



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE  
LA RECHERCHE

UNIVERSITÉ  
— PARIS-EST

# Contrat de site Université Paris-Est



CONTRAT PLURIANNUEL  
2015-2019

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche  
Communauté d'Universités et Établissements Université Paris-Est



**CONTRAT DE SITE  
UNIVERSITE PARIS-EST  
2015 - 2019**

Entre,

Le ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche

La Communauté d'Universités et  
Établissements Université Paris-Est

Après délibération de son conseil d'administration du 6 juillet 2015

d'une part,

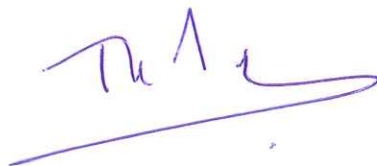
d'autre part,

Il est établi le présent contrat pour les années 2015 à 2019.

Ce contrat fera, avant son renouvellement, l'objet d'une évaluation de ses résultats au regard des objectifs poursuivis et des engagements pris.

Fait à Paris, le 20 octobre 2015

***Le secrétaire d'État chargé de  
l'enseignement supérieur et de la recherche***



**Thierry Mandon**

***Le président de la Communauté  
d'Universités et Établissements  
Université Paris-Est***



**Bernard Dizambourg**

**Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche parties prenantes au contrat de site Université Paris-Est**

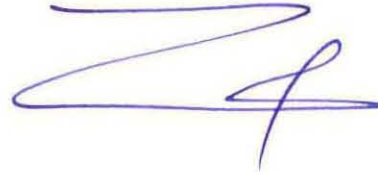
**Le président de l'Université Paris-Est  
Créteil Val de Marne**



**Luc HITTINGER**



**Le président de l'Université Paris-Est  
Marne-la-Vallée**



**Gilles ROUSSEL**



**Le directeur de l'École Nationale  
des Ponts et Chaussées**

**Armel de LA BOURDONNAYE**



**Le directeur général de  
l'École d'ingénieurs de la Chambre de  
commerce et d'industrie de Paris Ile-de-  
France**



**Dominique PERRIN**



**Le directeur de l'École Nationale  
Vétérinaire d'Alfort**

**Marc GOGNY**



*PrO Renaud TISSIER*



En présence des organismes de recherche suivants :

**Le président du Centre National  
de la Recherche Scientifique**

BADTISTE

A. FUCHS

**Alain FUCHS**



**La directrice générale de l'Institut Français  
des Sciences et Technologies des Trans-  
ports, de l'Aménagement et des Réseaux**

**Hélène JACQUOT-GUIMBAL**



# CONTRAT DE SITE PLURIANNUEL UNIVERSITE PARIS-EST 2015-2019

## SOMMAIRE

<b>VOLET COMMUN DU CONTRAT</b>	<b>2</b>
Trajectoire du site	21
Annexe financière	24
Indicateurs de performance	25
Liste des écoles doctorales accréditées	34
<b>VOLET SPECIFIQUE UPEC-UPEM</b>	<b>35</b>
Récapitulatif des jalons	50
Annexes financières	52
Indicateurs de performance	54
Annexes Recherche-Formation	93



## Sommaire

### **VOLET COMMUN DU CONTRAT**

---

1. Une structuration antérieure et parallèle au Programme des Investissements d'Avenir
2. Des projets d'Investissements d'Avenir accélérateurs de la dynamique collective
3. Les pôles thématiques : une différenciation assumée dont tous les bénéficiaires doivent être tirés
4. « Maths-STIC », « Droit-économie-gestion » et « Sciences sociales et humanités » : créer des espaces de développement collectif
5. La politique doctorale d'UPE : un atout à amplifier
6. La nécessité des mutations pédagogiques
7. Le réseau documentaire : une existence reconnue, des évolutions pour le proche avenir
8. Une vie étudiante et de site multi-campus : concevoir un modèle original
9. Une stratégie de partenariats ancrée dans l'environnement
10. Une action collective à l'international : la construire résolument
11. Évolutions internes : gouvernance, communication, promotion de l'égalité

Trajectoire du site

Récapitulatif des jalons de la trajectoire de site Université Paris-Est

Annexe financière

Indicateurs de performance

Liste des écoles doctorales accréditées

## PREAMBULE

La transformation des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) en Communautés d'universités et établissements (COMUE) par la loi du 22 juillet 2013 conduit les établissements composant Université Paris-Est (UPE) à réaffirmer leur volonté de poursuivre la dynamique enclenchée par le Polytechnicum de Marne-la-Vallée il y a vingt ans et amplifiée en 2007 par la création du PRES. UPE se caractérise par la variété de ses établissements membres et associés : dix d'enseignement supérieur et de recherche (2 universités, 1 école vétérinaire, 4 écoles d'ingénieur dont un grand établissement, 3 écoles d'architecture) ; 3 établissements publics à caractère scientifique et technologique ; 7 centres techniques et agences ; 2 centres hospitaliers. Cette variété assure la complémentarité, le caractère interministériel et le *continuum* formation-recherche-expertise.

Les statuts d'UPE approuvés par le décret n°2015-156 du 11 février 2015 traduisent l'essence d'un regroupement riche de sa diversité, respectueux de l'identité de chacun, facteur de progrès collectif et souple de fonctionnement. Pour ancrer dans le projet partagé les parties prenantes, deux instances particulières sont mises en place : le *conseil des membres et associés* sera le lieu d'échanges et de synergies entre tous les établissements, quels que soient leur mandat, leurs activités et leurs tutelles ; la *commission territoriale* favorisera le dialogue institutionnel entre UPE et les acteurs du territoire. La COMUE s'appuiera majoritairement sur les services de ses établissements, tout en devant faire face à ses obligations législatives et statutaires (vice-président numérique ; fonctionnement de l'établissement et des instances).

La stratégie d'UPE se base sur plusieurs convictions.

- Les réflexions actuelles doivent anticiper l'avenir et surtout les enjeux sociétaux de demain. La transversalité des approches, développées sur des entrées pluridisciplinaires et fondées sur l'excellence de la recherche et la formation, sont et doivent rester la pierre angulaire du site.
- L'animation et la gestion de la politique doctorale, confiées à UPE dès sa constitution en 2007, doivent être renforcées par une dynamique commune de recherche et de formation, innovante et décloisonnée, et soutenir la visibilité internationale des établissements.
- La stratégie du site est tournée vers l'extérieur et s'inscrit dans une politique territoriale multi-échelle. UPE et ses établissements offriront des formations cohérentes et visibles favorisant l'accès à l'enseignement supérieur dans l'est parisien, et contribueront par leurs programmes de recherche et de formation aux dynamiques franciliennes, nationales, européennes et internationales. UPE dispose d'atouts : des concentrations de forces de recherche importantes dans certains champs ; des spécificités de ses établissements en matière de formation (apprentissage, innovations...).
- UPE promeut l'innovation en particulier pédagogique en incitant et mobilisant tant les initiatives des équipes que les technologies du numérique.

Pour mener à bien ces ambitions, la démarche du site s'appuie sur la multiplicité des liens internes et, outre les projets pilotés par la COMUE, inclut des actions entre établissements facilitées par la qualité des liens existants. Les collaborations nouées avec les autres regroupements franciliens contribuent également aux objectifs visés.

Le présent document aborde les objectifs du quinquennal 2015-2019 à partir des questions suivantes. *Comment renforcer l'image de site de référence et consolider la structuration et l'attractivité d'UPE et de ses établissements à tous les niveaux territoriaux en s'appuyant sur l'ancrage régional ? Comment tirer parti des spécificités pour répondre aux grands enjeux sociétaux qui touchent la ville, l'environnement, l'ingénierie, la santé, les sciences humaines et sociales, la formation ?* Les échéances en cours, – candidature à l'initiative IDEX-ISITE du Programme des Investissements d'Avenir, convention de site avec le CNRS, conventions d'association –, sont autant d'occasions de matérialiser la stratégie et sa mise en œuvre.

### **1. UNE STRUCTURATION ANTERIEURE ET PARALLELE AU PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS D'AVENIR**

UPE s'appuie sur une dynamique ancienne dont les pratiques ont favorisé l'émergence de projets collectifs. Une structuration progressive avec des mécanismes de gouvernance souple a ainsi émergé. La convention de site avec le CNRS consolidera les domaines forts d'UPE et leur ouverture internationale.

#### **1.1 DES COLLABORATIONS ET UNE STRUCTURATION TRANSVERSALE DE LA RECHERCHE INSCRITE DANS LA DUREE**

Les établissements de l'est parisien décident dès 2007 de s'associer sur un projet unissant les campus de la Cité Descartes et de Créteil/Maisons-Alfort. A l'occasion du premier appel à projets national auquel le PRES a répondu en 2008 (l'Opération Campus, qui l'a retenu comme *Campus prometteur*), le PRES et ses membres ont explicitement mis en avant deux pôles thématiques portant sur des enjeux de société : *Ville, environnement et leurs ingénieries* (VEI) et *Santé et société* (S&S).

À la Cité Descartes, les établissements structurent d'abord leurs collaborations au sein du Polytechnicum de Marne-la-Vallée, né en 1994 sous forme associative et devenu en 2001 Groupement d'Intérêt Public, en



partageant une vision commune de leurs missions : approche interdisciplinaire de la recherche, approche innovante en formation, fort engagement sociétal, rôle pionnier sur le territoire de l'est francilien. Les membres suivants du GIP entreront dans UPE : le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), l'École nationale des ponts et chaussées (ENPC), l'École nationale supérieure d'architecture de la ville et des territoires (ENSAVT), l'école d'ingénieur de la Chambre de commerce et d'industrie Paris Ile-de-France (ESIEE Paris), l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN, et son école l'ENSG), les établissements fondateurs (Inrets et LCPC) de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (Ifsttar) et l'Université Paris-Est Marne-la-vallée (UPEM).

Sur ce campus, le ministère chargé du développement durable installe en 2008 le *Pôle scientifique et technique* (PST) Paris-Est sur la ville durable formé des organismes sous sa tutelle : cinq établissements d'UPE (CSTB, ENPC, IGN, Inrets et LCPC) et services aujourd'hui intégrés au sein du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA). Cette action s'accompagne d'actions incitatives et d'un effort immobilier important : bâtiment Coriolis de l'ENPC labellisé basse consommation ; bâtiment Bienvenue accueillant notamment la direction générale de l'Ifsttar et ses équipes auparavant localisées dans Paris intra-muros, ainsi que l'École d'urbanisme de Paris (EUP) des deux universités.

La création du PRES et l'adhésion de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) en 2007 densifient le potentiel scientifique et pédagogique et font franchir une étape supplémentaire par la délégation à UPE de la fonction doctorale et la création d'une règle unique de signature des publications scientifiques.

Le champ de la santé s'organise rapidement. En 2009, un *Contrat d'objectifs stratégiques 2010-2020 pour le site hospitalo-universitaire Henri Mondor et Albert Chenevriér* est signé par l'UPEC, l'Agence nationale de recherches sur le sida et les hépatites virales (ANRS), l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) et l'Etablissement français du sang (EFS). Ces deux derniers établissements rejoignent alors le PRES, ainsi que l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) et l'École nationale vétérinaire d'Alfort (ENVA) ; cette dernière se rattache à l'UPEC en 2012 pour former un *pôle de santé humaine et animale et des risques alimentaires et du travail*.

En 2013, l'AP-HP et son Groupe hospitalier Henri Mondor s'engagent avec l'UPEC dans une stratégie immobilière commune en faveur du développement de la recherche translationnelle, adoptée dans le document « *Mondor : Campus 2020, refonder le campus hospitalo-universitaire Henri-Mondor* ». Fin 2014-début 2015, l'AP-HP et le Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil (CHIC) s'associent à la COMUE.

Parallèlement, le pôle VEI s'élargit au-delà des deux grands campus : UPE accueille trois associés installés dans Paris intra-muros, – deux écoles d'architecture et l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris-EIVP –, et un en proche banlieue sud, l'École Spéciale des Travaux publics, du bâtiment et de l'Industrie (ESTP Paris).

Sur un total de 70 unités de recherche entrant dans le périmètre de la COMUE, 31 sont sous cotutelle de deux établissements ou plus dans le quinquennal 2015-2019, en augmentation par rapport à la précédente période.

- Ces unités communes rassemblent la moitié des 1 700 chercheurs et enseignants-chercheurs permanents et des 1 400 doctorants, ainsi que les deux-tiers des 650 HDR.
- La labélisation d'unités et de groupes d'unités par des EPST membres (CNRS, Ifsttar), associé (Inserm) et partenaires (INRA, Inria) d'UPE contribue à leur positionnement, leur reconnaissance et leur attractivité.
- Les projets entre unités ou en leur sein bénéficient d'infrastructures de recherche communes ou en sont à l'origine : ces infrastructures sont en cours de recensement à l'échelle de la COMUE.

## 1.2 LA PREMIERE COMPETENCE DELEGUEE A UPE : LA FORMATION DOCTORALE ELARGIE A L'HDR

Dès la création du PRES, les membres fondateurs lui ont délégué la délivrance du doctorat sous le sceau unique d'UPE et la formation doctorale. Premier signe d'une identité commune, les six écoles doctorales d'UPE et son département des études doctorales ont contribué à la cohérence d'une offre de recherche et de formation adaptée aux besoins du territoire et du positionnement international d'UPE. La formation des doctorants et leur insertion professionnelle constituent donc le cœur de métier initial de la COMUE. Le nombre de thèses soutenues sur le quinquennal 2009-2013 est de 1244, s'accroissant de 219 en 2009 à 287 en 2013. La co-accréditation de deux écoles doctorales avec Paris-Saclay (ABIES, Santé publique) renforcera cette tendance.

En 2010, la délivrance de l'Habilitation à diriger les recherches (HDR) est déléguée à UPE, et les spécialités de l'HDR sont calquées sur celles du doctorat, facteur de cohérence. Le nombre total de diplômes délivrés s'élève à 220, passant de 30 en 2010 à 52 en 2014. La capacité d'encadrement doctoral des équipes d'UPE en est notablement renforcée, notamment au sein des établissements associés.

UPE héberge un service dédié aux doctorants et aux chercheurs en mobilité internationale relevant de la Cité internationale universitaire de Paris, *acc&ss Paris-Est*, qui propose des services d'accompagnement avant et durant le séjour en France et offre des logements notamment au sein de la Résidence Internationale de la Cité Descartes. UPE invite des professeurs et chercheurs de renommée internationale résidant à l'étranger pour

contribuer à des projets de recherche ou de formation et assurer des enseignements de haut niveau. Une quinzaine de personnalités sont ainsi accueillies chaque année en provenance d'Europe, des Amériques et de l'Asie, et de façon équilibrée entre les champs des six écoles doctorales.

### 1.3 DES FORMATIONS COMMUNES, LEURS QUALITES ET LEURS ORIGINALITES

En formation, UPE se caractérise par l'importance des formations professionnalisées, de l'apprentissage et de la formation continue, et par de nombreuses coopérations à l'initiative des établissements.

L'offre de formation co-accréditée entre les deux universités couvre 50 % des licences, 20 % des licences professionnelles et 36 % des masters ; elle est supérieure au sein des structures communes déjà en place ou en projet (taux de 70 % en licence et de 57 % en master) : EUP, Institut d'administration des entreprises (IAE), Ecole supérieure d'ingénieur Paris-Est (ESIEP).

De nombreuses cohabilitations et des formations de tous niveaux sont portées conjointement par plusieurs membres : masters cohabilités entre l'UPEM, l'UPEC et l'ENPC en urbanisme et transports et ceux entre l'UPEC et l'ENVA en sécurité alimentaire ; diplômes d'ingénieurs portés par l'UPEC et ESIEE Paris ou par l'UPEM et l'IGN, respectivement dans les biosciences ou la géomatique ; double diplôme ingénieur-architecte délivré par l'ENPC et l'ENSAVT ; licence professionnelle *assistant chef de projet en aménagement de l'espace* portée par l'UPEM, l'EIVP, l'ENSAVT et l'ENSAPB ; licence en sciences physiques avec anglais renforcé portée par l'UPEM avec les écoles d'ingénieurs d'UPE (EIVP, ENPC, ENSG, ESIEE, ESTP) conçue comme une passerelle vers une admission en cursus ingénieur ; le DU *Compagnon en bâtiment durable* s'adressant à un public de bacheliers professionnels, porté par l'UPEM et le CSTB.

Deux DU sont portés par la COMUE : le DU *Management des projets de rénovation urbaine* avec l'ESSEC et en partenariat avec l'ANRU, financé par celle-ci et les collectivités locales ; le DU Etudiant-Entrepreneur (D2E) créé dans le cadre du Plan National Etudiants pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PEPITE). Des temps pédagogiques, tels les *ateliers design* (ENPC, ENSAVT) et *Tous créatifs !*, un séminaire de sensibilisation à l'entrepreneuriat, sont partagés dans le cadre de projets relevant de l'*Initiative d'excellence en formations innovantes* (IDEFI), IDEA et *d.School*, et du projet d'entrepreneuriat étudiant PEPITE.

### 1.4 LA CONSOLIDATION DE LA LABELLISATION PAR LES EPST ET LA CONVENTION DE SITE AVEC LE CNRS

Les unités de recherche communes (ou ensembles d'unités) labellisées par des EPST se présentent ainsi.

- Avec le CNRS, l'on compte onze UMR, une FRE et deux ERL sur la Cité Descartes et à Créteil. Quatre Fédérations de Recherche concernent UPE : *Bézout* en informatique et en mathématiques, formée des trois unités impliquées dans le Labex du même nom (cf. *infra*) ; *Mécanique, matériaux, structures, procédés* (F2M-msp) comprenant deux unités de l'est-parisien ; *Travail, emploi et politiques publiques* (TEPP) en comprenant une, en outre chargée d'animer la FR ; *l'Institut Pierre Simon Laplace* (IPSL) une également. L'observatoire des sciences de l'univers (OSU) *Enveloppes FLUIDes : de la Ville à l'Exobiologie* (EFLUVE) sur les milieux air/eau/sol et le bâti comprend cinq unités relevant du CNRS, de l'ENPC et de l'UPEC (dont il est une composante).
- Deux UMR sont sous cotutelle de l'Ifsttar sur la Cité Descartes, dont une conjointe avec le CNRS (laboratoire Navier), une UMR sous celle de l'Inserm (l'IMRB à Créteil) et cinq sous celle de l'INRA (Cité Descartes, Maisons-Alfort). Deux équipes-projets de l'INRIA participent à deux unités d'UPE.

Les perspectives envisagées sur la période quinquennale 2015-2019 sont les suivantes.

- **En sciences humaines et sociales (SHS) :**
  - regrouper des équipes de la Cité Descartes pour former le *Laboratoire interdisciplinaires Sciences, innovations, sociétés*, UMR ESIEE Paris-INRA-UPEM dont la reconnaissance par le CNRS est prévue ; l'unité animera le LABEX SITES et le *Groupement d'intérêt scientifique Institut francilien recherche-innovation-société* (GIS IFRIS) géré par l'UPEM, ce qui amplifie la capacité de ce champ dans l'est parisien ;
  - élargir l'UMR *Architecture, Urbanistique, Société : savoirs, enseignement, recherche* (AUSser), de deux équipes d'ENSA membres d'UPE (ENSAPB et ENSAVT) à quatre équipes, une de chaque ENSA membre d'UPE (ajout de l'ENSAPM) et une externe, ce qui renforce et dynamise la recherche architecturale et son positionnement au sein du LABEX Futurs Urbains et du pôle VEI ;
- **En sciences et technologies (ST) :**
  - rapprocher l'unité ESYCOM, commune entre l'UPEM, ESIEE Paris et le CNAM, et l'équipe *Laboratoire instrumentation, simulation et informatique scientifique* de l'Ifsttar et les faire reconnaître par le CNRS, pour en faire une unité de référence sur les capteurs et les mesures dans la ville ;
  - associer le *Service de recherche en sciences de l'information géographique* (SRSIG) de l'IGN, comprenant quatre équipes dont trois sont équipes d'accueil de l'école doctorale MSTIC (COGIT, LOEMI, MATIS), à l'UPEM et envisager avec le CNRS une reconnaissance, traduisant ainsi le renforcement des relations de l'IGN avec l'université et son ancrage dans l'est parisien.

- **En sciences de l'environnement (SE) :**
  - poursuivre le développement de l'OSU EFLUVE, l'articuler avec les unités existantes en se servant notamment de l'ouverture de la Maison des sciences de l'environnement sur le site de Créteil ;
  - développer le projet Aquafutura ENPC-UPEC sur Ivry en partenariat avec la COMUE Sorbonne Universités et les villes de Paris et d'Ivry.
- **En sciences du vivant (SV) :**
  - avec l'appui de l'Inserm, incorporer dans l'IMRB des équipes de l'UPEC et de l'ENVA et poursuivre la structuration de ses travaux en trois départements hospitalo-universitaires (DHU), labellisés par l'AP-HP et l'*Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé*-Aviesan en 2012 et 2013 (*virus, immunité, cancer ; impact du vieillissement sur les pathologies cardio-vasculaires, respiratoires et du globule rouge ; médecine personnalisée en neurologie et psychiatrie*) ;
  - poursuivre le développement de la plateforme d'*immunomonitoring* et des projets en psychiatrie (LABEX et Cohorte) au sein d'un futur bâtiment de recherche de la faculté de Médecine de l'UPEC.

La convention de site avec le CNRS devrait formaliser les objectifs suivants : développer des programmes de recherche relevant d'une politique partagée ; apporter un cadre général aux unités de recherche labellisées, et à celles auxquelles le CNRS contribue ; consolider les secteurs stratégiques (pôles thématiques) et favoriser l'émergence de projets à la croisée de champs disciplinaires fortement implantés ; soutenir l'ouverture internationale via le mécanisme des UMI et des GDRI, et développer l'ingénierie des projets européens.

Dès octobre 2014, un appel conjoint CNRS-UPE à *Projets Exploratoires Premier Soutien (PEPS) Interdisciplinaires* doté en 2015 et 2016 de 200 k€ a été lancé pour initier des projets interdisciplinaires innovants et à risques et favoriser la coopération entre équipes des communautés scientifiques *Maths-STIC* et *SHS* entre elles et avec les autres communautés scientifiques, dans le cadre de la stratégie scientifique du site.

## 2. DES PROJETS D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR ACCELERATEURS DE LA DYNAMIQUE COLLECTIVE

La démarche commune a progressé grâce aux projets retenus par le Programme des Investissements d'Avenir 2010-2012 (PIA1), même si la candidature d>IDEX n'a pas été sélectionnée. La tradition de coopération et la mobilisation des membres et associés d'UPE lui ont permis de porter et de conduire des projets d'excellence. L'ambition est de prolonger cette démarche dans le cadre du contrat de site avec des actions structurantes.

### 2.1 L'APPORT DES CINQ LABEX PORTES PAR UPE ET SES MEMBRES

Les LABEX du PIA1 ont des effets structurants notoires en matière de recherche, de formation, de valorisation et de visibilité, et ont favorisé les coopérations entre unités et établissements.

Les LABEX décloisonnent tant les disciplines que les institutions. Leurs recherches s'organisent en thèmes transversaux associant des chercheurs de disciplines et d'origine variées. Le LABEX Futurs Urbains comprend des équipes de tous les types d'établissement d'UPE pour aborder le sujet de la ville et des territoires en croisant sciences de l'environnement, sciences humaines et sociales et sciences de l'ingénieur. Outre les collaborations nouvelles entre les équipes, les LABEX ont contribué à faire émerger des projets aux frontières des activités de recherche et de structurer un travail collectif.

La qualité de la recherche issue des LABEX nourrit également les formations de master et de doctorat. Les formations organisées par les LABEX et dispensées par les chercheurs invités à forte notoriété dépassent leur propre périmètre pour nourrir certaines filières et les écoles doctorales en cours de très haut niveau.

Les LABEX ont noué des liens avec leur environnement privé. Le LABEX *Vaccine Research Institute* (VRI), dont la mission est d'accélérer la mise au point de vaccins contre le VIH et le VHC, a des partenariats avec Sanofi et Transgène. Le LABEX *Modélisation et expérimentation pour la construction durable* (MMCD) organise des séminaires LABEX-industries, en vue de rapprocher le monde de la recherche publique et le secteur industriel, d'identifier les besoins des entreprises et de présenter la recherche produite par les équipes d'UPE. Deux LABEX mènent des réflexions portant sur des mutualisations au niveau de la Région : Bézout pour la gestion des grandes bases de données, MMCD pour des plateformes technologiques en Île-de-France.

#### INVESTISSEMENTS D'AVENIR

##### Projets labellisés et portés par UPE ou l'un de ses membres

- ▶ 5 LABEX : Bézout, Futurs Urbains, MMCD, SITES, VRI
- ▶ 2 Idefi : IDEA, Paris-Est d.school at École des Ponts
- ▶ 1 Equipex : Sense-City
- ▶ 1 cohorte médicale : PSY-COH
- ▶ 1 SATT : Idf-Innov
- ▶ 1 Institut Carnot 2 : CSTB
- ▶ 1 ITE : Efficacity

##### Projets impliquant des équipes des membres ou associés d'UPE

- ▶ 11 LABEX
- ▶ 1 Idefi : UTOP
- ▶ 5 Equipex
- ▶ 6 infrastructures en Santé et Biotechnologies (dont 2 cohortes)
- ▶ 1 Institut Carnot 2
- ▶ 1 Institut Carnot International
- ▶ 3 ITE
- ▶ 3 IRT

Les coopérations externes se sont intensifiées. Par leur intégration à des réseaux, leur politique d'invitation et les événements scientifiques organisés, les LABEX ont créé et intensifié les partenariats étrangers. Le LABEX Bézout a renforcé ses relations avec le *Georgia Institute of Technology* et accroîtra ainsi la mobilité des étudiants et des chercheurs au bénéfice des équipes d'UPE ; le LABEX SITES participe à un projet européen sur la gouvernance de la reconversion des systèmes technologiques (nucléaire, pesticides, moteurs à combustion...).

Certains LABEX apportent une expertise aux acteurs publics. Ainsi le LABEX Futurs Urbains a contractualisé avec EPAMarne, EPA Orly-Rungis-Seine Amont (EPA Orsa) et le Conseil Général de Seine-et-Marne. Le rapport au territoire peut aussi s'exprimer par des activités telle la participation du LABEX Bézout à la création des calendriers des mathématiques distribués aux collèges et lycées de la Région ou encore son implication dans le Forum Emploi Mathématiques.

## 2.2 L'ACCELERATION DU TRANSFERT TECHNOLOGIQUE GRACE A LA SATT IdF-INNOV

La *Société d'accélération du transfert de technologies* (SATT) IdF-Innov, créée en 2012 et dont UPE est actionnaire fondateur, a pour mandat la détection et la maturation des innovations dans trois domaines : la santé (60 %), les sciences de l'ingénieur (25 %), les STIC et les SHS (15 %). Le renforcement des capacités de détection et d'accompagnement permettant une meilleure exploitation du potentiel d'UPE est prévu, en s'appuyant sur les cellules existant chez certains membres.

## 2.3. L'INSTITUT POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE EFFICACY, DESORMAIS UNE REALITE

L'*Institut pour la transition énergétique* (ITE) Efficacy est un consortium regroupant de grands groupes industriels d'envergure mondiale, des sociétés d'ingénierie, et des structures académiques fédérées par UPE. C'est une structure de partenariat public/privé qui a le statut de Société par Actions Simplifiée.

Née du constat que la ville représentait deux tiers des consommations énergétiques et 50 % des gaz à effet de serre, l'ambition d'Efficacy est d'améliorer l'efficacité énergétique de la ville et permettre aux collectivités d'atteindre les objectifs fixés. L'Institut adopte une approche intégrée des territoires urbains en se concentrant sur les flux d'énergie et de transport en associant le citoyen pour induire des changements comportementaux.

L'Institut compte 100 chercheurs, à parité privés et publics, pour 40 équivalents temps plein. Il mobilise des disciplines variées (gestion, urbanisme, génie urbain, sciences pour l'ingénieur, architecture) pour mener trois programmes, chacun formé de deux projets : *nouvelle conception des composantes principales d'un système urbain* (pôle gare, îlot urbain) ; *couplages technologiques au service d'un mix énergétique urbain optimisé dans un contexte urbain à rénover* (récupération de l'énergie fatale, production décentralisée d'énergie) ; *mesure des impacts* (analyse du cycle de vie à l'échelle urbaine, monétarisation de l'efficacité énergétique).

### COMPOSITION D'EFFICACY

- ▶ 6 industriels leaders : IBM France, EDF R&D, GDF Suez, RATP, Veolia Environnement, Vinci Construction France
- ▶ 12 sociétés d'ingénierie : ABML, ARCADIS, ARTELIA, Assystem E&OS, BURGEAP, Egis, H3C-Eneries, Ingérop, SAFEGE, Groupe SCE, SETEC, SYSTRA
- ▶ 14 instituts académiques : CSTB, ENPC, EIVP, ENSAPB, ENSAVT, ENSAPM, ESIEE Paris, ESTP, Ifsttar, INRIA, UPEC, UPEM, École des Mines de Paris, IGN.

Les travaux ont débuté en septembre 2014, et les premières coopérations illustrent l'ouverture de l'Institut.

- Un accord avec la Société du Grand Paris a été signé pour accélérer la recherche et le déploiement des technologies nouvelles en vue de faire du Grand Paris Express une vitrine de l'excellence française en matière de développement urbain durable, et de mise au service des habitants et des usagers du futur métro automatique. Le travail portera notamment sur la récupération de l'énergie produite par l'exploitation du réseau et s'intéressa en particulier à la ligne 15 dont les futures gares de Noisy-Champs (Cité Descartes) et Créteil l'Echat sont parties intégrantes.
- La signature d'un partenariat avec le *Consortium for Building Energy Innovation* de Philadelphie, impliqué dans l'homologue du Grand Paris qu'est la *Greater Philadelphia Economic Region*, vise à développer des projets communs dans le domaine de la ville durable.

Grâce à ces débuts prometteurs, Efficacy constitue un atout à consolider et valoriser, en vue notamment de faire profiter l'ensemble des acteurs de retombées en matière de recherche, d'innovation et de partenariats.

## 2.4 L'OUVERTURE DE LA TRANSFORMATION PEDAGOGIQUE AVEC LES IDEFI

L'engagement dans l'apprentissage, la formation continue, la validation des acquis de l'expérience (VAE), l'utilisation des méthodes pédagogiques par projet et les actions pédagogiques transverses à l'image de la



*semaine du design* qui réunit des étudiants de l'ENPC et de l'ENSAVT traduisent la volonté et la capacité des établissements d'UPE à transformer les pratiques pédagogiques.

Les dispositifs pédagogiques partagés s'exercent principalement dans le cadre de l'entrepreneuriat étudiant. La labélisation *Pôle Entrepreneuriat Etudiant* (mars 2012) s'est appuyée sur des actions de quatre établissements d'UPE (ENPC, ESTP Paris, UPEC, UPEM) lancées dès 2010 sur financement propre. Rejoints par l'ENSAVT et ESIEE Paris, ces établissements mènent désormais l'action *PEPITE 3EF* labellisée en mars 2014, pour des actions innovantes de formation et d'accompagnement (espace de *coworking*, plateforme collaborative, enseignements à distance mutualisés, parcours de formation personnalisés, Maison de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat Étudiant-MIEE de l'UPEC ouverte en 2015 avec le soutien financier du « PIA alternance ») impliquant plus fortement des partenaires externes.

La transformation des modes pédagogiques s'est amplifiée grâce à trois IDEFI impliquant des équipes d'UPE : le projet *Individualisation, Diversification, Évaluation et Accompagnement, "L'Université autrement"* (IDEA) porté par la COMUE ; le projet *Paris-Est d.school at École des Ponts* porté par l'ENPC ; le volet *géomatique d'université de Technologie Ouverte Pluripartenaires* (uTOP) piloté par l'IGN. Les objectifs suivants sont visés :

- inventer les pédagogies du futur et favoriser la création de projets et dispositifs innovants de formation par la créativité en utilisant les méthodes du *design thinking*, du brainstorming créatif dans le cadre d'ateliers dédiés (*Labidea* et *d.school*) ; les échanges de pratiques entre enseignants des différents établissements stimulent la recherche de nouvelles voies pédagogiques et permettent la mutualisation de ressources ;
- mieux répondre aux besoins de tous en favorisant la flexibilité et l'individualisation des parcours de formation : le projet *Writing Center*, centre d'aide à l'écriture académique et professionnelle visant les étudiants de niveau L, M et D, permet un suivi personnalisé et individualisé et mobilise des ressources technologiques nouvelles comme l'oculomètre (outil mesurant le mouvement des yeux) ; l'expérimentation *Orpela* organise une progressivité des parcours de formation des étudiants en master *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* (MEEF) afin de faire face à l'hétérogénéité des publics (parcours antérieur, niveaux diversifiés) ;
- améliorer l'accueil et l'intégration des étudiants étrangers ; l'initiative *Tandem* vise à développer l'apprentissage autonome des langues en binôme d'étudiants étrangers et français ; un *Guide for International Students « Bienvenue ! »* a été édité ; des ateliers bilingues d'expression théâtrale ont été créés selon la méthode italienne *Glottodrama* ;
- développer la formation tout au long de la vie et la VAE ; en vue d'ouvrir l'accès au doctorat à des publics variés, un projet en cours s'intéresse plus spécifiquement aux ingénieurs et aux architectes ; depuis septembre 2014, des équipes de neuf établissements de la COMUE préparent la traduction de leurs filières de formation en référentiel de compétences ;
- mettre en œuvre des formations par et avec le numérique : plusieurs projets sont en cours dont *PedagInnov*, qui réunit les équipes pédagogiques de plusieurs établissements pour expérimenter la classe inversée durant l'année 2013/2014 et diffuser l'expérience auprès des collègues intéressés.

Ces projets contribuent à l'ambition de la réussite de tous. Ils créent et renforcent les liens entre les établissements et décloisonnent des cultures dont la diversité est source de richesse pour favoriser la mutation des modes pédagogiques. Ils génèrent des formations de formateurs et des outils mutualisés.

### 3. LES POLES THEMATIQUES : UNE DIFFERENCIATION ASSUMEE DONT TOUS LES BENEFICES DOIVENT ETRE TIRES

Parmi les signes distinctifs d'UPE figurent deux pôles différentiels. Si le PIA1 a permis la labélisation d'équipes et de projets, les deux pôles thématiques, *Santé et société* et *Ville, environnement et leurs ingénieries*, s'appuient sur un travail précoce de structuration.

#### 3.1 LE POLE SANTE ET SOCIETE (S&S)

Le pôle *Santé et société* rassemble quatre membres d'UPE (UPEC, ENVA, ESIEE Paris et UPEM), six associés (Anses, AP-HP, CHIC, CSTB, EFS, Inserm) et deux partenaires (InVS, pôle Medicen). Avec plus de 400 chercheurs et enseignants-chercheurs permanents et principalement localisés à Créteil et à Maisons-Alfort, il associe les médecines humaine et vétérinaire, et mobilise les sciences du vivant, les sciences humaines et sociales et les sciences de l'ingénieur. Entrant dans sept priorités de trois alliances nationales de recherche (*Aviesan op. cit.*, AllEnvi pour l'environnement, Athena pour les sciences humaines et sociales), son activité relève de huit domaines, les trois premiers correspondant aux DHU : thorax, vaisseaux, sang ; neurologie et psychiatrie personnalisée ; virus, immunité, cancer ; risques liés à l'alimentation et l'environnement ; risques infectieux et maladies infectieuses émergentes ; protection et santé de l'animal et de la plante ; systèmes de santé ; technologie.

Dans le cadre du PIA1, outre le LABEX VRI porté par l'UPEC, les équipes participent à une dizaine d'autres LABEX (neurologie, biosûreté des nanomatériaux, maladies infectieuses émergentes...). L'UPEC a obtenu une cohorte en santé mentale, PsyCoh, qui appuie le RTRS FondaMental qu'elle coordonne. Les équipes

disposent d'infrastructures de recherche de pointe ; notons la particularité de l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI) piloté par le CSTB et favorisant l'émergence de recherches en santé-environnement.

Pour favoriser le travail entre les équipes, le comité de pôle, installé fin 2011 dans un format préfigurant ce que prévoient les statuts de la COMUE, a organisé en 2013 et 2014 quatre journées d'étude, toutes parrainées par l'Institut Santé Publique d'Aviesan et deux par Athena : *santé, travail, vieillissement* ; *santé, qualité de vie et environnement : définir, mesurer, évaluer, prévenir* ; *construire la santé : éducation, innovation, inégalités ; handicap et vulnérabilité*. Un premier appel à projets interne lancé en 2014 a retenu quatre projets de recherche portés chacun par des équipes d'au moins deux établissements.

En matière d'expertise apportée au territoire, la faculté de médecine de l'UPEC met en place des maisons pluri-professionnelles de santé avec les collectivités des départements du Val-de-Marne et de Seine-et-Marne. Ces maisons accueillent des personnels hospitalo-universitaires, des internes et des étudiants en médecine et visent à faciliter l'accès aux soins primaires par la population locale et la prise en charge de maladies chroniques.

Via les agences sanitaires, le pôle assure un rôle d'aide à la décision publique dans le champ des politiques sectorielles des ministères chargés de l'agriculture, du développement durable, de la santé et du travail. Adossées scientifiquement au pôle, les équipes de l'Anses qui évaluent les risques sanitaires fournissent une expertise en microbiologie des aliments et en santé animale ; celles de l'InVS assurent la surveillance des pathologies communes ou émergentes et d'alerte des populations et des pouvoirs publics ; celles de l'EFS sont centrées sur la transfusion sanguine et la médecine régénérative.

En matière de formation, le projet d'*Ecole de santé Paris-Est* vise à coordonner les formations des établissements concernés en favorisant une mutualisation des ressources, une meilleure circulation et réorientation des étudiants en son sein et la création de cursus pluridisciplinaires innovants.

### 3.2 LE POLE VILLE, ENVIRONNEMENT ET LEURS INGENIERIES (VEI)

Le pôle *Ville, environnement et leurs ingénieries* rassemble six membres d'UPE (CNRS, ENPC, ESIEE Paris, Ifsttar, UPEC, UPEM), neuf associés (CSTB, EIVP, ENSAPB, ENSAPM, ENSAVT, ESTP, FCBA, IGN, LRMH) et le partenaire Advancity (pôle de compétitivité ville et mobilité durables). Avec près de 800 chercheurs et enseignants-chercheurs permanents et localisé fortement à la Cité Descartes mais aussi à Créteil (Maison des sciences de l'environnement en construction) et dans Paris intra-muros, il associe les sciences de l'environnement, les sciences humaines et sociales et les sciences de l'ingénieur. Son activité relève des deux alliances nationales AllEnvi (*op. cit.*) et Ancre (énergie). Il bénéficie d'infrastructures de recherche originales propices à son assise nationale et internationale : IRM, salles blanches, chambres de simulation atmosphérique, OQAI *op. cit.*, bases de données sur les transports, plates-formes d'expérimentation...

Le pôle accueille près d'un tiers des étudiants en urbanisme en France grâce à l'Ecole d'Urbanisme de Paris regroupant l'IFU et l'IUP à la Cité Descartes. Près d'un millier d'ingénieurs sont diplômés chaque année. L'offre en sciences de l'environnement et en ressources naturelles est unique en Île-de-France avec les masters Sciences et génie de l'environnement et Biologie-bioressources (180 et 80 étudiants par an).

Le pôle s'insère dans la réflexion globale sur le développement durable. Il bénéficie de plusieurs particularités :

- l'implication forte de quatre ministères techniques (agriculture, culture, développement durable, logement), traduisant l'ancrage du pôle dans les politiques publiques de gestion, d'aménagement et d'équipement de la ville et des territoires, de cadre de vie et de connaissance et d'utilisation durable des ressources naturelles ;
- un partenariat privilégié avec le pôle de compétitivité Advancity et entamé avec le pôle de compétitivité logistique Nov@log ;
- un territoire d'ancrage présentant en grande nature toutes les questions actuelles et futures de la Ville, depuis le centre-ville historique jusqu'aux franges rurales, constituant un *living lab* ;
- un Observatoire des sciences de l'univers fédérant les actions dans le champ de l'environnement ;
- une accroche historique de certains établissements au tissu des grands groupes industriels, notamment de grandes entreprises de génie civil et de services essentiels (énergie, transports, eau, déchets).

Si le pôle a connu plusieurs événements transformants depuis sa création, le PIA1 est un moment charnière de son existence par les labélisations obtenues (LABEX et ITE Efficacity, voir le chapitre 2). Citons aussi l'Equipex Sense-City inauguré en 2016, dont une première maquette constitue d'ores et déjà une démonstration visible.

Le pôle se caractérise par de nombreuses initiatives, dont l'articulation représente un défi. La mise en place du conseil de pôle prévu par les statuts constitue une première réponse qui devra veiller à valoriser les collaborations en cours et en susciter de nouvelles. Ce sera un outil au service d'une plus grande cohérence en matière de stratégie collective. Des journées d'études et des appels à projets internes au niveau du pôle, au-delà des actions des LABEX, stimuleront les projets transversaux et favoriseront l'ouverture aux collectivités



et au monde économique. Les projets concrets et les actions étudiantes inter-établissements (comme par exemple le séminaire design commun à l'ENPC et à l'ENSAVT, Solar Decathlon...) seront encouragés.

Identifié nationalement et internationalement comme le *Cluster de la Ville Durable*, le pôle vaut régulièrement à la Cité Descartes d'accueillir des événements à haute notoriété (annonce du Nouveau Grand Paris, GreenCity, interventions ministérielles...), mais sa plus-value reste à affirmer. Des efforts seront consacrés à la construction de la marque du pôle via une politique de communication interne et externe pour favoriser l'appropriation des acteurs et renforcer la visibilité des membres. L'offre de formation (initiale et continue, du niveau licence au doctorat, et dans de nombreux champs scientifiques), valorisant aussi des champs aux frontières du pôle tels le management, le droit et l'économie, sera mieux présentée afin d'améliorer l'attractivité du pôle et faire de ce dernier un élément déterminant pour le recrutement des publics cibles d'UPE. Un portail web et un catalogue en ligne présenteront et valoriseront l'offre, en s'appuyant sur le recensement effectué par EPAMARNE des compétences, services et plateformes techniques de la COMUE pouvant intéresser les entreprises.

L'accroche avec les partenaires socio-économiques est déterminante car elle assure la visibilité d'UPE et constitue une source de moyens (bourses Cifre, allocations doctorales, projets d'études...). Si le pôle dispose déjà de liens forts avec de grands groupes industriels positionnés dans son domaine, le constat est différent pour les relations avec le tissu des PME et des start-up. Des efforts particuliers devront être déployés sur ce point, condition pour répondre aux enjeux de la ville durable et d'environnement. Il faudra mieux tirer parti d'Efficacity, du pôle Advancity et de la création par l'Etat de l'Institut de la ville durable.

*Depuis leur démarrage, les pôles ont amplifié leur dynamique via de multiples collaborations entre les établissements. Il s'agit désormais de favoriser cette tendance par une meilleure visibilité nationale et internationale, et par une plus grande attractivité de leur politique doctorale et de l'emploi scientifique. Les pôles illustrent de façon aboutie le continuum formation-recherche-expertise qui caractérise UPE, d'où l'objectif d'exploiter au maximum le lien avec les agences et les centres techniques. Tous leurs bénéfices doivent en être tirés pour soutenir la décision publique et le développement économique. Les conseils de pôle devront être attentifs au renforcement des liens avec le secteur socio-économique et en particulier le tissu des PME et des start-up, pour lesquels l'échelle des pôles est particulièrement adaptée pour cibler les attentes : tant en matière de formation tout au long de la vie que d'expertise, les pôles bénéficieront d'une capacité à établir une stratégie et à mettre en place des outils adaptés. Il paraît également nécessaire de favoriser l'émergence de nouveaux axes de recherche, notamment au croisement des pôles et sur des champs disciplinaires fortement présents.*

### 3.3 LE CROISEMENT ENTRE LES POLES

L'une des marges de progressions identifiées aujourd'hui pour UPE est d'assurer le développement des deux pôles tout en investissant de nouveaux champs scientifiques à l'intersection de leurs thématiques et de leurs disciplines. Ces croisements permettront de renforcer le positionnement d'UPE comme contributeur original et essentiel aux politiques publiques et aux débats de société liant ville et environnement à la santé.

Plusieurs axes avaient été identifiés lors de la candidature au PIA1 : environnement urbain bâtiment compris et santé ; innovations technologiques et vie quotidienne ; animal dans la ville ; accès à la ville et accès aux services de santé ; pathologies qui interrogent la ville ; environnement et santé. Si certains axes transversaux sont encore en gestation, d'autres s'appuient sur des dispositifs existants tel l'*Observatoire de la qualité de l'air intérieur* (OQAI) commun aux deux pôles, atout pour aborder les questions de prévention, de surveillance et d'exposition.

La diversité des établissements d'UPE reste à exploiter pleinement. Les liens en exploration avec l'Anses, le CSTB et l'IGN sont à amplifier. Compte tenu de la place tenue au sein d'UPE d'unités en Maths-STIC reconnues internationalement, les croisements et apports possibles entre santé, environnement, imagerie, grandes bases de données et modélisation méritent d'être développés et soutenus.

Des incitations aux actions de recherche communes ont d'ores et déjà été créées et seront enrichies : les actions du pôle Santé et société et le programme PEPS susvisés sont autant d'outils permettant d'amplifier les croisements. Parmi les démarches envisagées pour favoriser les collaborations pluridisciplinaires à l'interface des pôles thématiques figurent le développement des doubles thèses (un sujet, deux approches), l'organisation de nouveaux appels à projets, des séminaires internationaux spécifiques...

## 4. « MATHS-STIC », « DROIT-ECONOMIE-GESTION » ET « SCIENCES SOCIALES ET HUMANITES » : CREER DES ESPACES DE DEVELOPPEMENT COLLECTIF

Au sein et au-delà des deux pôles thématiques, existe un fort potentiel et des dynamiques de recherche importantes sur trois champs disciplinaires : Maths-STIC, Droit-économie-gestion et Sciences sociales et humanités. Leurs forces et faiblesses s'apprécient différemment et des perspectives d'évolution sont à définir pour chacun. D'autres domaines se trouvent dans une situation différente : de nombreux champs présents

dans les établissements, en particulier dans le secteur des sciences exactes (chimie, mécanique, physique...), disposent d'une structuration satisfaisante de leur recherche et d'une reconnaissance par des organismes de recherche relativement stabilisée ; même si leurs activités ne se réduisent pas aux interactions avec les deux pôles thématiques, la densité des relations entretenues avec ces derniers est déjà forte.

#### 4.1 MATHÉMATIQUES ET STIC

Le champ des Maths-STIC se caractérise par sa qualité scientifique en recherche et en formation, par de fortes collaborations en son sein et par la capacité de ses acteurs à se structurer collectivement. Outre une accroche forte au tissu industriel, le domaine a la capacité de faire face aux défis actuels et d'anticiper ceux à venir. Le projet d'UPE est de conjuguer cette qualité scientifique avec la diffusion la plus large dans tous les secteurs de l'enseignement et de la recherche, de façon à contribuer au grand défi de la transition vers le numérique.

Le champ comprend les unités relevant de l'école doctorale Maths-STIC et de chercheurs d'autres disciplines (environnement et SHS), soit un total d'environ 350 chercheurs et enseignants-chercheurs permanents. Sa qualité a été reconnue par l'obtention du LABEX Bézout, qui regroupe trois unités (CERMICS, ENPC ; LAMA, UMR CNRS-UPEC-UPEM ; LIGM, UMR CNRS-ENPC-ESIEE Paris-UPEM) et est un des acteurs du portage d'un Domaine d'Intérêt Majeur (DIM) du Conseil régional d'Île-de-France. Une offre de formation riche et diverse couvre l'ensemble du champ (DUT, licences, licences professionnelles, masters et diplômes d'ingénieur). La filière Bézout, via un parcours de master 2 proposé aux boursiers du LABEX, apporte des cours de haut niveau aux masters sur lesquels elle s'adosse.

Au-delà de l'implication des équipes du champ Maths-STIC dans les deux pôles et de leurs collaborations avec d'autres disciplines, les attentes conduisent à développer une politique volontariste sur les thèmes suivants : la gestion de grandes bases de données en biomédical, en sécurité sanitaire et en environnement ; la formation sur les *data sciences* en gestion, en informatique et en mathématiques ; une meilleure utilisation et mutualisation du calcul intensif pour les équipes pratiquant la modélisation.

La question du traitement de bases de données et de leur utilisation pour la prise de décision publique représente un enjeu majeur. Il s'agit de mobiliser l'environnement du champ Maths-STIC et de favoriser les perspectives de développement. Outre les opportunités offertes par la présence d'entreprises dans le champ des deux pôles thématiques, UPE devra mieux intégrer le potentiel de l'IGN et associer davantage ce dernier à la démarche collective : ses capacités en matière d'incubation de projets et de soutien aux start-up et son expertise en géomatique représentent des atouts. Le champ des Maths-STIC valorisera ainsi ses liens avec le tissu économique en particulier à celui des PME et des start-up présentes sur le territoire.

Pour maintenir le décloisonnement des disciplines dans ce champ et favoriser les échanges entre elles, il conviendra d'envisager des perspectives tels des groupes de travail interdisciplinaires, des appels à projets inter-établissement et pluridisciplinaires, des journées d'études.

#### 4.2 DROIT-ECONOMIE-GESTION

Dans ce champ (droit, économie, sciences de gestion, sciences politiques), les deux universités répondent à la forte demande par une offre de formation étoffée et de qualité reconnue, avec des entités bien identifiées : en commun, l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) Gustave Eiffel regroupe des formations en sciences de gestion ; à l'UPEC, une UFR de droit (3 000 étudiants en licence et master) et une UFR d'administration et échanges internationaux-AEI (4000 étudiants). Les écoles (ENPC, ESIEE Paris) proposent des enseignements réputés en management en lien avec leurs spécialités.

Les rapprochements entre des unités de recherche des deux universités sont à noter : l'IRG (sciences de gestion) et l'Erudite (sciences économiques) ont été créés lors du précédent contrat ; en 2015 les deux unités de droit de l'UPEC fusionneront et, en sciences politiques, le Largotec (UPEC) et l'équipe EEP-Institut Hannah Arendt (UPEM) formeront le Laboratoire interdisciplinaire d'étude du politique Hannah-Arendt (LIPHA-PE). Les masters de gestion adossés à l'IRG sont regroupés au sein de l'IAE depuis 2011 et accueillent plus de 1 300 étudiants dont plus de la moitié sont en apprentissage et en formation continue ; avec la nouvelle accréditation, l'ensemble de l'offre de formation de l'UPEM et de l'UPEC en économie et en gestion sera commune.

Les collaborations entre les disciplines au sein de ce champ et avec les autres champs présentent un fort potentiel de développement. L'IRG est en mesure d'améliorer sa participation aux recherches des deux pôles thématiques ; l'Erudite, compétente en évaluation des politiques économiques et sociales, poursuivra sa dynamique d'accroissement de sa lisibilité internationale ; des projets de recherche collectifs émergeront en droit ; l'unité LIPHA-PE développera des axes communs aux sciences politiques et à la philosophie. La forte concurrence en formation induit des efforts constants pour affirmer la visibilité et l'attractivité de ce champ.

Les universités mènent des actions combinant la formation ouverte à tous en premier cycle, en augmentation constante, et les formations attirant de très bons étudiants : parcours sélectifs de l'AEI regroupant plus de 400 étudiants en licence ; filières Jean Monnet et Juriste international de l'UFR de droit ; parcours en

management international, en MIAGE et d'économie en anglais de l'UFR de science économique et de gestion.... L'IAE et le projet d'un IEP Paris-Est s'inscrivent dans cette perspective.

Le développement de doubles diplômes en partenariat avec les écoles de la COMUE (écoles d'ingénieurs, de vétérinaires, d'architecture) et l'introduction d'enseignements en management, en droit ou en finances, constituent des piste intéressantes de collaborations à la fois interdisciplinaires et inter-établissements.

### 4.3 SCIENCES SOCIALES ET HUMANITES

Le champ des Sciences sociales et des humanités couvre trois secteurs selon la typologie de l'alliance Athéna : (par ordre d'importance) *Langues, Textes, Arts et Cultures* ; *Mondes anciens et contemporains*, et *Education, langage et esprit humain*. C'est un champ important en nombre d'étudiants, dans l'offre de formation, en recherche, et du point de vue de sa contribution, réflexive et critique, aux deux pôles.

Dans le cadre de la construction de leur nouvelle offre de formation, l'UPEM et l'UPEC ont accompli un important travail d'harmonisation et de mise en cohérence de leur offre, désormais commune ou coordonnée, ce qui la rend plus lisible et facilite l'accès des jeunes du territoire aux niveaux licence et master. Il contribue aussi au décloisonnement des disciplines, une des priorités de la politique de formation des deux universités, afin de développer une offre de formation initiale et continue innovante et réactive.

En recherche, le champ Sciences sociales et humanités présente plusieurs indicateurs d'excellence individuels (5 IUF Junior, 2 IUF Senior, 1 ERC *Starting Grant*) et collectifs (qualité des unités et notoriété nationale de certaines d'entre elles reconnues par leur évaluation, intégration dans les LABEX Futurs Urbains et VRI, participation au projet européen *Gender Time*). La structuration des unités de recherche est consolidée par regroupement disciplinaire entre établissements ou sous forme de projets pluridisciplinaires (mobilité-transport pour le LVMT ; pouvoir et territoire pour ACP ; innovation pour le LISIS ; arts, lettres et science pour le LISAA ; pouvoir, discours et communication pour le Céditec).

Afin de dégager une identité scientifique plus nette et différenciante de la recherche du champ des Sciences sociales et humanités, celui-ci est pensé en lien étroit avec les deux pôles thématiques et avec les champs Maths-STIC et Droit-économie-gestion. Un travail a ainsi été initié par l'UPEC et l'UPEM, partagé avec l'ENVA, l'Ifsttar et le CNRS, pour construire une Maison internationale des sciences sociales et des humanités (MISSH). Plusieurs objectifs ont été dégagés : développer les collaborations interdisciplinaires entre les unités des sites (Créteil, Cité Descartes, Musée Fragonard de l'ENVA) ; accélérer les réponses communes à des appels à projets nationaux et européens ; construire une politique d'accueil commune des chercheurs et des doctorants internationaux. Afin d'acquérir une notoriété nationale et de participer au processus de qualification des SHS à l'échelle nationale, l'objectif est d'obtenir une labélisation *Maison des Sciences de l'Homme* (MSH) Paris-Est.

Sur la base de ces éléments, les priorités sont donc les suivantes : faire monter en puissance des axes de recherche, pluridisciplinaires et inter-établissements, au moyen d'instruments structurants et innovants tels que l'appel à projets PEPS CNRS-UPE ; favoriser les dynamiques collectives et formaliser l'animation du domaine ; soutenir la labélisation d'activités visibles à l'international et contribuant à la notoriété scientifique d'UPE ; obtenir des labels nationaux et formaliser des collaborations internationales pour consolider l'attractivité d'UPE vis-à-vis des doctorants et des enseignants-chercheurs, français et internationaux.

## 5. LA POLITIQUE DOCTORALE D'UPE : UN ATOUT A AMPLIFIER

Au-delà des procédures et des modes de fonctionnement mis en place par le Département des Études Doctorales et bien évalués, plusieurs chantiers sont à ouvrir :

- mieux articuler les séminaires organisés et les cours proposés aux doctorants, assurer le lien entre les formations transversales et les formations spécifiques des écoles doctorales et mettre en place de formations à l'intersection des écoles doctorales ;
- développer les missions complémentaires des doctorants et les diversifier, en visant notamment la construction de compétences facilitant le début du parcours professionnel hors recherche académique ; étendre les missions de type conseil-expertise pour les doctorants.
- amplifier la diversité des publics doctorants en poursuivant le ciblage d'autres sources potentielles de candidats ; avec le développement des thèses sur travaux et les doctorats par VAE, il est prévu de s'intéresser aux personnels des agences et centres techniques ayant une activité de niveau international et à aux milieux professionnels intéressés (enseignants agrégés du second degré, ingénieurs, architectes, vétérinaires...)
- pour mobiliser des (co-)financements publics et privés, créer un fonds dédié à la formation doctorale ;
- dans le cadre de la politique de promotion de l'interdisciplinarité d'UPE, allouer davantage d'allocations doctorales à des travaux transversaux en lien avec les deux pôles et renforcer ainsi la spécificité et l'originalité du doctorat d'UPE ; accrocher davantage le doctorat à chacun des deux pôles thématiques, de façon à accroître la visibilité et l'attractivité du doctorat ;

- restructurer en profondeur les sites internet ;
- renforcer le lien entre les niveaux master et doctorat, en développant à l'échelle de la COMUE des initiatives déjà existantes au sein de LABEX.

Enfin, l'articulation entre le doctorat et les Instituts tels qu'Efficity reste à préciser.

## 6. LA NECESSITE DES MUTATIONS PEDAGOGIQUES

Les enjeux principaux en matière de formation résident dans l'amélioration de la lisibilité de l'offre de formation et de son attractivité, dans la création de l'interdisciplinarité entre les différentes formations et dans le soutien apporté à la structuration des domaines et champs de formation et de recherche.

Dans une période récente, trois actions ont renforcé les démarches communes en matière de formation :

- la construction d'un espace commun d'innovation dans les formations, s'appuyant sur trois IDEFI et se traduisant par la création d'une communauté d'échanges et d'actions de plus en plus vivante ;
- l'investissement sur l'entrepreneuriat, outil de préparation des étudiants à un autre type d'insertion professionnelle et occasion de confrontation à un autre modèle de formation ;
- le travail commun des deux universités pour présenter une carte de formation commune, sachant que le rapprochement des forces pédagogiques des deux universités dans les champs de la gestion et de l'urbanisme s'est déjà traduit dans une école d'urbanisme et un IAE (*cf. supra*).

Le constat est partagé que les transformations des modes pédagogiques jouent un rôle déterminant, complémentaire à la recherche, pour garantir la réponse à de nouvelles attentes des publics étudiants et pour se situer et se différencier dans l'environnement national et international. Conscient du potentiel d'hybridation que représente sa communauté et attentif à éviter la banalisation de certains de ses critères distinctifs (par exemple l'apprentissage), UPE souhaite réinvestir ces préoccupations au cœur de son projet stratégique.

Dans ce cadre, les orientations suivantes sont fixées pendant la durée du contrat de site.

### 6.1 RENFORCER LE CHAMP DE L'INGENIERIE

Cette orientation peut sembler paradoxale alors qu'UPE s'appuie sur nombre d'écoles d'ingénieurs très reconnues et dynamiques. Cette volonté s'appuie sur un triple constat :

- compte-tenu de la désaffection des bacheliers pour les études scientifiques, il est difficile de maintenir une attractivité suffisante vers les étudiants, alors que sont favorisées soit les universités à très large et très fort potentiel de recherche, soit celles dont le secteur ingénierie dispose d'une forte reconnaissance ;
- si à UPE les écoles d'ingénieurs sont anciennes et reconnues, les formations d'ingénieurs universitaires sont plus récentes, moins nombreuses et ont une notoriété et une image moins affirmées ;
- l'insuffisance d'étudiants scientifiques de niveau master peut nuire à terme au développement des doctorats d'UPE ; la présence d'une composante ingénierie doit consolider, outre celle aux niveaux L et M, l'attractivité du doctorat, de façon directe (ingénieurs préparant le doctorat) ou indirecte (étudiants scientifiques externes à UPE attirés par l'image du site).

Sur la durée du contrat, il est souhaité de rendre complémentaire :

- la structuration des filières ingénierie des deux universités, rassemblées dans le cadre de la fusion dans une école unique ; la CTI vient d'évaluer les diplômes d'ingénieurs des deux écoles, et a accrédité pour 4 ans l'ESIPE de l'UPEM et la filière « systèmes d'information » de l'ESIPE de l'UPEC ; l'UPEC poursuit son travail de structuration pour les deux filières prévues en lien avec la santé ;
- le développement de l'ENPC de façon à couvrir tous les champs de compétence en ingénierie nécessaires aux industriels du secteur de la ville et de l'environnement ;
- l'accroissement des formations croisées (passerelles, parcours partagés) et de la formation en alternance au sein des filières d'ingénierie et l'émergence d'une structure fédérative s'adossant à un label à forte visibilité nationale et européenne rassemblant une partie des formations d'ingénieur, dont ESIEE Paris ;
- la place et l'apport original de chaque école associée (l'EIVP, l'ESTP Paris, l'ENSG de l'IGN), qui seront reconnus et feront l'objet de dispositions contribuant au développement de l'ingénierie au sein de la Comue en lien avec les membres (ENPC, ESIEE Paris, universités), dispositions qui seront intégrées dans les conventions d'association ;
- la création d'une filière internationale délivrant au sein des différents établissements de la COMUE des enseignements en anglais destinés à un public recruté sur un portail commun.

### 6.2 APPUYER L'ATTRACTIVITE COMMUNE AU NIVEAU DES MASTERS ET DU LIEN MASTER/DOCTORAT

Le premier objectif est de développer l'attractivité d'UPE et de ses établissements, en particulier à l'international, sur des masters à orientation recherche afin d'assurer une meilleure alimentation des flux de doctorants. Il s'agit de construire une attractivité liant master et doctorat sur les domaines où le potentiel de recherche de la COMUE est pleinement reconnu. Le champ Maths-STIC pourrait être le premier terrain



d'expérimentation, à partir de l'amplification des bourses d'accueil du LABEX Bézout sur l'ensemble du parcours master/doctorat.

Le second objectif vise plus spécifiquement les professionnels qui souhaitent, à la suite d'une période en responsabilité opérationnelle, donner une nouvelle impulsion à leur carrière en prenant le recul nécessaire à la compréhension des grands enjeux de leur secteur d'activité. Les deux pôles thématiques seront les premiers terrains d'expérimentation de cette démarche.

### 6.3 ACCELERER DANS LES ETABLISSEMENTS LA MUTATION DES FORMES PEDAGOGIQUES

Les IDEFI ont permis d'expérimenter plusieurs approches : classe inversée, démarche « compétences », *design thinking*... Des actions de sensibilisation, de formation vers les personnels ont été engagées en vue de les élargir. La transformation sera accélérée par la formation de communautés d'innovation pédagogique<sup>1</sup>. Toutes ces évolutions visent à positionner l'étudiant comme acteur de sa formation. L'entrepreneuriat sera développé pour le potentiel d'ouverture de nouveaux modes d'insertion professionnelle, comme terrain d'expérimentation et de transformation des modes pédagogiques, et pour renforcer la création de valeur économique sur le territoire.

UPE et ses établissements appuieront la mise en œuvre des orientations par des mécanismes de reconnaissance, de valorisation et d'appui à ces personnels (notamment les enseignants-chercheurs) : amélioration de l'environnement des enseignants, aides financières, congés thématiques pour l'innovation pédagogique, formalisation des expériences menées afin d'en favoriser la considération dans les carrières par les établissements. Une réflexion sera engagée pour favoriser la présence dans les dossiers d'HDR, lorsque cela est possible, d'un volet sur l'innovation pédagogique complétant les approches centrées sur la recherche.

### 6.4 MOBILISER LE NUMERIQUE POUR ACCELERER LA TRANSFORMATION DES MODES PEDAGOGIQUES

La coordination des actions en matière de numérique au service des actions pédagogiques reste insuffisante alors que les établissements sont confrontés à des questions similaires et coopèrent déjà dans ce domaine. Elle s'intensifiera pendant le contrat, sous l'égide du VP numérique :

- les services numériques et d'innovation pédagogique, présents dans les établissements les plus importants, engageront un travail de repérage et formalisation des meilleures pratiques, et un dispositif d'appui aux établissements sera proposé ;
- la formation doctorale inclura des formations transversales aux écoles doctorales permettant de sensibiliser et former les futurs docteurs aux potentialités ouvertes par le numérique dans le champ de la formation et de la diffusion des connaissances ;
- des appels à projets internes vers les équipes de formation et les unités de recherche seront mis en place ;
- vu la spécificité du territoire seine-et-marnais et afin de tenter d'augmenter le taux de poursuite d'étude et de réduire le bilan carbone induit par les déplacements, des solutions numériques seront élaborées en s'appuyant par exemple sur les centres de télétravail mis en place par le Conseil Général.

L'approche sur le numérique sera intégrée à la fois aux démarches de transformation des modes pédagogiques et aux transformations des processus et pratiques documentaires ainsi qu'à l'animation des communautés scientifiques. Des appels à projets internes viseront la mise en place de *Cours en ligne ouvert à tous* (MOOC) et de *Cours en ligne à usage spécifique* (SPOC).

### 6.5 MOBILISER LES POTENTIALITES DU NUMERIQUE AU SERVICE DE LA TRANSFORMATION DE L'ORGANISATION

Même si les établissements partagent des applications (fédération d'identité, gestion et suivi des contrats...) et des infrastructures (réseau RENATER de la Cité Descartes, quelques mutualisations), l'harmonisation et la convergence des systèmes d'information et la prise en compte du numérique dans les modes d'organisation sont peu développées. Un travail commun sera engagé sur les sujets suivants :

- mettre en place un entrepôt de données regroupant toutes les informations permettant de produire des tableaux de bord et d'autres documents liés aux forces et aux activités des établissements de la COMUE, pour des finalités tant internes (connaissance des compétences, harmonisation des suivis...) qu'externes (rapports d'activité, mise en valeur des actions, réponse à des sollicitations) ;
- développer avec les DSI des établissements un schéma directeur numérique intégrant les avancées de chaque établissement ;
- prendre en compte le bilan carbone dans l'utilisation d'outils innovants et l'expérimentation de nouveaux modes d'organisation du travail ;
- tester et diffuser des espaces innovants de rencontres et d'échanges interdisciplinaires (type *coworking*) à destination des enseignants-chercheurs, des étudiants et du personnel administratif afin de faire émerger

<sup>1</sup> Composées d'enseignants-chercheurs de toutes disciplines confondues qui échangent sur les pratiques et les initiatives en matière d'innovation pédagogique qui émergent ou en cours d'expérimentation

- les innovations ; l'entrepreneuriat étudiant (projet PEPITE, *cf. supra*), des séminaires de recherche, des groupes de travail et d'expérimentations seront accueillis et stimulés dans ce cadre ;
- avec les établissements, amplifier la dématérialisation des actes administratifs et des conventions dans le but de faciliter les procédures en rapport aux publics et au personnel.

## 6.6 DEVELOPPER LA FORMATION CONTINUE ET LES REFERENTIELS SUR LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Les nouvelles pratiques pédagogiques d'individualisation des parcours, combinées au numérique pour faciliter l'accès en temps décalé à la formation et réduire les déplacements pour des publics éloignés, permettront d'organiser différemment les parcours de formation. Les publics étudiants pourront ainsi mieux adapter leur rythme de formation à leurs contraintes (étudiants salariés, étudiants habitant dans des zones géographiques mal reliées aux centres universitaires, étudiants à forte activité dans les domaines sportifs ou culturels, étudiants étrangers...) et verront leur réussite progresser. Les publics ayant déjà travaillé et qui reviennent ponctuellement en formation par différentes voies (VAE, modules complémentaires à une validation partielle d'acquis, modules qualifiants, participation à des cursus en raison d'une disponibilité ponctuelle), dont notamment les salariés des PME du territoire, accéderont ainsi plus facilement aux dispositifs de formation continue.

Ainsi devrait émerger en cours de contrat quinquennal un espace de formation tout au long de la vie à l'échelle du territoire, accompagnant le développement économique et favorisant l'adaptation régulière des compétences et l'élévation du niveau de formation des bénéficiaires. Ce développement participera à l'attractivité internationale d'UPE en offrant des parcours de formation adaptés à un public éloigné avant son arrivée sur le territoire ou à l'issue d'un parcours sur place.

## 7. LE RESEAU DOCUMENTAIRE : UNE EXISTENCE RECONNUE, DES EVOLUTIONS POUR LE PROCHE AVENIR

Depuis 2008, le groupe métier documentation d'UPE travaille sur la mutualisation de l'offre documentaire des établissements. En 2008, le groupe a produit un document « Propositions pour un axe documentation », mis à jour en 2011, qui définit quatre axes en lien avec les missions d'UPE : définition d'une politique documentaire pour les doctorants et chercheurs ; traitement des thèses ; mise en œuvre d'un plan coordonné de formation documentaire des doctorants ; à terme, adoption d'une politique commune en matière d'archives ouvertes.

Depuis 2009, le travail réalisé a permis de faciliter l'accès aux différentes bibliothèques et de proposer le prêt des documents gratuits pour les doctorants de tous les établissements. L'élaboration d'une carte documentaire d'UPE signale les fonds spécialisés qui peuvent les intéresser. La mise en place début 2014 d'un portail documentaire, accès unique et mutualisé à la documentation de niveau recherche, assure un accès aux ressources en ligne et une meilleure connaissance des fonds spécialisés des six bibliothèques parties prenantes du projet à ce jour. La mise à disposition d'une plateforme bibliométrique permet d'automatiser la production d'indicateurs bibliométriques. Le travail commun a également permis de proposer des formations documentaires pour les doctorants, inscrites dans l'offre de formation des écoles doctorales. Le dépôt et le catalogage des thèses est lui aussi coordonné par le groupe métier documentation.

Dans le cadre du contrat de site, la dynamique commune du réseau documentaire répondra aux axes stratégiques suivants : élargir les publics cibles et renforcer l'attractivité internationale du doctorat ; renforcer les pôles thématiques ; développer la diffusion des connaissances et des savoirs.

La COMUE participe à la mutualisation des achats via le consortium national COUPERIN. Les membres du groupe documentation d'UPE mutualisent une partie des achats en se présentant groupés pour les négociations avec certains éditeurs : même si le périmètre reste modeste eu égard aux contraintes des éditeurs, des économies d'échelle de l'ordre de 200 k€ sont réalisées chaque année. Actuellement le doctorant ne bénéficie pas de la même offre selon l'établissement d'accueil. L'objectif de progression est d'offrir un socle commun de ressources documentaires à tous les doctorants d'UPE.

L'action commune vise aussi à assurer la pérennisation et la continuité du portail documentaire actuel d'UPE, en particulier en intégrant les catalogues d'autres établissements au-delà des six membres déjà engagés. Les fonctions du portail seront développées pour en faire un espace de communication et d'échanges entre les communautés. Le projet est de compléter le portail par de nouvelles fonctions permettant aux communautés de travailler ensemble à la valorisation des contenus web, la documentation trouvant sa place dans un espace d'échanges de flux d'information animés via des *community managers*, ces derniers intervenant d'abord sur la gestion de contenus pour les écoles doctorales et les pôles.

La mise en œuvre d'une collection d'archives ouvertes HAL-UPE pour les publications des unités de recherche entrant dans le périmètre d'UPE sur la base d'un moissonnage des entrepôts déjà existants permettra de renforcer la visibilité des publications. Un travail a déjà été mené par l'ENPC, puis par l'UPEC et l'UPEM. Certaines bases locales alimentent également HAL, comme à l'Ifsttar, au CSTB et prochainement à l'ESTP Paris. Cette fédération via HAL permettrait une visibilité accrue des publications dans HAL.



Au-delà des collections, un travail reste à mener sur les lieux de travail, de collaboration et de vie que constituent les bibliothèques. Le patrimoine des grandes écoles (ENPC sur la Cité Descartes ; ENVA et son Musée Fragonard) constitue un atout pour des activités de culture scientifique et technique.

## 8. UNE VIE ETUDIANTE ET DE SITE MULTI-CAMPUS : CONCEVOIR UN MODELE ORIGINAL

UPE présente une grande diversité de campus et d'implantations. Son organisation spatiale repose sur trois niveaux de structuration : deux campus majeurs regroupent chacun plusieurs ensembles de bâti répartis dans la ville selon une logique de campus urbain (Cité Descartes et Créteil/Maisons-Alfort) et forment le cœur de la cité scientifique Paris-Est mentionnée au Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) avec les cités scientifiques de Paris intra-muros et de Saclay ; deux campus territoriaux en développement sur Sénart et Val d'Europe assurent le relais du développement de la formation universitaire en direction des espaces à forte croissance démographique de l'Est ; plusieurs implantations plus restreintes correspondent à des localisations en lien avec des départements d'IUT (Meaux, Vitry, Fontainebleau), des centres de formations de l'ESPE (Torcy, Saint-Denis...), des écoles d'architecture ou d'ingénieur (Paris intra-muros, Cachan). Le futur réseau du Grand Paris express (ligne 15 Sud en particulier) assurera à l'horizon 2020-2024 l'interconnexion, grâce aux gares de correspondance (Arcueil-Cachan, Verts-de-Maisons, Créteil l'Echat, Noisy-Champs), des deux premiers niveaux de cette organisation spatiale ainsi que de la plupart des sites de troisième niveau. Certaines de ces implantations sont situées en milieu urbain dense, d'autres correspondent à des trames urbaines plus lâches et en évolution. Pour la plupart de ces campus, l'animation ne va pas de soi et ce, d'autant plus que les étudiants ne résident pas fréquemment sur le site.

La préoccupation de campus plus vivants est très présente au sein des établissements d'UPE, qui s'investissent fortement pour gagner en qualité de vie pour les étudiants et les personnels. Le travail avec les collectivités locales est souvent intense.

### 8.1 LA QUESTION DU PERIMETRE. ETABLISSEMENT ? CAMPUS ? COMUE ?

Deux modèles d'animation des campus existent à ce jour : un premier basé sur une offre de services à destination des étudiants, s'appuyant sur des services dédiés au professionnalisme reconnu, modèle traditionnellement associé aux universités ; un second qui sollicite une prise en charge par les étudiants eux-mêmes via des effets d'incitation et d'accompagnement des structures associatives et qui correspond plutôt au modèle des écoles.

UPE s'attachera à favoriser l'interpénétration des modèles sans uniformiser les approches, la COMUE n'étant pas nécessairement le niveau le plus pertinent d'actions :

- les établissements sont le niveau naturel d'action de la vie étudiante ; une forte présence de plusieurs établissements sur un même campus crée un espace d'actions communes, comme à la Cité Descartes ;
- des incitations communes des initiatives étudiantes dans le domaine scientifique, culturel et sportif pourront faire émerger des actions favorisant la rencontre entre étudiants, le développement d'une appartenance commune et servant de véhicule à la notoriété et à l'image d'UPE ;
- certains dossiers essentiels pour tous les établissements, à forte complexité socio-politique et supposant un lien fort avec des opérateurs, feront l'objet d'une stratégie partagée et de modalités de fonctionnement tenant compte des différences de pratiques et de cadre ; le logement et la santé des étudiants sont traités *infra* ; les transports et la mobilité pourront faire l'objet d'un plan de déplacement inter-établissements visant l'amélioration de l'accessibilité des deux campus principaux et la promotion des alternatives à l'automobile individuelle et des pratiques sociales qui leur sont attachées (covoiturage, autopartage, mobilités douces...).

### 8.2 RENDRE LES ETUDIANTS PLUS ACTIFS DANS L'ANIMATION DES CAMPUS

La réflexion portant sur le périmètre d'actions et les échelles de conception d'une politique d'animation de vie de campus se fonde sur la conviction que l'usager est l'acteur naturel de cette dernière et doit à ce titre être placé au cœur des dispositifs d'animation. De cette place centrale découlent plusieurs effets positifs. Ainsi, outre la plus grande appropriation des projets et globalement des campus comme lieu de vie et d'échanges, il s'agit de favoriser l'émergence d'une culture où chacun peut devenir acteur de la réussite pour tous.

Les objectifs sont de créer un lieu décloisonné et décloisonnant tant à l'échelle des savoirs et des cultures que des établissements et des sites et de donner les outils nécessaires aux usagers et aux personnels pour s'approprier leurs campus et les enjeux actuels, pédagogiques ou sociétaux. Des actions vont déjà dans ce sens : sur la Cité Descartes, l'espace partagé éphémère créé par les usagers fait le lien entre plusieurs établissements et remplit un rôle de liant entre enseignement, recherche et monde économique et entre usagers, personnels et habitants ; sur le site cristolien, le Festival Folies Douces organisé en partenariat avec la Maison des Arts de Créteil ou les « L de la nuit » mêlent le festif au culturel, la valorisation des pratiques à la promotion des talents et des arts.

En fonction des moyens disponibles, des appels à projets vers les étudiants, les doctorants et les personnels coupleront plusieurs finalités : promouvoir l'entrepreneuriat, soutenir la créativité et les initiatives personnelles, favoriser le dialogue sciences-société, sensibiliser aux problématiques d'aujourd'hui et de demain, promouvoir l'engagement citoyen et la sensibilité artistique et culturelle, autant d'enjeux qui se jouent à l'échelle du campus et qui nécessitent de mettre l'étudiant-citoyen au centre.

Les lieux de l'animation seront pensés et organisés pour favoriser la vie de campus. Une trame dense, cohérente et articulée est à développer avec tous les types d'espaces nécessaires à l'animation : maisons et lieux de vie étudiants (foyers), locaux associatifs, espaces de *coworking*, bibliothèques dont l'évolution vers le modèle fonctionnel des *learning-centers* est en cours, amphithéâtres et salles d'enseignement polyvalentes permettant le développement des pratiques culturelles, lieux de restauration, équipements culturels et sportifs, espaces publics internes aux campus (hall des bâtiments, circulations externes à l'instar de la dalle du campus centre de Créteil, espaces publics urbains...). Un schéma directeur « vie de campus » sera élaboré au croisement de cette trame et des pratiques d'animation existantes et à développer.

### 8.3 LOGEMENT ET SANTE DES ETUDIANTS, DES QUESTIONS CRITIQUES

Le logement et de la santé des étudiants sont des enjeux qui méritent de bénéficier d'une politique commune.

Le récent rapport IGF-IGAENR sur la vie étudiante fait état de près de 27 % d'étudiants ayant renoncé à des soins faute de moyens. L'UPEC a développé un réseau universitaire de santé (RÉSUS) permettant à ses étudiants d'accéder plus facilement aux soins grâce à une dispense d'avance de frais, et de bénéficier d'actions particulières en santé féminine, en bucco-dentaire en en bien-être psychologique. Le réseau RÉSUS sera étendu sur le site en lien avec les collectivités territoriales, principalement les conseils généraux.

La répartition du logement étudiant (résidences universitaires) est inégale sur le territoire : dans l'Est le campus de Créteil/Maisons-Alfort est une zone critique, les situations de Marne-la-Vallée et de Sénart étant plus favorables. Avec de 7 à 10 % d'étudiants logés en résidence universitaire, ces derniers sont encore trop dépendants de l'offre diffuse dans le secteur libre. Plusieurs pistes d'action sont envisagées :

- une cellule inter-établissements en lien avec le CNOUS sera l'interlocutrice privilégiée de l'ensemble des opérateurs dont l'atout majeur résidera dans sa capacité à mobiliser le potentiel d'études et d'expertises de l'est parisien, notamment en matière de développement durable et de rénovation urbaine ;
- un suivi des projets des bailleurs de logements étudiants (bailleurs sociaux, investisseurs privés en logements conventionnés) structurera un catalogue d'offres pour les services logement étudiant des établissements ;
- la programmation de logements étudiants en zone d'aménagement comme en zone diffuse (reconversion bureaux-logements par exemple) sera suivi avec la maîtrise d'ouvrage urbaine et avec les collectivités territoriales au sein du schéma régional du logement étudiant et avec les programmes locaux de l'habitat ;
- un recensement du foncier des établissements d'UPE mobilisable pour la production de logements sera mené, en particulier sur le foncier Etat des établissements.

## 9. UNE STRATEGIE DE PARTENARIATS ANCREE DANS L'ENVIRONNEMENT

Le territoire d'UPE présente trois caractéristiques qui constituent des opportunités de développement.

- Sur les 800 000 habitants supplémentaires prévus en Île-de-France entre 2010 et 2030, 430 000 sont attendus dans les départements de l'académie de Créteil dont 310 000 sur le territoire du Val-de-Marne et de la Seine-et-Marne, soit 40 % du gain potentiel de population dans la Région. Cet apport quantitatif, additionné à l'ambition d'un meilleur taux de poursuite d'études particulièrement bas dans l'est francilien devrait impliquer mécaniquement un flux supplémentaire d'étudiants.
- Le premier barreau du Grand Paris Express (ligne 15 Sud) reliera en 2020 la Cité Descartes à Créteil en 11 minutes et Cachan en 20 minutes. Couplée au dézonage de la tarification des transports, cette évolution mettra en réseau les implantations d'UPE et donnera plus de liberté dans l'organisation spatiale de la carte des formations, l'accessibilité accrue étant de nature à compenser la moindre proximité géographique.
- La coordination territoriale impulsée par la COMUE dont l'espace géographique est cohérent facilitera le développement de projets franciliens, notamment avec d'autres COMUE et leurs établissements : Paris-Saclay via notamment deux écoles doctorales co-accréditées, Sorbonne Paris-Cité et Paris-Seine en particulier au travers de la SATT Idf-Innov, Sorbonne Universités au travers du collegium Galilée en santé et dans le domaine de l'eau, PSL en économie en relation avec l'École d'Économie de Paris.

### 9.1 LE TERRITOIRE COMME RESSOURCE, UPE COMME ACTEUR DU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Si les établissements d'UPE contribuent au développement de leur territoire d'implantation (formation initiale et continue ; valorisation de la recherche ; participation à la spécialisation économique du territoire dans les biotechnologies, la santé, la ville durable, l'environnement, la logistique, le numérique ; ouverture sociale...) et sont devenus au cours de ces dernières années acteurs du développement du territoire, celui-ci constitue en

retour une ressource pour le regroupement. Par son implantation et son implication dans les dynamiques territoriales, UPE se situe au cœur des enjeux de la métropolisation qui, sur le plan économique, conjugue au moteur de développement que sont les activités du tertiaire supérieur une logique de polarisation de la croissance et de création de valeur autour de *clusters* métropolitains aujourd'hui structurés par les grands pôles de compétitivité de la région et qui sont pour UPE Medicen et Advancity à titre principal, mais également Cap Digital, System@tic et Nov@log.

Le territoire d'UPE est un laboratoire vivant où les acteurs sont demandeurs d'expertise, de formation, de lieu de débats publics, le tout éclairé par l'approche « longue » que permet la recherche. Pour la COMUE qui fait du lien entre approches scientifiques-technologiques et enjeux sociétaux un mode de recomposition transversale de ces activités, le territoire métropolitain représente un atout majeur pour ses dynamiques, même si elle ne limitera pas ses collaborations à son seul territoire. UPE a ainsi l'ambition de se positionner comme un acteur essentiel pour la métropole parisienne sur ses thématiques, tirant pleinement parti de sa double implantation est-parisienne et de son ancrage intra-muros.

## 9.2 STRUCTURER ET DEVELOPPER LES PARTENARIATS SOCIO-ECONOMIQUES

Sur l'ensemble des établissements d'UPE, les occasions de travail en commun et de partenariats formalisés avec les acteurs du monde socio-économiques sont multiples. En matière de politique partenariale, les modèles des universités et des écoles diffèrent notablement.

- Les deux universités, particulièrement actives dans ce domaine, connaissent un fourmillement d'initiatives partenariales de statuts et de niveaux très différents. Certaines concernent des segments parfois limités, d'autres impliquent l'établissement dans sa globalité. Il en résulte une difficulté pour les universités à connaître et mettre en complémentarité l'ensemble des partenariats existants.
- Les écoles d'ingénieurs ont toujours noué des liens resserrés avec le milieu économique, et impliquent fortement les entreprises dans la pédagogie et la formation, et également dans la recherche. Elles ont fréquemment mis en œuvre des mécanismes de chaire, fondation ou de fonds de dotations, fonds qui regroupent par ailleurs la participation d'anciens étudiants.
- A contrario, si les deux universités ont une pratique intense de l'apprentissage, les entreprises restent absentes des mécanismes de fondation. De plus, hors apprentissage et formation continue, ces dernières sont parfois moins intégrées dans la définition et la mise en œuvre des formations. Le degré de relation est naturellement très variable selon les champs disciplinaires.
- Les écoles d'architectures ont des relations fortes avec leur milieu, cabinets d'architectes et donneurs d'ordre, mais peinent à convertir ces liens en collecte de fonds, y compris la taxe d'apprentissage.
- En règle générale, les relations sont plus fortes avec les grands groupes qu'avec les PME, qu'elles soient proches géographiquement ou innovantes sur les domaines correspondant aux activités de la COMUE.
- La politique de chaire, très développée dans les écoles, est plus récemment importée dans les universités. Certaines chaires sont désormais communes entre établissements d'UPE à l'instar de celles portées par l'ENPC avec l'UPEM, le CSTB ou l'Ifsttar.

Sur ce champ, les membres d'UPE se proposent de travailler en commun sur les axes suivants.

- Animer un réseau d'échange avec des professionnels à destination des services dédiés et des responsables de programme et de formation, en lien avec le développement de la formation continue et de l'apprentissage.
- Mettre en place une stratégie collective de développement des liens avec les PME, en s'appuyant sur les CCI, les agences de développement économique et les groupements professionnels.
- Engager un travail de repérage de thèmes soumis par les entreprises ou collectivités territoriales qui peuvent donner lieu à des études confiées aux étudiants (doctorants inclus) ou aux unités. S'il existe de nombreuses collaborations avec les partenaires socio-économiques, l'environnement local d'UPE est un réservoir de sujets d'études ou de projets à solliciter plus largement pour aider au déploiement des premières expériences professionnelles valorisables dans les CV des étudiants. Un frein à cette connexion vient de ce qu'une problématique d'entreprise ne se transpose pas automatiquement dans un processus académique de formation ou de recherche. Le travail de traduction est nécessaire, surtout si l'on souhaite agréger des compétences académiques collectives et pas simplement individuelles (comme dans le cas d'un stage par exemple). Le développement de ces relations est également important pour accroître l'effet cluster et mieux tirer parti des ressources croisées.

La mise en place de développeurs<sup>2</sup> à l'échelle de la COMUE, en complément de ce qui existe dans les établissements et en relation étroite avec la SATT IdF-Innov, permettra d'atteindre ces objectifs.

<sup>2</sup> Les fonctions du développeur seront les suivantes : identifier par prospection des thèmes où les entreprises et collectivités sont demandeuses d'une collaboration avec des apports universitaires (unités, chercheurs, étudiants) et en préciser le contenu, les contraintes de calendrier, la complexité... ; à partir d'une pré-étude du besoin, identifier les compétences nécessaires et le type de processus académique pouvant fournir une réponse partielle et totale du besoin ; reformuler l'attente dans des termes compatibles

## 10. UNE ACTION COLLECTIVE A L'INTERNATIONAL : LA CONSTRUIRE RESOLUMENT

L'internationalisation de la recherche s'inscrit principalement dans une approche ascendante. Elle doit cependant s'appuyer sur une stratégie de choix sur la scène internationale de la formation et de la recherche au niveau de chaque établissement et à l'échelle du site. La stratégie internationale d'UPE se situe à deux niveaux : les pôles, le site dans son ensemble.

### 10.1 METTRE EN RESEAU LES SERVICES DES RELATIONS INTERNATIONALES POUR ACCROITRE LA MUTUALISATION ET LA PROFESSIONNALISATION

UPE souhaite valoriser et amplifier la stratégie d'internationalisation de ses membres en tirant parti de leurs identités. La COMUE n'a pas vocation à orienter la totalité des actions internationales du site et entend concentrer son action sur l'organisation du travail en réseau et sur quelques objectifs stratégiques prioritaires.

- Le réseau des responsables internationaux des établissements veillera que chacun connaisse les actions des autres établissements et soit un ambassadeur du site dans sa globalité. Les visites et les partenariats seront analysés en vue d'identifier les opportunités d'élargissement des champs couverts par les accords.
- Le constat est partagé d'être plus présent sur les appels à projets européens, d'accroître la qualité des réponses et du suivi des dossiers lauréats, et d'améliorer la connaissance des mécanismes communautaires. Outre la mise en place d'incitations, il s'agit de s'appuyer sur les compétences des établissements déjà inscrits dans les réseaux européens (EPST, agences et centres techniques). Avec l'apport de leurs structures d'appui, renforcées dans le cadre du contrat de site, un bureau Europe sera constitué avec le double objectif de soutenir des projets d'ampleur internationale et répondre aux appels à projets, et d'inciter les chercheurs à s'intégrer dans des réseaux européens et à mieux suivre les projets labélisés.
- Un autre objectif est d'approfondir les actions déjà engagées par la COMUE en matière d'invitation d'enseignants-chercheurs et de chercheurs étrangers juniors et seniors et de services d'accompagnement. Les actions communes seront accrues entre la COMUE, le service *acc&ss Paris-Est* chargé de la résidence internationale d'UPE et des opérateurs tels que le CROUS et le CNOUS afin de développer la capacité d'accueil des invités, des doctorants, des post-doctorants et des étudiants de master.

### 10.2 ACCROITRE LA VISIBILITE INTERNATIONALE

Cette action vise en priorité les programmes doctoraux et les unités.

- Même si 47 % des doctorants d'UPE sont étrangers, l'attractivité internationale du doctorat mérite d'être accrue, principalement sur les pôles mais sans exclusive, en tirant parti des actions des LABEX en matière de masters/parcours internationaux. Outre le renforcement des liens scientifiques entre des établissements français et étrangers, une telle ouverture apporte une valeur ajoutée aux étudiants. Les masters seront reliés plus fortement au doctorat : cela permettra dans un premier temps de renforcer l'accroche des masters aux pôles et ainsi mieux alimenter les formations de l'excellence de la recherche produite au sein de ces derniers ; ensuite et grâce à la mise en place d'un système de bourses à destination d'étudiants étrangers de niveau M, il s'agira de favoriser le recrutement international de niveau D.
- Avec l'appui des EPST, la mise en place d'Unités Mixtes Internationales (UMI) sera favorisée dans plusieurs domaines de recherche d'UPE. Les deux pôles thématiques d'UPE et les champs thématiques sont concernés. Le champ Maths-STIC pourrait être le premier concerné, à l'instar du portage par le LABEX Bézout du *Réseau Franco-Brésilien en Mathématiques*.

## 11. ÉVOLUTIONS INTERNES : GOUVERNANCE, COMMUNICATION, PROMOTION DE L'EGALITE

### 11.1 UNE GOUVERNANCE APPROPRIÉE AUX SPÉCIFICITÉS

UPE s'est approprié les souplesses offertes par la loi pour consolider le site sur la base de ses spécificités :

- une communauté de projets et de coordination disposant d'un fonctionnement souple et respectueuse des identités de chacun de ses établissements ;
- un périmètre restreint de compétences déléguées par les établissements membres dès 2007 complété par un large rôle de coordination de la dynamique commune ;
- une gouvernance générale recherchant un équilibre entre l'efficacité des mécanismes de décision rendue possible par le nombre réduit de membres et le renforcement de la représentation des communautés d'enseignants-chercheurs, chercheurs, BIATSS et usagers ;
- outre les instances de gouvernance générale prévues par la loi et les deux instances particulières citées en introduction (*conseil des membres et associés, commission territoriale*), les statuts prévoient des gouvernances sectorielles des pôles thématiques et de la formation doctorale.

---

avec le fonctionnement académique et identifier les partenaires académiques potentiels ; formuler un cadre partenarial permettant de répondre aux attentes réciproques.

La fusion des deux universités prévue début 2017 contribuera à renforcer la cohérence du site en matière de politique pédagogique et scientifique. Elle impliquera des adaptations progressives du fonctionnement de la composante universitaire du site. Des échanges périodiques d'informations auprès des personnels des membres d'UPE et au sein des instances de la COMUE sur ces transformations seront réalisés ; cela permettra d'adapter à cet horizon les statuts de la COMUE avec l'anticipation nécessaire.

### 11.2 UNE POLITIQUE DE COMMUNICATION A CONSTRUIRE

La Communauté mène une politique de communication modeste, mobilisant des moyens humains et budgétaires restreints : site web, édition de documents de communication, présence sur des événements (RUE, salons), organisation d'opérations transversales aux établissements (entrepreneuriat, IDEFI).

Outre ce qui concerne la politique doctorale (chapitre 5), deux points seront traités début 2016.

- La règle monoligne de signature d'Université Paris-Est a été mise en place dès 2007 et complétée en 2012 pour le secteur biomédical par une modalité multiligne compatible avec la règle nationale de l'alliance Aviesan. Elle sera réévaluée pour rendre plus visibles des secteurs thématiques emblématiques de certains membres et pour tenir compte des unités communes avec une autre COMUE.
- L'identité transverse de la COMUE est aujourd'hui trop floue pour jouer le rôle d'une identité partagée valorisant par un effet de complémentarité les établissements, et reste donc à construire. Elle s'articulera avec les identités propres des établissements, auxquelles ces derniers sont légitimement attachés et qui seront d'autant plus bénéfiques pour l'ensemble de la COMUE que l'ensemble sera cohérent.

### 11.3 PARITE, HANDICAP ET DISCRIMINATION : UN ENGAGEMENT COLLECTIF

La Charte de l'égalité hommes-femmes a été signée par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche le 28 janvier 2013 et par les ministres chargés du développement durable et du logement le 3 novembre 2014. Conformément au programme d'actions de cette Charte, UPE s'engage à :

- promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la COMUE ;
- promouvoir la culture de l'égalité dans les instances de gouvernance ;
- renforcer l'articulation de la recherche et des politiques publiques ;
- lutter contre les violences faites aux femmes et les violences de genre dans l'enseignement supérieur et la recherche ;
- participer au plan gouvernemental *Mixité 2014* (promouvoir la mixité dans les formations et lutter contre les représentations genrées des métiers).

Plus largement, UPE souhaite promouvoir la lutte contre les discriminations sous toutes ses formes. Cela nécessite pour la COMUE et ses établissements d'identifier les actions mutualisables via la coordination des missions « égalité » des établissements pour la mise en œuvre des actions de lutte, l'information sur les droits et l'accompagnement des victimes, et la signature d'une charte commune de l'égalité et de la laïcité. L'expertise de l'UPEM sera mobilisée via le DIM *Genre, inégalités, discriminations* dont elle est le porteur.

\*

\*\*

**L'Etat partage les orientations définies par le présent contrat de site et apporte son soutien à leur mise en œuvre.**

**Ce contrat de site s'accompagne de jalons et d'indicateurs définis tant pour la communauté d'universités et établissements que pour les universités qui en sont membres et sur lesquels s'appuiera l'évaluation.**



## TRAJECTOIRE

Université Paris-Est veut développer un espace d'enseignement supérieur et de recherche fonctionnant en réseau à toutes les échelles, et faisant de l'est francilien un territoire de la connaissance irrigué par des modes innovants d'accès à la formation, par des recherches de haute qualité répondant aux enjeux de société et par sa capacité d'expertise et de transfert. L'ambition est d'amplifier les collaborations en interne et avec l'extérieur en vue d'ouvrir de nouveaux espaces de production scientifique et de formations tournées vers les métiers en émergence et les compétences liées aux évolutions des technologies de l'organisation du travail. Structure d'impulsion et de coordination de la transformation, UPE se concentrera sur les grands objectifs suivants.

1. Consolider la structuration et la dynamique de la COMUE et des établissements par des actions institutionnelles et incitatives d'ensemble.

**Jalon n°1 : - tirer le bilan du programme CNRS-UPE PEPS : projets sélectionnés (2016) ; résultats obtenus (2018)**

2. Faire vivre les pôles thématiques : poursuivre le développement de la recherche, dont l'accompagnement des projets du PIA1 ; favoriser une meilleure accroche de la fonction doctorale et le lien recherche-formation ; développer la capacité à répondre aux attentes de l'environnement en matière d'expertise et de soutien à la décision ; faire des pôles des vecteurs de développement de la formation tout au long de la vie ; renforcer les partenariats socio-économiques ; enclencher une communication ambitieuse de valorisation et de visibilité ; veiller à mieux intégrer à la démarche commune les agences et les centres techniques de la COMUE ; conforter les politiques de journées d'études et d'appels à projets et augmenter la capacité à répondre aux appels à projets européens. Faire émerger des sujets au croisement des pôles par des doubles thèses, de nouveaux appels à projets, des séminaires internationaux...

**Jalon n°2 : - donner du contenu en matière scientifique et partenariale aux deux pôles (2016)**

**Jalon n°3 : - développer des partenariats avec la SATT IdF-Innov au sein du pôle Ville, environnement et leurs ingénieries (2017)**

**Jalon n°4 : - établir un bilan de la coordination des formations des établissements du pôle Santé et société (2017-2018)**

**Indicateur spécifique 1 : - nombre de projets relevant de Labex ou d'Equipex sur le champ urbain correspondant à des partenariats avec des collectivités territoriales ou des entreprises**

**Indicateur spécifique 2 : - nombre de doctorants encadrés par des équipes d'accueil des agences et des centres techniques relevant du pôle Santé & Société**

3. Consolider les champs disciplinaires Maths-STIC, Droit-économie-gestion et Sciences sociales et humanités et en développer l'attractivité : animation, implication dans les pôles, labélisation, émergence de nouvelles collaborations, nouveaux axes de recherche, liens avec le tissu socio-économique...

**Jalon n°5 : - développer des grandes bases de données santé et ville/environnement (2017-2018)**

**Jalon n°6 : - définir et rendre effectif le projet scientifique de la MISSH (2016-2017)**

**Jalon n°7 : - développer le champ Maths-STIC et favoriser son attractivité internationale en créant une Unité Mixte Internationale (2016)**

4. Renforcer la politique doctorale : rechercher de nouveaux financements ; mieux articuler les formations proposées aux doctorants ; promouvoir la diversification des types de missions complémentaires confiées aux doctorants ; amplifier les sources potentielles de candidats en thèse notamment par la VAE ; promouvoir l'interdisciplinarité via des allocations doctorales consacrées ; articuler master et doctorat.

**Jalon n°8 : - créer un fonds de dotation (2016)**

**Indicateur IC 1 (Indicateur Commun<sup>3</sup>) : - réussite en doctorat**

**Indicateur spécifique 3 : - part des entrants dans l'établissement parmi les étudiants inscrits pour la première fois en doctorat**

**Indicateur spécifique 4 : - insertion professionnelle des docteurs**

**Indicateur spécifique 5 : - nombre d'allocations doctorales fléchées sur les pôles thématiques**

<sup>3</sup> aux sites délivrant le doctorat au niveau de la COMUE



5. Répondre aux défis de la mutation pédagogique et développer l'attractivité des formations : faire évoluer le champ de l'ingénierie ; appuyer l'attractivité commune au niveau des masters et du lien master/doctorat ; accélérer dans les établissements la mutation des formes pédagogiques ; mobiliser le numérique pour permettre d'accélérer la transformation des modes pédagogiques ; mobiliser les potentialités du numérique au service de la transformation de l'organisation ; développer la formation continue et les référentiels sur la formation tout au long de la vie.

*Jalon n°9 : - suivre les dispositifs d'innovation pédagogique : Labidea, d.school, Writing Center, Orpela, initiative Tandem, PedagInnov (2017)*

*Jalon n°10 : - établir le bilan de la structuration et du développement des filières d'ingénierie (2017)*

*Jalon n°11 : - établir le bilan des premiers « Cours en ligne ouvert à tous » (2017)*

*Jalon n°12 : - établir le bilan des actions menées pour harmoniser les systèmes d'information et créer un entrepôt commun de données (2018)*

6. Poursuivre le développement du réseau documentaire : offrir un socle commun de ressources documentaires à tous les chercheurs et doctorants de la COMUE ; intégrer de nouveaux catalogues d'établissements qui ne sont pas encore partie prenante du projet ; faire du portail un espace de communication et d'échanges entre les communautés.

*Jalon n°13 : - étendre le portail documentaire à d'autres établissements d'UPE (continu)*

*Jalon n°14 : - élaborer une archive ouverte HAL-UPE pour les publications des unités du périmètre d'UPE (2017)*

7. Mettre l'étudiant au cœur de la politique d'animation de vie de campus ; favoriser le décloisonnement à l'échelle du campus, des établissements et des disciplines ; stimuler les initiatives et l'esprit entrepreneurial ; répondre aux questions de logement, de santé et de mobilité.

*Jalon n°15 : - élaborer de façon glissante avec une thématique abordée par année, animer et suivre le schéma directeur « vie étudiante » : animation de vie de campus (culture, sport et vie associative), logement étudiant, santé étudiante, mobilité et transport (continu)*

8. Structurer et développer les partenariats territoriaux et socio-économiques : répondre aux besoins exprimés par l'environnement et participer ainsi au développement du territoire par le biais d'un accompagnement des stratégies territoriales de développement économique, d'une meilleure accroche au tissu des PME et des start-up ; repérer les besoins d'expertise des entreprises et des collectivités territoriales et resserrer les liens par des échanges réguliers entre le milieu académique et celui des entreprises.

*Jalon n°16 : - établir le bilan d'activité des développeurs en recensant les thèmes soumis par les entreprises et les collectivités locales et conduisant à des études confiées aux étudiants et aux unités (2017)*

9. Accroître la visibilité internationale, mutualiser et créer des effets réseaux entre les services des relations internationales des établissements afin de d'accroître la capacité d'UPE à capter des financements étrangers ; structurer la fonction d'appui à la présence européenne et à la réponse aux appels projets européens ; faciliter le recrutement à l'international.

*Jalon n°17 : - dans le cadre du bureau Europe, élaborer et documenter un indicateur de suivi des projets financés par l'Union européenne (2016)*

*Jalon n°18 : - renforcer le lien master/doctorat et leur attractivité (2016-2017-2018)*

#### **Indicateur IS 6 : - relations internationales**

10. Assurer des évolutions collectives : cohérence des politiques de marque de la COMUE et de ses établissements ; règle de signature scientifique d'UPE ; lutte contre les discriminations.

*Jalon n°19 : - actualiser la règle de signature d'UPE (2015)*

*Jalon n°20 : - rendre cohérente la communication d'UPE avec celle des établissements (2016)*

Outre les objectifs communs portés par la COMUE, tous les établissements, dont les deux universités dans le cadre de leur projet de fusion, seront amenés à se fixer des objectifs particuliers. C'est la raison pour laquelle l'accès au premier cycle universitaire, l'immobilier et d'autres sujets propres à chaque établissement participant au contrat de site ne sont pas traités dans le présent texte.

**Contrat pluriannuel de site d'Université Paris-Est (2015 - 2019)**
**– Récapitulatif des jalons par année d'observation –**

Jalons /années d'observation	2015	2016	2017	2018	2019
<b>1. Consolider la structuration et la dynamique d'UPE</b>					
(1) Tirer le bilan du programme CNRS-UPE PEPS : projets sélectionnés (2016) ; résultats obtenus (2018)					
<b>2. Faire vivre les pôles thématiques</b>					
(2) Donner du contenu en matière scientifique et partenariale aux deux pôles					
(3) Développer des partenariats avec la SATT IdF Innov au sein du pôle <i>Ville, environnement et leurs ingénieries</i>					
(4) Etablir un bilan de la coordination des formations des établissements du pôle <i>Santé et société</i>					
<b>3. Consolider les champs disciplinaires</b>					
(5) Développer des grandes bases de données santé et ville/environnement					
(6) Définir et rendre effectif le projet scientifique de la MISSH					
(7) Développer le champ Maths-STIC et favoriser son attractivité internationale en créant une Unité Mixte Internationale					
<b>4. Renforcer la politique doctorale</b>					
(8) Créer un fonds de dotation					
<b>5. Assurer la mutation pédagogique et la stratégie numérique</b>					
(9) Suivre les dispositifs d'innovation pédagogique : Labidea, d.school, Writing Center, Orpela, initiative Tandem, PedagogInnov					
(10) Etablir le bilan de la structuration et du développement des filières ingénierie					
(11) Etablir le bilan des premiers « Cours en ligne ouvert à tous »					
(12) Etablir le bilan des actions menées pour harmoniser les systèmes d'information et créer un entrepôt commun de données					
<b>6. Poursuivre le développement du réseau documentaire</b>					
(13) Etendre le portail documentaire à d'autres établissements d'UPE					
(14) Elaborer une archive ouverte HAL-UPE pour les publications des unités du périmètre d'UPE					
<b>7. Animer la vie étudiante</b>					
(15) Elaborer, animer et suivre le schéma directeur "vie étudiante" : animation de vie de campus (culture, sport et vie associative), logement étudiant, santé étudiante, mobilité et transport					
15-a Elaborer le schéma directeur "vie étudiante" de façon glissante avec une thématique abordée par année.					
15-b Animer et suivre le schéma directeur "vie étudiante"					
<b>8. Structurer et développer les partenariats</b>					
(16) Etablir le bilan d'activité des développeurs en recensant les thèmes soumis par les entreprises et les collectivités locales et conduisant à des études confiées aux étudiants et aux unités					
<b>9. Se positionner en Europe et à l'international</b>					
(17) Dans le cadre du bureau Europe, élaborer et documenter un indicateur de suivi des projets financés par l'Union européenne					
(18) Renforcer le lien master/doctorat et de leur attractivité					
<b>10. Assurer des évolutions collectives</b>					
(19) Actualiser la règle de signature d'UPE					
(20) Rendre cohérente la communication d'UPE avec celle des établissements					

## Annexe financière au contrat de site Université Paris-Est pour la période 2015-2019

Les moyens mis à disposition pour l'accompagnement du contrat de site Université Paris-Est en application de l'article L 718-5 du code de l'éducation se décomposent de la façon suivante :

- Le site Université Paris-Est se verra attribuer au titre du présent contrat, des moyens en emplois (cf. tableau 1) sous réserve des crédits inscrits en loi de finances pour 2016 et 2017. Les emplois créés sont conditionnés au respect des engagements de l'établissement tels que mentionnés dans le contrat.

Tableau 1 : MOYENS EN EMPLOIS				
Université Paris-Est	2015 (*)	2016 (**)	2017 (***)	2015 à 2017
	Emplois créés	Emplois créés	Emplois créés	Emplois cumulés
	11 (dont 2 attribués en 2014 par anticipation)	11	14 (****)	36

(\*) : 2 emplois en année pleine attribués par anticipation en 2014; 9 emplois créés en part d'année : montant de la masse salariale en part d'année au budget 2015 : un emploi = 30 176 €.

(\*\*) : 11 emplois en année pleine : au budget 2015 : un emploi = 59 730 € ; 11 nouveaux emplois créés en part d'année.

(\*\*\*) : 22 emplois en année pleine ; 14 nouveaux emplois créés en part d'année.

(\*\*\*\*) : 14 emplois en année pleine en 2018.

- Pour l'année 2015, les dotations prévisionnelles consolidées, avant application de la mise en réserve, des établissements publics financés par le programme 150 "formations supérieures et recherche universitaire" et le programme 231 «vie étudiante» sont les suivantes :

Tableau 2 : Dotations prévisionnelles consolidées pour les établissements publics du P150 et P 231 (*)	
Site Université Paris-Est	2015
Masse salariale (**)	236 979 198 €
Fonctionnement	21 205 708 €
<b>Dotation prévisionnelle</b>	<b>258 184 906 €</b>

(\*) Université Paris-Est Créteil Val de Marne et Université Paris-Est Marne-la-Vallée.

(\*\*) Non compris les établissements non RCE.

- Pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019, les dotations prévisionnelles de ces mêmes établissements feront l'objet d'une notification qui en précisera le montant annuel.

## INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE DU SITE UNIVERSITE PARIS-EST

### FORMATION ET DE RECHERCHE

IC 1 Réussite en doctorat

IS 1 Nombre de projets relevant de Labex et d'Equipex sur le champ urbain correspondant à des partenariats avec des collectivités territoriales ou des entreprises

IS 2 Nombre de doctorants encadrés par des équipes d'accueil des agences et centres techniques relevant du pôle Santé & Société

IS 3 Part des entrants dans l'établissement parmi les étudiants inscrits pour la première fois en M1 – M2 – Doctorat

IS 4 Insertion professionnelle des docteurs

IS 5 Nombre d'allocations doctorales fléchées sur les pôles

IS 6 Relations internationales

## IC 1 INDICATEUR DE REUSSITE EN DOCTORAT DE LA COMUE UNIVERSITE PARIS-EST

Action	Formation initiale et continue de niveau doctorat
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés)

### Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Diplômés 2013
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

### Élaboration et qualités de l'indicateur

Source :	ComUE
Service responsable de l'indicateur	MENESR-DGESIP-SIES

	Taux de la ComUE en 2013		Cible 2019 en %	Soutenances 2013 (données nationales)	Cible 2017 (PAP 2015)
<b>Part des doctorats obtenus en moins de 40 mois</b>	DEG	17,5%	43%	40,7%	46%
	SHS	17,8%			
	Sciences	53,1%			
	<b>Ensemble</b>	<b>39,2%</b>			
<i>Part des doctorats obtenus entre 40 et moins de 52 mois (pour information)</i>	DEG	17,5%	X	32,5%	34%
	SHS	27,4%			
	Sciences	37,1%			
	<b>Ensemble</b>	<b>31,9%</b>			
<b>Part des doctorats obtenus en moins de 52 mois</b>	DEG	35,0%	75%	73,2%	80%
	SHS	45,2%			
	Sciences	90,3%			
	<b>Ensemble</b>	<b>71,2%</b>			
<i>Part des doctorats obtenus entre 52 et 72 mois (pour information)</i>	DEG	37,5%	X	15,9%	20%
	SHS	30,1%			
	Sciences	9,7%			
	<b>Ensemble</b>	<b>18,8%</b>			
<i>Part des doctorats obtenus en plus de 72 mois (6 ans) (pour information)</i>	DEG	27,5%	X	10,9%	0%
	SHS	24,7%			
	Sciences	0,0%			
	<b>Ensemble</b>	<b>10,1%</b>			

Source : données UPE gérées dans ADUM

Précisions : la mesure propose une vision partielle de la réussite en D puisqu'elle ne porte que sur les thèses soutenues et donc sur les doctorants ayant abouti sur le parcours en D. L'indicateur ne permet pas de statuer sur la réussite globale de l'ensemble des inscrits en D puisque ne sont pas comptabilisés les doctorants n'ayant pas soutenus pour diverses raisons, qui ne sont d'ailleurs pas toujours significatives d'un échec dans le parcours de formation et peuvent relever d'une insertion professionnelle anticipée.

### A compléter par la ComUE

#### Leviers d'action

L'augmentation envisagée du nombre de contrats doctoraux financés sur trois ans, notamment dans les champs DEG et SHS, devrait induire une augmentation de la part des doctorats obtenus en moins de 40 et 52 mois.

#### Commentaires de la ComUE

La durée des thèses soutenues à UPE a globalement diminué depuis 2011 : le taux de thèses réalisées en moins de 52 mois est passé de 67,7% à 71,2% de 2011 à 2013. Toutefois, une partie des doctorants d'UPE exerçant un emploi indépendamment de la préparation de leur doctorat, la part des doctorats obtenus en plus de 72 mois, quoiqu'en réduction, reste à près de 10%.

**INDICATEUR SPECIFIQUE**

<b>IS 1</b>	<b>Nombre de projets relevant de Labex et d'Equipex sur le champ urbain correspondant à des partenariats avec des collectivités territoriales ou des entreprises</b>	<b>UPE</b>
-------------	--	------------

*Description de l'indicateur*

Unité de mesure	Nombre
Date de la mesure	annuelle
Champ de la mesure	Nombre de conventions signées entre UPE et des acteurs du monde socio-économiques concernant des projets menés par les Labex et Equipex du pôle Ville, Environnement et leurs Ingénieries
Service responsable de l'indicateur	MENESR DGESIP

*Source : Direction des services d'UPE*

Années	Nombre de projets
2015	7
2016	9
2017	11
2018	13
2019	15

**Commentaires de l'établissement**



**INDICATEUR SPECIFIQUE**

IS 2	Nombre de doctorants encadrés par des équipes d'accueil des agences et centres techniques relevant du pôle Santé & Société	UPE
------	--	-----

*Description de l'indicateur*

Unité de mesure	Nombre
Date de la mesure	annuelle
Champ de la mesure	
Service responsable de l'indicateur	MENESR DGESIP

Source : données UPE gérées dans ADUM

Années	Nombre de doctorants au sein des équipes d'accueil des agences et centres techniques du pôle S&S
2015	9
2016	12
2017	15
2018	18
2019	21

**Commentaires de l'établissement** : cet indicateur a pour but de mesurer l'accroissement de l'implication scientifique des agences sanitaires et des centres techniques de la Comue dans le pôle Santé & Société.

**INDICATEUR SPECIFIQUE**

<b>IS 3</b>	<b>Part des entrants dans l'établissement parmi les étudiants inscrits pour la première fois en M1 – M2 – Doctorat</b>	<b>UPEC-UPEM-UPE</b>
-------------	--	----------------------

La partie M1-M2 sera renseignée par l'UPEC et l'UPEM dans leur volet spécifique, celle concernant le doctorat sera renseignée par UPE dans le volet commun du contrat de site.

Action	Formation initiale et continue de niveau Master et Doctorat
Objectif	Répondre aux besoins de qualifications supérieures
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en M et en D

**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Années universitaires 2012-2013, 2013-2014 et 2018-2019
Champ de la mesure	Inscrits en cursus M et D – Champ SISE universités

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature précise des données de base	Établissement d'origine des entrants en M1 et M2 - Effectifs d'inscrits en M1 et M2 (inscriptions principales) Établissement d'origine des entrants en D - Effectifs d'inscrits en D
Source	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	Établissement d'origine des entrants en M1 : pour chaque année considérée, nombre d'étudiants inscrits en M1 (redoublants exclus) absents de l'établissement l'année précédente / nombre total des étudiants inscrits dans l'établissement en M1, (redoublants exclus) x 100 En M1 sont pris en compte les inscrits en maîtrise, master LMD (hors Master enseignement), master IUP Établissement d'origine des entrants en M2 : pour chaque année considérée, nombre d'étudiants inscrits en M2 (redoublants exclus) absents de l'établissement l'année précédente / nombre total des étudiants inscrits dans l'établissement en M2, (redoublants exclus) x 100 En M2 sont pris en compte les inscrits en master LMD (hors Master enseignement), DEA, DESS. <i>A noter : les agrégats M1 et M2 ont été homogénéisés en 2009, ce qui peut expliquer d'éventuels écarts avec les données calculées antérieurement.</i> <b>Établissement d'origine des entrants en D : nombre d'étudiants inscrits pour la première fois en D absents de l'établissement les deux années précédentes / nombre total des étudiants inscrits pour la première fois en D dans l'établissement, x 100</b>

	Années	Total des inscriptions	Effectif des inscrits en 1 <sup>ère</sup> année de doctorat	Étudiants non présents en n-1	Taux
Part des étudiants non-présents en n-1 dans les établissements membres ou associés d'UPE parmi les nouveaux inscrits en D	2012 - 2013	1 434	364	243	66,8%
	2013 - 2014	1 421	369	236	64,0%
	<b>Cible 2019</b>	1 500 <sup>1</sup>	400 <sup>2</sup>	250 <sup>3</sup>	62,5%
<b>Toutes universités</b>	2012 - 2013	61 237	16 099	9 700	60,3%
	2013 - 2014	60 422	15 835	9 938	62,8%

Source : données UPE gérées dans ADUM

**Leviers d'action**

<sup>1</sup> Accroissement de l'attractivité en nombre de doctorants : les actions de promotion du doctorat d'UPE devraient impacter positivement sa visibilité et son attractivité.

<sup>2</sup> Incorporation d'une légère réduction de la durée de thèse : l'accroissement du nombre de contrats doctoraux induira une réduction de la durée de thèses.

<sup>3</sup> Dégradation légère du taux : cette dégradation est liée aux actions visant à développer le lien master-doctorat.

**Commentaires de l'université**

### INDICATEUR SPECIFIQUE

<b>IS 4</b>	<b>INSERTION PROFESSIONNELLE DES DOCTEURS</b>	<b>UPE</b>
-------------	---	------------

Action	Insertion professionnelle des diplômés en formation initiale
Objectif	Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie

#### *Description de l'indicateur*

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Enquête sur la situation des docteurs (moins de 35 ans) sortis du système éducatif, 3 ans après leur sortie de formation initiale
Champ de la mesure	Etudiants, inscrits dans un établissement en n-4/n-3, et n'ayant pas repris leurs études pendant l'année qui a suivi leur entrée sur le marché du travail

#### *Élaboration et qualités de l'indicateur*

Nature précise des données de base	Est retenu pour le renseignement de cet indicateur les étudiants diplômés de D l'année n-3
Source	Etablissement
Mode de calcul	L'année de référence n pour les valeurs de l'indicateur est celle de la réalisation de l'enquête mais ces valeurs ne sont pas disponibles, du fait des délais d'exploitation de l'enquête, avant le PAP de n+2.
Service responsable de l'indicateur	MENESR DGESIP

	Insertion en 2012/2013 des diplômés en D année 2010	Insertion en 2013/2014 des diplômés en D année 2011	Cible insertion en 2017/2018 des diplômés en D année 2014/2015
<b>Taux des docteurs en emploi</b>	94,1%	93,8%	94%
<i>Taux de réponses aux enquêtes</i>	77 %	77%	

Source : Enquêtes insertion des docteurs 2010, OFIPE, 2013 et insertion des docteurs 2011, OFIPE, 2014

#### Commentaires de l'établissement

La cible projetée pour 2017/2018 prend en compte la baisse du taux d'insertion professionnelle constatée en 2014/2015 pour les diplômés 2012 (91,2%). Il ne s'agit pas ici d'une stabilisation mais d'une augmentation programmée à 4 ans.

#### Précisions sur les données renseignées

Les résultats ci-dessus concernent l'insertion des docteurs ayant soutenu leur thèse en 2010 et 2011 à UPE. Les docteurs ont répondu à un questionnaire par téléphone ou courriel entre décembre 2012 et mars 2013 pour les docteurs de 2010 et entre décembre 2013 et mars 2014 pour les docteurs de 2011, soit en moyenne 30 mois après la soutenance de leur thèse.

Les enquêtes d'insertion professionnelle étant réalisées en année civile, une colonne à part entière pour l'année 2011 a été ajoutée.

**INDICATEUR SPECIFIQUE**

IS 5	Nombre d'allocations doctorales fléchées sur les pôles	UPE
------	--	-----

*Description de l'indicateur*

Unité de mesure	Nombre
Date de la mesure	annuelle
Champ de la mesure	Suivi des allocations doctorales fléchées sur les deux pôles thématiques, Santé et société (S&S) et Ville, environnement et leurs ingénieries (VEI)
Service responsable de l'indicateur	MENESR DGESIP

Années	Nombre d'allocations doctorales
2015	2
2016	5
2017	5
2018	6
2019	6

**Commentaires de l'établissement :**

Université Paris-Est fait le choix d'orienter une partie de ses moyens propres sur la dynamique scientifique de chacun de ses deux pôles et de leur croisement. Ces allocations doctorales s'ajoutent à celles apportées par les établissements.

**INDICATEUR SPECIFIQUE**

<b>IS 6</b>	<b>RELATIONS INTERNATIONALES</b>	<b>UPE</b>
-------------	----------------------------------	------------

Action	Relations internationales des établissements
Objectif	Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements

**IS - Part des étudiants étrangers inscrits en master et en doctorat sur l'ensemble des étudiants de ces mêmes formations**
**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année universitaire n
Champ de la mesure	Etudiants inscrits en Master et Doctorat

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature précise des données de base	Est rapporté le nombre d'étudiants de nationalité étrangère et non titulaires d'un baccalauréat français inscrits dans des diplômes équivalents au cursus Master, ou pour le second sous-indicateur, dans des diplômes équivalents au cursus doctorat à l'ensemble des étudiants de ces mêmes formations
Source	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	Nombre d'étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger / nombre total d'inscrits*100

	2012-2013	2013-2014	Cible 2019
Proportion d'étudiants étrangers parmi l'ensemble des inscrits en master			
Proportion d'étudiants étrangers parmi l'ensemble des inscrits en doctorat	47,6%	48%	51%

Source : données UPE gérées sur ADUM

**A compléter par l'établissement**

La cible prévisionnelle tient compte de l'effet d'attractivité induit par les actions répondant aux objectifs stratégiques identifiés dans le contrat de site.

Université Paris-Est souhaite accroître les liens entretenus avec des institutions de premier plan dans des zones géographiques identifiées comme prioritaires au sein de ses deux pôles thématiques. Les actions menées dans ce but devraient induire une augmentation du nombre d'étudiants en provenance de ces zones sans pour autant impacter négativement les flux entrants des autres zones.

**IS - Mobilité entrante, part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger**
**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Année universitaire n
Champ de la mesure	Tout inscrit (inscription principale) de l'établissement

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature précise des données de base	Les étudiants étrangers concernés sont titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires étranger ou d'un diplôme reconnu équivalent. Les étrangers titulaires d'un baccalauréat français sont exclus du champ.
Source	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	Nombre d'étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger / nombre total d'inscrits *100

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Cible 2019
Nombre d'inscrits étrangers non titulaire d'un baccalauréat français	643	670	681	750
Nombre total d'inscrits	1397	1434	1421	1500
Part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger	46,0%	46,7%	47,9%	50%

Source : données UPE dans Apogée



**A compléter par l'établissement**

Les actions visant à développer le lien master/doctorat devraient concerner prioritairement les étudiants étrangers arrivant dans le système d'enseignement supérieur français au niveau M.

**IS - Nombre de cotutelles de thèses à l'international**
**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	nombre
Date de la mesure	année n
Champ de la mesure	établissement

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature précise des données de base	Nombre de cotutelles de thèses à l'international
Source	SIES

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Cible 2019
Nombre de cotutelles de thèses à l'international	nd	49	51	64

Source : données UPE gérées sur ADUM

**A compléter par l'établissement**

Les données fournies ci-dessus ont été actualisées à partir d'extraction d'ADUM : Il s'agit de données en flux sur la première année de doctorat.

A titre indicatif, le tableau ci-dessous fournit le nombre de cotutelles en cours, c'est-à-dire calculées sur l'ensemble des doctorants inscrits. Cette précision est nécessaire car la signature des conventions de cotutelle n'intervient pas systématiquement lors de la première année de thèse.

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Cible 2019
Nombres de cotutelles en cours (ensemble des doctorants inscrits)	196	219	230	250

Source : données UPE gérées dans ADUM

**Liste des écoles doctorales accréditées de la Communauté d'universités et établissements Université Paris Est à délivrer des diplômes nationaux**

<i>DS</i>	<i>n° ED</i>	<i>intitulé de l'école doctorale</i>	<i>établissement(s) accrédité(s)</i>	<i>établissement(s) associé(s)</i>	<i>date d'accréditation</i>	<i>durée</i>
5	402	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA SANTÉ	COMUE Université Paris Est		2015-2016	5 ans
5 1,6,7	570	SANTÉ PUBLIQUE	COMUE Université Paris Saclay COMUE Université Paris Est		2015-2016	5 ans
6	529	CULTURES ET SOCIÉTÉS (CS)	COMUE Université Paris Est		2015-2016	5 ans
6 7	528	VILLE, TRANSPORTS ET TERRITOIRES (VTT)	COMUE Université Paris Est		2015-2016	5 ans
7	530	ORGANISATIONS, MARCHÉS, INSTITUTIONS (OMI)	COMUE Université Paris Est		2015-2016	5 ans
8 2,4,9	531	SCIENCES, INGÉNIERIE ET ENVIRONNEMENT (SIE)	COMUE Université Paris Est		2015-2016	5 ans
9 1	532	MATHÉMATIQUES ET SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (MSTIC)	COMUE Université Paris Est		2015-2016	5 ans
10 1,5,6, 7,8	581	AGRICULTURE, ALIMENTATION, BIOLOGIE, ENVIRONNEMENT, SANTÉ (ABIES)	COMUE Université Paris Saclay COMUE Université Paris Est IAVFF	CIRAD, INIRS	2015-2016	5 ans

**Domaines scientifiques (DS)**

1	Mathématiques et leurs interactions
2	Physique
3	Sciences de la terre et de l'univers, espace
4	Chimie
5	Biologie, médecine, santé
6	Sciences humaines et humanités
7	Sciences de la société
8	Sciences pour l'ingénieur
9	Sciences et technologies de l'information et de la communication
10	Sciences agronomiques et écologiques

# CONTRAT DE SITE PLURIANNUEL UNIVERSITE PARIS-EST 2015-2019

## Sommaire

### VOLET SPECIFIQUE UPEC-UPEM

---

#### PARTIE I

#### POURSUIVRE ENSEMBLE LA CONSOLIDATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE A L'EST FRANCILIEN

1. POURSUIVRE L'OBJECTIF D'EXCELLENCE DE LA RECHERCHE
  - a) Faire converger les pratiques concernant l'organisation de la mission recherche des deux universités
  - b) Concevoir un nouveau modèle d'organisation de la recherche attractif et renforcer ses outils de pilotage
  - c) Améliorer l'articulation entre recherche et formation
  
2. DEVENIR UNE REFERENCE EN FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE EN RENFORÇANT L'INNOVATION PEDAGOGIQUE
  - a) Individualiser et adapter les voies de formation à un public aux attentes diversifiées
  - b) Accompagner individuellement les étudiants pour faciliter leur réussite et leur insertion professionnelle grâce à des pratiques pédagogiques innovantes
  - c) Améliorer le pilotage de l'offre de formation
  
3. ADOPTER UN NOUVEAU MODELE ECONOMIQUE EQUILIBRE ET TROUVER DES RESSOURCES SUPPLEMENTAIRES AU SERVICE DE LA REALISATION ET DU DEVELOPPEMENT DES MISSIONS
  
4. PLACER LA VIE DE CAMPUS AU CŒUR DES PRIORITES
  - a) Dynamiser la vie universitaire
  - b) Une vie étudiante développée selon un schéma directeur partagé
  - c) Renforcer l'urbanité des campus
  
5. RENFORCER L'ANCRAGE TERRITORIAL ET RAYONNER A L'INTERNATIONAL
  - a) Les universités de l'Est-francilien, acteurs incontournables du développement du territoire
  - b) Renforcer la visibilité et assurer la reconnaissance internationale

6. DEVELOPPER UNE POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES DYNAMIQUE

- a) Une politique RH au service de la recherche et de la formation
- b) Une politique RH au service des missions et des carrières

7. DEVELOPPER UNE STRATEGIE DOCUMENTAIRE AMBITIEUSE

- a) Elaborer une politique documentaire d'établissement commune
- b) Harmoniser les pratiques d'accueil et les services proposés sur place et à distance
- c) Proposer un accès unique aux ressources documentaires

PARTIE II -

**CO-CONSTRUIRE LA NOUVELLE UNIVERSITÉ DE L'EST FRANCILIEN ET EN FAIRE UN ÉTABLISSEMENT RÉACTIF, INNOVANT ET DÉMOCRATIQUE**

- 1. Dessiner un nouveau modèle organisationnel associant la responsabilité d'initiative des acteurs et l'affirmation d'une politique d'établissement
- 2. Élaborer et mettre en œuvre une organisation administrative, technique et financière ambitieuse et efficace au service des missions

Récapitulatif des jalons

Annexes financières

Indicateurs de performance

Annexes Recherche-Formation

## PREAMBULE

Les Conseils d'Administration de l'UPEC (Université Paris-Est Créteil Val de Marne) et de l'UPEM (Université Paris-Est Marne-la-Vallée), réunis respectivement les 26 et 27 juin 2014, ont adopté la délibération suivante, lançant ainsi le processus de travail devant conduire à la création de la nouvelle université au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :  
*« L'UPEC et l'UPEM s'engagent dans le processus de création au 1er janvier 2017 d'une nouvelle université au sein de la COMUE Université Paris-Est, à partir de la fusion des deux établissements.*

*Cette nouvelle université rassemblera les compétences et les ressources de l'UPEC et de l'UPEM au service d'une stratégie ambitieuse de développement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de l'Est francilien.*

*Le processus de création de la nouvelle université, inscrit dans le contrat de site, sera organisé en plusieurs étapes et fera l'objet de votes réguliers par les instances compétentes d'ici 2017. Il donnera lieu à un dialogue social régulier. La mise en œuvre de la nouvelle université se poursuivra jusqu'à la fin du contrat de site, soit fin 2019». Les 25 et 26 juin 2015, les CA des deux universités ont donné mandat aux présidents des deux universités « pour amplifier la concertation avec les acteurs, notamment sur les questions de gouvernance, et poursuivre le processus de création de la nouvelle université ».*

La restructuration du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche prévue par la loi du 22 juillet 2013 représente une opportunité pour les deux universités : celle de mutualiser leurs forces et leurs moyens pour faire mieux ensemble à travers la création d'une nouvelle université, point d'orgue à un processus de collaboration amorcé de longue date.

Toutes deux situées sur un territoire cohérent dans l'Est-francilien, l'UPEC et l'UPEM partagent des orientations stratégiques similaires ainsi que de nombreuses valeurs communes. Elles se sont chacune construites avec le souhait de développer une recherche au meilleur niveau international ainsi qu'une offre de formation originale et de grande qualité. Elles portent également une attention particulière à la poursuite d'études dans le supérieur et à la réussite du plus grand nombre, étudiants comme adultes, sur un territoire marqué par un taux d'accès à l'enseignement supérieur plus faible que la moyenne régionale et par un déficit d'établissements d'enseignement supérieur.

Unies par des valeurs communes l'UPEC et l'UPEM formeraient un nouvel établissement plus cohérent, qui a pour ambition d'être plus lisible et plus attractif pour les étudiants, enseignants-chercheurs, les partenaires institutionnels (collectivités territoriales, tutelles...) et ceux du monde socio-économique et socio-culturel au niveau national et international. La mise en synergie de compétences et de ressources permettra le portage de nouveaux projets (i.e. appels d'offres nationaux ou européens) et a pour objectif la construction d'une université de référence à l'horizon 2020.

La création de la nouvelle université constitue désormais, avec la consolidation du site au sein de la COMUE, une des priorités majeures pour les deux établissements. C'est donc en toute logique que les deux universités ont souhaité préparer en commun leurs volets spécifiques, en intégrant dans leurs trajectoires le calendrier prévisionnel de construction de la nouvelle université.

L'étape fondamentale de ce processus que constituera le vote du projet de décret portant création de la future université par les deux Conseils d'administration renouvelés est envisagée pour juin 2016.

Une seconde étape, celle de la mise en place des Conseils et du président de la nouvelle université, pourrait rendre nécessaire la révision du présent volet spécifique début 2017.

Ce cadre rappelé, les priorités stratégiques des universités pour les cinq années à venir sont les suivantes :

- Poursuivre la structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre de la COMUE Université Paris-Est et contribuer à son rayonnement ;
  - poursuivre l'objectif d'excellence de la recherche ;
  - devenir une référence en formation tout au long de la vie en renforçant l'innovation pédagogique ;
  - placer la vie de campus au cœur des priorités de l'université ;
  - renforcer l'ancrage territorial et rayonner à l'international ;



- développer une politique de ressources humaines dynamique ;
- développer une stratégie documentaire ambitieuse.
- Co-construire la nouvelle université de l'Est-Francilien avec l'objectif d'en faire un établissement réactif, innovant et démocratique.

## PARTIE I

### POURSUIVRE ENSEMBLE LA CONSOLIDATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE A L'EST FRANCILIEN

#### 1 POURSUIVRE L'OBJECTIF D'EXCELLENCE DE LA RECHERCHE

##### a) Faire converger les pratiques concernant l'organisation de la mission recherche des deux universités

La structuration de la recherche largement entamée lors des précédents contrats d'établissements, s'est traduite, entre autres, par la pérennisation ou création d'unités de recherche communes aux deux universités. D'autres partenariats du même type ont été maintenus ou créés avec d'autres établissements de la COMUE ou d'autres sites, en fonction des opportunités scientifiques dans certaines disciplines (en médecine, en sciences de l'environnement, en sciences de l'éducation).

Le rapprochement renforcé ces deux dernières années a permis la programmation d'une convergence des pratiques. La charte des conseils de laboratoires des équipes d'accueil adoptée en juin 2013 a été la première étape concrète de cette programmation, suivie par l'harmonisation des politiques doctorales des deux universités en lien avec la COMUE. Le travail de concertation à venir portera sur les dispositifs de reconnaissance des activités de recherche (PEDR, RNA recherche) et de suivi des projets des UR (conventions, contrats, valorisation).

Les deux universités souhaitent poursuivre ce travail en favorisant, quand cela est possible, l'interdisciplinarité et en agissant davantage sur les conditions de travail des chercheurs et enseignants-chercheurs concernant leur mission recherche (amélioration des conditions matérielles, optimisation et valorisation des plateformes de recherche, renforcement des fonctions soutien, développement d'expertises particulières, ...).

En tant que membres fondateurs de la COMUE, l'UPEC et l'UPEM continueront à être fortement investies dans le développement de projets scientifiques s'inscrivant dans le continuum recherche-formation-expertise au sein des deux pôles thématiques portés par la communauté : « Santé & Société » (S&S) et « Ville, Environnement et leurs Ingénieries » (VEI). Elles poursuivront également le développement du champ à forte visibilité « Maths-Stic », ainsi que du champ des Sciences humaines et sociales, très significatif de l'attractivité des deux universités au sein de la COMUE, aussi bien en recherche qu'en formation. Le développement de ce dernier se traduira notamment par la création d'une Maison internationale des sciences sociales et humanités (MISSH) qui souhaite obtenir le label MSH afin de mieux affirmer encore son identité scientifique. Dans ce cadre, les deux universités poursuivront l'harmonisation de leur politique scientifique propre et le soutien à leurs unités de recherche, notamment au travers de leur politique en matière de contrats doctoraux qu'elles rapprocheront.

Au-delà de ces domaines de recherche partagés par l'ensemble des établissements membres de la COMUE, les deux universités sont attachées au développement de domaines scientifiques qui leur sont propres et qui font partie intégrante de leur identité.

Les deux universités, en lien avec la SATT IdF Innov, entendent renforcer leurs capacités de détection et de développement des innovations, notamment dans le domaine des sciences de l'ingénieur et des Maths-Stic.

##### b) Concevoir un nouveau modèle d'organisation de la recherche attractif et renforcer ses outils de pilotage

L'élaboration d'un modèle pour l'ensemble des unités de recherche constitue un défi pour les deux universités. Outre la nécessité d'harmoniser le pilotage et la gestion de la recherche la mise en place d'un système d'information commun et partagé avec les organismes de recherche pour les activités de recherche, la formalisation des relations entre enseignants-chercheurs et unités de recherche, il convient de renforcer le soutien aux équipes en mobilisant des moyens supplémentaires. Le développement des services de soutien à la recherche partenariale (subventions nationales ou européennes, collaborations industrielles) et à la

valorisation (en lien avec la SATT) est aussi un enjeu de cette politique. Les deux universités souhaitent maintenir un taux d'endorecrutement plus faible que la moyenne nationale. Par ailleurs, dans le cadre d'échanges approfondis autour des publications de postes, elles souhaitent renforcer l'attractivité des équipes de recherche pour attirer les meilleurs doctorants, post-doctorants, chercheurs et enseignants-chercheurs.

**Indicateur IC 11 : endorecrutement des enseignants-chercheurs : bilan et prévision**

**c) Améliorer l'articulation entre recherche et formation**

La mise en place d'une nouvelle offre de formation commune – traitée dans la partie suivante – entre l'UPEC et l'UPEM est l'occasion de repenser l'articulation entre recherche et formation. En effet, la question du lien entre la recherche et la formation dès le niveau licence est un sujet partagé par les équipes de l'UPEC et de l'UPEM. Les actions déjà engagées à ce sujet doivent être généralisées.

Concrètement, au-delà de l'implication indispensable des enseignants-chercheurs à tous les niveaux de formation, l'objectif est d'initier les étudiants à la démarche et à la méthodologie scientifiques dès le niveau licence, afin de leur permettre d'acquérir des compétences analytiques et réflexives nécessaires à toute poursuite d'études et au-delà, dans toute vie professionnelle. Il s'agira d'intégrer progressivement aux maquettes qui ne le font pas encore, dès le niveau L, des enseignements en histoire des sciences et des idées, en épistémologie, en médiation scientifique et culturelle et en méthodologie de la recherche. De même le soutien aux opérations pédagogiques, mettant les étudiants en position d'acteur de la recherche sera poursuivi via l'appel à projet « innovation pédagogique ». Une politique de formation sera mise en œuvre dans ce sens et contribuera à l'adossement des formations de niveau master à la recherche et facilitera l'intégration des futurs doctorants dans les écoles doctorales de la COMUE. Outre l'implication des enseignants-chercheurs, les chercheurs et les doctorants continueront à être sollicités pour des interventions. Des stages en laboratoire continueront à être offerts aux étudiants, y compris en L, et l'implication des unités de recherche dans la constitution des maquettes de formations sera renforcée.

**Jalons :**

- Mise en place d'une politique commune de reconnaissance de l'implication recherche des enseignants-chercheurs via les PEDR, le RNA, le suivi des projets (2016)
- Labellisation MSH (dépendante de l'accord du CNRS) et mise en place de la MISSH : 2017

**2 DEVENIR UNE REFERENCE EN FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE EN RENFORÇANT L'INNOVATION PEDAGOGIQUE**

La construction d'une offre de formation commune entre les deux universités a débuté bien avant le projet de création d'une nouvelle université. Afin de renforcer la lisibilité de l'offre de formation dans l'Est-francilien, les CA des deux universités ont validé fin 2012, le principe d'une offre de formation commune. Depuis, un long travail de convergence de la politique de formation a été mis en place et a permis d'aboutir à une offre commune, accréditée par le MENESR à l'été 2015 et qui sera effective dès la rentrée 2015. Cette offre de formation commune a pour objet de valoriser l'ancrage territorial, l'ambition académique des formations et de réaffirmer les principes de complémentarité entre les cursus. Un éventail plus large de formations et de services sera proposé aux étudiants, en facilitant les passerelles entre les deux établissements et en respectant l'impératif de proximité territoriale, notamment en licence. Une attention particulière sera portée à l'accueil des néo-bacheliers et à la liaison lycée-université. Le rapprochement des formations en gestion et en urbanisme est déjà effectif au sein d'ensembles reconnus : l'IAE Gustave Eiffel et la future Ecole d'Urbanisme de Paris qui ouvrira à la rentrée 2015. Les deux écoles d'ingénieurs ESIP (Ecole Supérieure d'ingénieurs de Paris-Est) ont vocation à constituer une entité unique.

Pour aboutir à ce résultat, la commission d'harmonisation des deux CFVU (Commission Formation et Vie Universitaire) de l'UPEC et de l'UPEM a joué un rôle important dans l'élaboration de l'offre de formation commune. Elle a permis l'adoption de cadrages communs en L, LP, et M portant notamment sur le déroulement des études, les modalités de contrôle de connaissances, de compensation, la place des options et des enseignements transversaux. Elle a également contribué à l'élaboration d'une politique commune en matière de formation tout au long de la vie (FTLV), de réussite en licence, d'internationalisation des formations, de valorisation de l'engagement étudiant qui constituent à présent le socle de la stratégie de formation.

**a) Individualiser et adapter les voies de formation à un public aux attentes diversifiées**

Poursuivre les efforts en matière de FTLV pour améliorer le positionnement dans ce domaine constitue une ambition majeure. Elle repose en particulier sur une plus grande intégration de la formation initiale et de la

formation continue, ainsi que sur le développement de cette dernière. Afin d'offrir davantage de possibilités aux personnes de se former tout au long de la vie, l'adaptation des parcours de formation sera renforcée à travers la modularisation des formations (développement de modules « à la carte »), la possibilité de réduire ou d'augmenter la durée d'obtention de la licence, le développement de ressources pédagogiques numériques et de cours en ligne en complément ou en substitution partielle des formations en présentiel ; le développement de la formation continue diplômante ou qualifiante visant à la fois les adultes en reprise d'études ou les salariés nécessitant une actualisation de leurs connaissances et de leurs compétences et le développement de la VAE. Le développement de la qualité de l'accueil, des services proposés et de l'accompagnement des adultes en formation constitue un enjeu majeur sur ce créneau d'activité.

En complément des formations de haut niveau dispensées au niveau doctorat et master, une attention toute particulière sera portée sur le niveau de formation de l'encadrement intermédiaire, via les licences professionnelles en particulier. Celles-ci représentent un niveau de qualification recherché par les entreprises, et un facteur important de première insertion pour les jeunes et de consolidation de connaissances pour les salariés en activité.

#### **Jalons :**

- Lancement des premières études de cohorte communes sur le profil sociologique des étudiants et stagiaires ainsi que de leur devenir (2016)
- Développement d'un portefeuille commun de partenariats pour dynamiser les pratiques de VAE collective (2017)
- Bilan de l'ouverture progressive de cours en ligne et de diplômes accessibles à distance (avec des regroupements organisés en présentiel) pour des publics nationaux et internationaux en formation initiale et continue (2017)

#### **Indicateur IC 7 : développement de la formation continue**

##### **b) Accompagner individuellement les étudiants pour faciliter leur réussite et leur insertion professionnelle grâce à des pratiques pédagogiques innovantes**

L'UPEC et l'UPEM souhaitent faire de la réussite en licence une priorité lors du prochain contrat, autour du principe de renforcement de l'individualisation des parcours, et à travers la mise en place de dispositifs pédagogiques innovants.

Le dispositif intitulé « les 60 premiers jours à l'université » prévoit des actions d'orientation, d'information, de positionnement et doit se conclure par la signature d'un contrat pédagogique. Ce contrat, qui engage l'étudiant, permettra aux enseignants d'assurer son suivi individuel et de lui proposer des parcours de réussite adaptés à sa situation.

Outre les nouveaux dispositifs pédagogiques développés dans le cadre du projet IDEFI du PIA 1, toutes les composantes universitaires et les ressources scientifiques et d'expertise du secteur de l'éducation seront mobilisées pour contribuer à la réflexion sur l'innovation pédagogique, la diffusion des projets innovants et la mise en valeur des résultats obtenus en s'appuyant sur la CFVU. L'attention sera portée également, dans la mesure du possible, sur la valorisation de l'engagement des enseignants dans la pédagogie par une reconnaissance institutionnelle au-delà des cadres déjà existants.

Les universités déploieront des moyens numériques au service de ressources pédagogiques visant une augmentation très sensible des formations organisées en système hybride, mais aussi la préparation en amont des publics pour mieux réussir leur formation, l'actualisation régulière des connaissances pour les publics adultes et l'amélioration de la réussite et de l'organisation des parcours de formation pour les étudiants à forte contrainte de temps (étudiants salariés, étudiants justifiant d'une pratique sportive ou artistique intense, étudiants handicapés ou empêchés...). Les outils numériques doivent aussi permettre de mieux disséminer l'information sur l'enseignement supérieur et renforcer la capacité de suivre des études pour les jeunes et adultes éloignés des centres universitaires dans un territoire qui couvre la moitié de la surface de l'Île-de-France.

Ces développements ont vocation à être portés en inter-établissements et à s'appuyer sur les capacités de mutualisation réalisables à l'échelle de la COMUE, comme c'est déjà le cas pour le programme IDEFI ou pour le programme PEPITE centré sur l'entrepreneuriat, pour le déploiement du projet d'équipement sélectionné dans l'appel à projet CREA-MOOC.

L'insertion professionnelle des étudiants est une priorité des deux universités à tous les niveaux de formation. La consolidation d'un itinéraire de préparation à l'insertion professionnelle incluant réflexion sur le projet professionnel, stages et projets tutorés, et de parcours en apprentissage au niveau licence, ainsi que la meilleure intégration des licences professionnelles dans l'offre de formation, constituent des objectifs communs. Au niveau master, la poursuite de la professionnalisation des cursus, la consolidation de l'alternance ainsi que le développement de l'offre d'ingénierie sont des axes partagés. Enfin, sont soutenues avec la COMUE UPE les actions en faveur de l'insertion professionnelle des doctorants et de la reconnaissance du doctorat par les acteurs socio-économiques.

**Jalons :**

- Mise en place d'un dispositif d'évaluation des pratiques pédagogiques innovantes permettant de mesurer leur impact en termes de réussite des étudiants (2016)
- Généralisation des 60 premiers jours et des contrats pédagogiques à l'ensemble des licences (2017)

**Indicateur IC 1 : taux de réussite en licence en trois ans**

**Indicateur IC 2 : taux de réussite en licence en quatre ans**

**Indicateur IC 3 : réussite en master en 2 ans**

**Indicateur IC 4 : Réussite en doctorat (Voir volet commun du contrat de site)**

**Indicateur IC 5 : insertion professionnelle des diplômés**

**IS DGESIP : taux de passage de L1 en L2,**

**IS DGESIP : taux d'obtention du DUT en 2 ou 3 ans,**

**IS DGESIP : part des entrants dans l'établissement parmi les étudiants inscrits pour la 1ère fois en M1-M2-Doctorat,(pour le doctorat, voir volet commun du contrat de site)**

**c) Améliorer le pilotage de l'offre de formation**

Les universités souhaitent poursuivre l'amélioration du pilotage de l'offre de formation. Garante de la qualité des formations et conformément aux différents rapports de l'AERES, la CFVU, en lien étroit avec les responsables des formations, portera une attention particulière à la démarche qualité dans la formation, et notamment à l'évaluation des enseignements et des formations par les étudiants. A partir des résultats des évaluations, les conseils de perfectionnement veilleront à l'amélioration continue de l'offre de formation. La CFVU poursuivra également la mise en place d'outils permettant le suivi et la maîtrise des coûts des formations. Sera ainsi particulièrement examinée dans la perspective de l'offre de formation ultérieure (post 2019) l'adéquation de l'offre de niveau L et LP aux attentes des étudiants du territoire et aux réalités de l'environnement socio-économique.

Par ailleurs, des outils seront systématisés pour améliorer le suivi des anciens étudiants (insertion professionnelle et poursuite d'études) dans l'objectif de constituer et d'animer un réseau de communautés actives de diplômés. Cette structuration de réseaux d'anciens étudiants représentera une opportunité supplémentaire de rapprocher les formations des employeurs et de porter une offre de services nouvelle auprès des diplômés des deux universités.

**Jalons :**

- Généralisation de la délivrance du supplément au diplôme (2017)
- Mise à jour des données économiques et vérification de la soutenabilité de l'offre de formation (2017)
- Mise en place de l'ensemble des conseils de perfectionnement (2017)
- Elaboration d'un outil de suivi annuel des coûts de la formation (2016)
- Mise en place d'un système d'information permettant le suivi des anciens étudiants (2017)
- Renforcement des pratiques d'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants, y compris les enseignements à l'étranger (2017)

**Indicateur IC 6 : évaluation des formations et des enseignements****3 ADOPTER UN NOUVEAU MODELE ECONOMIQUE EQUILIBRE ET TROUVER DES RESSOURCES SUPPLEMENTAIRES AU SERVICE DE LA REALISATION ET DU DEVELOPPEMENT DES MISSIONS**

Les deux universités s'appuient sur leurs constats et expériences partagés et conviennent de la nécessité de définir un nouveau modèle économique. Les initiatives visant à dégager des moyens supplémentaires continueront à être encouragées et soutenues. Parallèlement, seront conduits ou reconduits des mécanismes de redistribution qui garantiront un service de qualité quel que soit le lieu d'études et de recherche. Un équilibre sera trouvé pour que les équipes qui mobiliseront leurs compétences et leurs temps vers de nouveaux projets bénéficient en retour de cet investissement. La nouvelle université envisagée en deuxième partie du présent contrat pourra s'appuyer sur la cartographie des activités établie par l'IGAENR pour établir son modèle économique.

Par-delà le modèle économique, la pérennité de l'équilibre budgétaire (et pour ce qui concerne l'UPEM, la poursuite des efforts pour un retour à cet équilibre d'ici 2017) de l'établissement dépend de ses capacités à anticiper collectivement des aléas financiers ou d'activité mais aussi à mesurer les coûts réels des actions menées notamment en lien avec la FTLV ou les prestations en lien avec la recherche, l'innovation ou l'expertise.

L'ambition propre et collective portée par les deux universités nécessite de développer les ressources propres. La poursuite d'un développement raisonné des formations en alternance, le repositionnement et l'amplification de l'activité de formation continue, en appui sur une pratique renouvelée de la VAE, et sur le champ de la formation qualifiante constitueront une première opportunité de développer ces ressources. La création d'une fondation ou la mise en place d'outils plus légers de collecte de fonds permettraient de valoriser la qualité et la diversité des partenariats socio-économiques de la nouvelle université. Le développement de la valorisation des activités de recherche et d'opérations structurées de transfert de technologie, la progression des contrats de recherche, d'études ou d'expertise généreront des ressources supplémentaires tout en renforçant l'attractivité régionale, nationale et internationale des unités de recherche.

**Jalons :**

- Redressement budgétaire de l'UPEM (2016)
- Développement des ressources propres (2017)

**4 PLACER LA VIE DE CAMPUS AU CŒUR DES PRIORITES**

La qualité de la vie universitaire constitue un élément clef ayant une influence majeure sur l'attractivité des universités et sur la réussite des étudiants. Les universités souhaitent, dans la limite des moyens et en lien très étroit avec l'environnement (CROUS, collectivités territoriales), faire des problématiques de vie de campus et de développement durable un enjeu stratégique.

**a) Dynamiser la vie universitaire**

Faire de l'étudiant un véritable acteur et partenaire de l'établissement dans l'élaboration des politiques étudiantes constitue ainsi un enjeu fort pour la COMUE qui se précisera dans le schéma directeur « vie étudiante » lié au contrat. Dans cette logique, d'ores et déjà plusieurs types d'actions sont envisagés sur les différents sites des universités :

- Associer étroitement les étudiants et le vice-président étudiant à la gouvernance universitaire, à l'élaboration et à la mise en œuvre de dispositifs qui les concernent (en formation et dans les autres aspects de la vie universitaire tels que le soutien aux actions étudiantes, la vie associative, les événements étudiants, la restauration, la santé, le logement, les déplacements, les emplois étudiants, l'aide à la mobilité internationale).
- Poursuivre la mise en place de lieux de vie conviviaux. Présentes sur chacun des sites et fortement fréquentées par les étudiants, les bibliothèques pourraient constituer les cœurs de la vie de campus, associant ressources documentaires et offre de services numériques, en synergie avec les autres lieux de vie étudiante que sont les maisons de l'étudiant, les lieux de restauration et les logements étudiants ; les « espaces perdus » (halls, circulation) peuvent également, par un aménagement approprié, devenir des lieux de convivialité et d'échanges.



- Créer des espaces de travail collectifs, faciliter l'utilisation temporaire de salles de cours ou de travail (creux d'emploi du temps) et rendre plus modulables les salles de cours par une politique volontariste d'adaptation du patrimoine des universités.
- Développer la fierté d'appartenance par une amélioration de la qualité de service et par des actions adaptées notamment en matière de communication et de signalétique .
- Renforcer l'offre de services et d'événements avant l'arrivée dans l'université, pendant et après.
- Mobiliser les diplômés et les anciens étudiants pour les rendre acteurs de la vie universitaire et en faire des ambassadeurs.
- Encourager les étudiants à s'impliquer dans la vie associative en attribuant des moyens supplémentaires, en développant une politique de reconnaissance de leur engagement (par des crédits ECTS)...

**Indicateur IC 10 : variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD**

**b) Une vie étudiante développée selon un schéma directeur partagé**

Le développement de la vie étudiante s'appuie sur des actions de proximité qui doivent être différenciées selon la nature des campus et en fonction du profil des étudiants qui les fréquentent. La capacité à travailler avec les acteurs du secteur culturel et sportif environnant les campus constitue pour les universités une déclinaison de la politique partenariale qu'elles ont su porter dans d'autres domaines.

Toutefois, sur des domaines comme la restauration et le logement, le poids de la COMUE et sa capacité de négociation avec les opérateurs nationaux publics voire privés permettra d'offrir une meilleure qualité de vie et d'études aux étudiants. Dans le même registre, les prestations offertes dans le secteur de la santé des étudiants par le dispositif RESUS initié par l'UPEC et inédit en France, ont vocation à être déployées au bénéfice de l'ensemble des étudiants des établissements de la COMUE. Enfin, dans le cadre du plan de protection de l'atmosphère d'Ile-de-France, l'engagement de plans de déplacements campus (PDC) dans les deux universités sera l'occasion de travailler à l'amélioration, en lien avec les enjeux environnementaux de la Région, des conditions de déplacement et de mobilité des étudiants et des personnels. La démarche engagée a vocation à déboucher sur une approche inter-établissements (PDIE) intégrant les campus de Créteil et de la Cité Descartes.

C'est donc un modèle original de collaboration COMUE-université(s) que les établissements veulent construire dans le domaine de la vie étudiante.

**Jalon :**

- [Bilan de la mise en œuvre des actions en faveur de la vie étudiante \(2017\)](#)

**c) Renforcer l'urbanité des campus**

Campus urbains sous des formes différentes, les campus de la Cité Descartes, de Créteil et de Sénart sont des équipements universitaires ancrés dans des espaces urbains composites, en développement socio-économique et dont le mode d'articulation est appelé à évoluer. L'organisation radiale des transports régionaux héritée de l'histoire devra être complétée par la création de nouvelles dessertes tangentielles de longue portée (Grand Paris Express) et par des offres de proximité (Transports Collectifs en Site Propre, Bus à Haut Niveau de Service, liaisons douces) favorisant le cabotage urbain et la structuration des chaînes de déplacement du domicile aux lieux d'études et de travail. Ces évolutions renforceront la centralité urbaine des campus et en amélioreront l'accessibilité et l'attractivité. En corollaire, se posera davantage la question de leur urbanité intrinsèque et plus largement de leur «humanisation » dans le cadre d'environnements urbains qui ne disposent pas toujours des caractéristiques propres aux grandes centralités urbaines.

Ces campus s'articulent par ailleurs avec un réseau de sites correspondant aux implantations de l'ESPE (Bonneuil, Livry-Gargan, Saint-Denis, Torcy), à des départements d'IUT (Meaux, Fontainebleau, Vitry) à des composantes et formations spécifiques (Val d'Europe). Parmi ces derniers, le site de Val d'Europe a vocation à devenir le quatrième campus urbain de l'est francilien, dans le cadre du développement projeté du secteur IV de Marne-la-Vallée.

A l'échelle des campus comme des sites, une importance toute particulière sera accordée dans ce sens :

- A la requalification des espaces publics et à leur lisibilité (signalétique, accessibilité, liaisons douces, mobilier urbain, espaces verts), à l'occasion d'opérations structurantes (réhabilitation du bâtiment Copernic sur la Cité Descartes, dalle de campus-centre à Créteil, Maison des étudiants de Sénart...) et dans le cadre du dialogue avec les collectivités locales ;

- A la problématique des déplacements (Plans de déplacement campus) ;
- A la valorisation des halls, des espaces de circulation des bâtiments et des surfaces disponibles (lieux de convivialité, espaces de co-working, incubateur, petite restauration) dans le cadre de plusieurs projets de réaménagement projetés (Espace Rabelais, Centrifugeuse à la Cité Descartes, Maison de l'innovation et de l'entrepreneuriat étudiant, rénovation des amphithéâtres à Créteil).

Cette amélioration de la vie de campus avec pour cible prioritaire les étudiants doit aussi être pensée du point de vue des conditions de travail des agents. Dans la mesure des moyens et de la réglementation des expérimentations pourront être menées autour des nouvelles formes de travail : espace de co-working, télétravail, mais aussi le développement de lieux de convivialité voire de services au quotidien (sport, culture...).

Ces différentes orientations s'intégreront dans une stratégie immobilière visant une stabilisation, voire une réduction des surfaces (du fait, notamment du schéma directeur immobilier de l'UPEC), ainsi qu'une diminution du nombre d'implantations. Cette diminution impliquera notamment le transfert de l'activité de certains sites isolés au profit des campus structurés, comme le prévoit déjà le schéma directeur immobilier et d'aménagement (SDIA) de l'UPEC élaboré sur la base d'une approche en coûts complets et en intégrant des perspectives de retour sur investissement. Les grands projets immobiliers en lien avec le Contrat de Plan Etat Région (CPER) et avec le Plan Campus seront engagés en priorité, sous réserve des programmations budgétaires allouées à ces opérations (rénovation du bâtiment Copernic à la Cité Descartes, construction du bâtiment recherche biomédicale de Mondor à Créteil, réhabilitation et mise en sécurité de la Faculté de Médecine, mise en sécurité et requalification de la dalle du Campus Centre, construction d'un premier bâtiment universitaire sur le campus du Val-d'Europe). Parallèlement à ces efforts particuliers de développement et de restructuration du patrimoine, le maintien d'un niveau élevé de gros entretien renouvellement du parc immobilier, basé sur la capacité d'autofinancement et en raisonnant sur le même principe que pour le SDIA, c'est-à-dire en termes de coût complet et en intégrant les enjeux de développement durable, sera recherché.

**Jalons** liés au projet de création de la nouvelle université (à confirmer courant 2016- début 2017)

- [Bilan de l'amélioration et de la restructuration du patrimoine universitaire \(2018\)](#)
- [Plan pluriannuel d'investissement commun \(2017\)](#)

**Indicateur IC 15 : taux d'occupation des locaux**

**IS DGESIP : mesure des évolutions des surfaces immobilières**

## 5 RENFORCER L'ANCRAGE TERRITORIAL ET RAYONNER A L'INTERNATIONAL

### a) Les universités de l'Est-francilien, acteurs incontournable du développement du territoire

Présentes sur quatre sites principaux qui permettent un maillage étendu de l'Est-francilien (Créteil, cité Descartes, Sénart et Val d'Europe), les universités feront de celui-ci, un territoire irrigué par les savoirs.

Dotées d'une culture partenariale forte, les universités se sont toutes deux construites en réponse aux besoins du territoire : elles ont vocation à en former la population, et elles veillent, sans s'y limiter, à répondre aux attentes en formation et en recherche des acteurs socio-économiques qui y ont implanté leurs activités. Acteurs du territoire et pionnières dans le domaine, l'UPEC et l'UPEM sont devenues des institutions reconnues pour la formation des jeunes en alternance et des adultes en formation continue. Cet élément est d'une grande importance, car il leur permet, en plus des spécificités en recherche, de se différencier des autres pôles franciliens et nationaux.

Implantées sur un territoire en forte transformation, l'UPEC et l'UPEM ont fait le choix d'accompagner ces évolutions en tissant des relations partenariales avec les acteurs socio-économiques et les collectivités territoriales de l'Est-francilien dans le cadre de la COMUE. Présentes dans de nombreuses instances locales, porteuses de projets soutenus par ces acteurs, l'UPEC et l'UPEM jouent un rôle engagé au service du territoire, des habitants et des activités qui s'y développent. Au-delà de la mission première de service public de formation et de recherche, elles s'engagent conjointement à amplifier leur rôle dans l'aménagement et le développement économique, et ce à travers une politique renforcée de construction d'une offre de services adaptée aux attentes des populations, collectivités, grandes entreprises, réseaux des TPE-PME, et des associations maillant le territoire.

L'enjeu du prochain contrat sera de participer activement à la structuration partenariale au sein de la COMUE.

**Jalon** lié au projet de création de la nouvelle université (à confirmer courant 2016- début 2017):

- [Création d'un fonds de dotation préfigurateur d'une éventuelle fondation \(2017\)](#)

#### **b) [Renforcer la visibilité et assurer la reconnaissance internationale](#)**

La définition d'une stratégie internationale est un chantier prioritaire, afin de préparer au mieux les étudiants à une vie professionnelle dans un monde globalisé, de permettre aux enseignants et chercheurs de travailler dans un contexte international et d'attirer de bons étudiants internationaux dans leurs formations. Au sein de la COMUE, cette ambition universitaire contribuera à une visibilité forte d'Université Paris-Est à l'échelle européenne et internationale.

L'UPEC et l'UPEM, après avoir constaté par le partage des listes des partenaires l'existence de complémentarités, souhaitent consolider la politique partenariale internationale et développer à l'étranger des partenariats structurants, avec des universités comme des entreprises.

Des moyens seront déployés pour renforcer l'internationalisation de la recherche et des formations. La soumission de projets dans le cadre des programmes européens sera facilitée par le développement d'une cellule Europe, partie au niveau de la COMUE, partie au niveau de l'université. Les collaborations scientifiques internationales seront encouragées au travers de la valorisation du dépôt d'archives des publications scientifiques et du développement d'une culture bibliométrique tout en veillant à la qualité des travaux publiés.

La valeur internationale des formations (doubles diplômes, formations en langue étrangère, intégration des mobilités dans les formations, pratique des langues, etc.) et des activités dans la vie étudiante sera évaluée selon des critères quantitatifs et qualitatifs permettant d'encourager les initiatives et de faire émerger de nouveaux projets. Des indicateurs et des outils communs d'internationalisation seront mis en place.

Les universités soutiennent les projets innovants tels que les *Summer Schools* dont une première édition a eu lieu en juin 2015 (33 étudiants, 23 nationalités différentes) et qui se développera avec l'ensemble des partenaires de la COMUE ou la Maison Internationale des Sciences de l'Homme et de la Société, qui place l'approche internationale au cœur des recherches en sciences humaines.

Elles souhaitent soutenir une politique de mobilité ambitieuse pour les étudiants et les enseignants, grâce à une gestion harmonieuse des fonds alimentant les mobilités, additionnés de fonds propres.

#### **Indicateur IC 9 : Relations internationales**

**Formation : Part des étudiants étrangers, Mobilités entrante /sortante (étudiants).**

## **6 DEVELOPPER UNE POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES DYNAMIQUE**

### **a) [Une politique RH au service de la recherche et de la formation](#)**

En matière de recherche, les deux universités entendent privilégier le recrutement de nouveaux enseignants-chercheurs dans les laboratoires stratégiques de l'établissement et, en particulier les laboratoires disposant de la meilleure reconnaissance nationale et internationale, tout en étant attentif aux axes de recherche en émergence, à l'animation du lien recherche-formation et à la capacité des candidats à porter des enjeux collectifs. Les demandes de recrutements portées de façon conjointe avec d'autres établissements de la COMUE bénéficieront d'une attention particulière, et dans ce cadre le recrutement sur des financements partagés sera envisagé. Elles poursuivront également le renforcement du soutien administratif aux unités de recherche et le développement d'emplois d'ingénieur pour le soutien à la recherche et la valorisation. Enfin, une réflexion sera menée pour faciliter et augmenter la part de recrutement de profils internationaux.

La politique de soutien à la politique doctorale sera poursuivie en direction des laboratoires et les universités essaieront de développer les contrats post-doctoraux, en plus des ATER, pour l'accueil des jeunes chercheurs étrangers.

En matière de formation, au-delà de la nécessité d'assurer les enseignements, les universités mèneront une réflexion pour mettre en place les procédures de recrutement prévues dans les décrets permettant de tester, en plus des compétences scientifiques, les compétences pédagogiques, les capacités de développement des

liens entre la formation, la recherche et la demande sociale, ainsi que la capacité d'animation d'une équipe pédagogique. Pour ce faire, la réflexion pourra notamment s'appuyer sur les pratiques qui existent déjà dans d'autres universités en Europe. Elles développeront les emplois d'ingénierie pédagogique permettant d'accompagner les formations en matière de pédagogie, d'utilisation du numérique ou pour l'accueil des étudiants.

#### **b) Une politique RH au service des missions et des carrières**

Les travaux de préparation de la création de la nouvelle université permettront de disposer des informations utiles à une projection de stratégie pluriannuelle. Celle-ci pourrait être formalisée dans le cadre d'un schéma pluriannuel de l'emploi et des compétences. En plus de la qualité du service rendu l'organisation des établissements doit avoir pour exigence de proposer aux agents des conditions de travail qui favorisent l'accumulation des compétences, la formation permanente et de ce fait leur progression potentielle dans la carrière.

Les universités poursuivront leur travail autour du plan de formation de tous leurs personnels quel que soit leur statut. Un effort particulier sera porté dans ce contrat à la formation des enseignants et des enseignants-chercheurs.

Pour les personnels Biatss, une politique de formation dans une perspective de gestion pluriannuelle des emplois et des compétences, accompagnera, comme c'est déjà le cas, les personnels contractuels vers la réussite au concours. Elle devra aussi permettre de soutenir les personnels dans leurs évolutions de carrière par des formations aux nouveaux enjeux de gestion des établissements universitaires. Enfin, une attention particulière sera portée aux métiers relevant des fonctions soutien à la formation et à la recherche (gestion de plate-forme, accueil des étudiants...).

Les universités poursuivront leur politique de décharge pour jeunes chercheurs, qui pourrait être assortie d'une obligation de suivre les séminaires d'innovation pédagogique. Elles mettront en place des CRCT orientés formation.

**Jalons** liés au projet de création de la nouvelle université (à confirmer courant 2016- début 2017)

- [Schéma pluriannuel de l'emploi et des compétences \(2017\)](#)
- [Elaboration d'un plan de formation commun \(2017\)](#)

## **7 DEVELOPPER UNE STRATEGIE DOCUMENTAIRE AMBITIEUSE**

La documentation constitue une des missions essentielles de l'université. Il s'agit de donner une place stratégique à la fonction documentaire en favorisant l'émergence d'un service performant, respectueux des acquis de la fonction documentaire actuelle dans les deux universités et en cohérence avec les objectifs de la COMUE.

Service soutien de la recherche et de la formation, mettant à disposition des usagers la documentation dont ils ont besoin ainsi que des services documentaires sur place et à distance, la documentation intègre également la qualité, l'innovation et l'évaluation.

#### **a) Elaborer une politique documentaire d'établissement commune**

Une offre documentaire harmonisée et cohérente est le garant de la réussite du projet. Les deux établissements travailleront :

- sur l'élaboration d'une charte documentaire commune construite sur une carte documentaire en phase avec les enseignements et la recherche ;
- sur une convergence des abonnements aux ressources électroniques pour harmoniser l'offre.

#### **b) Harmoniser les pratiques d'accueil et les services proposés sur place et à distance**

Les bibliothèques sont des lieux d'étude qui ont su s'adapter aux nouvelles pratiques pédagogiques développées à l'université (salles de travail en groupe, prêt de portables, espaces silence ...). Les services documentaires s'attacheront à harmoniser les règles d'inscription et de prêt pour les usagers, et à faciliter la circulation des documents entre les différents sites.

Concernant les services à distance, ils développeront et harmoniseront les bonnes pratiques : service de questions/réponses à distance, contacts personnalisés pour toute question relative à la documentation, etc.

c) Proposer un accès unique aux ressources documentaires

Il s'agit de proposer un catalogue commun, point d'accès unique aux ressources documentaires imprimés et électroniques en partenariat avec la COMUE.

**Jalons :**

- Bilan de l'élaboration de la politique documentaire d'établissement commune (2017)
- Bilan de l'harmonisation des pratiques d'accueil et des services proposés sur place et à distance (2017)
- Bilan de l'accès unique aux ressources documentaires (2017)



## PARTIE II -

**CO-CONSTRUIRE LA NOUVELLE UNIVERSITÉ DE L'EST FRANCILIEN ET EN FAIRE UN ÉTABLISSEMENT RÉACTIF, INNOVANT ET DÉMOCRATIQUE****1. DESSINER UN NOUVEAU MODELE ORGANISATIONNEL ASSOCIANT LA RESPONSABILITE D'INITIATIVE DES ACTEURS ET L’AFFIRMATION D’UNE POLITIQUE D’ETABLISSEMENT**

Concevoir un nouveau modèle organisationnel et une gouvernance originale pour la nouvelle université constitue un des enjeux des premières étapes du processus de création. Le schéma de gouvernance proposé pour la nouvelle université dessinera un modèle nouveau pensé pour servir les ambitions du futur établissement. Notamment, il confirmera le rôle des instances, initiera des lieux de coordination, intégrera le renforcement de la place de la recherche, la réflexion sur le niveau pertinent d'engagement des actions et l'allocation efficiente des moyens.

Depuis fin 2014, six commissions thématiques (gouvernance, recherche, formation, fonctions support et soutien, vie de campus, numérique), déclinées en groupes projets rassemblent régulièrement des représentants de la communauté universitaire pour définir les grandes orientations stratégiques pour les domaines qu'elles couvrent et les modalités de leur mise en œuvre. Une large association des membres de la communauté est organisée à travers des dispositifs d'information, de consultation et de concertation.

Au-delà du modèle organisationnel, la mise en cohérence de l'ensemble des systèmes d'information et de l'outil numérique constitue également une priorité importante.

La création de la nouvelle université est aussi une réelle opportunité pour travailler à l'amélioration continue de la qualité du service rendu aux étudiants et aux personnels tout en améliorant l'utilisation des ressources. Une analyse des attentes et des besoins à satisfaire sera conduite afin de proposer des conditions de travail et d'études améliorées par rapport à la situation actuelle. Cette recherche de valeur ajoutée pour les personnels et les étudiants se traduira dans la vie de tous les jours et concrétisera l'apport de la nouvelle université au plus proche de l'activité de chacun. Les modalités de gestion administrative, financière et technique de l'établissement seront particulièrement concernées par cette exigence.

**2. ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UNE ORGANISATION ADMINISTRATIVE, TECHNIQUE ET FINANCIERE AMBITIEUSE ET EFFICACE AU SERVICE DES MISSIONS**

L'organisation administrative, technique et financière doit être, dès le départ, un atout du futur établissement. Son efficacité, sa pérennité et son amélioration continue dépendent préalablement d'une démarche qui fonde les réflexions organisationnelles sur le recueil et l'analyse des attentes et besoins tant des étudiants, que des agents des deux établissements. Les commissions préparatoires à la création de la nouvelle université ainsi que les différents dispositifs de consultation sont les lieux et les outils privilégiés de cette exigence.

L'amélioration continue de la qualité de service dépend aussi de la gouvernance du futur établissement et de son système administratif, technique et financier. Ils devront se caractériser par un fonctionnement simple, cohérent et efficace. Les circuits de décision devront être clairs et fluides. Les efforts de dématérialisation (rendus particulièrement nécessaires par la structure multi-sites de l'établissement) devront être poursuivis (inscriptions, gestion financière, dossier de recrutement, convention de stage...), à la condition sine qua non de mise en cohérence du système d'information.

Ces chantiers permettront de répondre à la demande des deux communautés de mieux prendre en charge les fonctions dites « de soutien » en lien direct avec la réussite des étudiants et les conditions de travail des enseignants et enseignants-chercheurs. Ils devraient en effet permettre une réaffectation progressive d'emplois Biats devenus vacants et mobilisés aujourd'hui sur des opérations de gestion vers des fonctions d'accompagnement direct des enseignants-chercheurs leur permettant de concentrer leur activité professionnelle sur leurs cœurs de mission.

**Jalons** liés au projet de création de la nouvelle université (à confirmer courant 2016- début 2017) :

- Bilan du dispositif de pilotage et de la gestion de la masse salariale (fin 2017)
- Réalisation d'un organigramme cible (fin du premier trimestre 2016)
- Votes des CA et du CNESER relatifs à la demande de publication du décret de création de la nouvelle université (Juin 2016);

- Vote du 1er budget initial prenant en compte le modèle de dotation et de contribution de la nouvelle université (Décembre 2016) ;

***Indicateur IC 8 : Revenus consolidés de la valorisation de la recherche***

***Indicateur IC 12 : Développement des ressources propres hors subventions pour charges de service public***

***Indicateur IC 13 : Pilotage financier***

***Indicateur IC 14 : Pilotage du système d'information et des systèmes numériques aux usagers***

**Récapitulatif des jalons**

Opérations	Année d'observation				
	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Recherche et Documentation</b>					
Mise en place d'une politique commune de reconnaissance de l'implication recherche des enseignants-chercheurs via les PEDR, le RNA, le suivi des projets					
Labellisation MSH (dépendante de l'accord du CNRS) et mise en place de la MISSH					
Bilan de l'élaboration de la politique documentaire d'établissement commune					
Bilan de l'harmonisation des pratiques d'accueil et des services proposés sur place et à distance					
Bilan de l'accès unique aux ressources documentaires					
<b>Formation</b>					
Lancement des premières études de cohorte communes sur le profil sociologique des étudiants et stagiaires ainsi que de leur devenir					
Bilan de l'ouverture progressive de cours en ligne et de diplômes accessibles à distance (avec des regroupements organisés en présentiel) pour des publics nationaux et internationaux en formation initiale et continue					
Développement d'un portefeuille de partenariats (VAE collective)					
Mise en place d'un dispositif d'évaluation des pratiques pédagogiques innovantes permettant de mesurer leur impact en termes de réussite des étudiants					
Généralisation des 60 premiers jours et contrats pédagogiques à l'ensemble des L					
Mise en place de l'ensemble des conseils de perfectionnement					
Généralisation de la délivrance du supplément au diplôme					
Mise à jour des données économiques et vérification de la soutenabilité de l'offre de formation					
Mise en place d'un système d'information permettant le suivi des anciens étudiants					
Elaboration d'un outil de suivi annuel des coûts de la formation					
Renforcement des pratiques d'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants, y compris les enseignements à l'étranger					
<b>Nouveau modèle économique</b>					
Redressement budgétaire de l'UPEM					
Développement des ressources propres					

<b>Vie de Campus et Immobilier</b>					
Bilan de la mise en œuvre des actions en faveur de la vie étudiante					
Bilan de l'amélioration et de la restructuration du patrimoine universitaire *					
<b>Pilotage – Budget - RH</b>					
Plan pluriannuel d'investissement commun *					
Création d'un fonds de dotation préfigurateur d'une éventuelle fondation *					
Bilan du pilotage et de la gestion de la masse salariale* (fin 2017)					
Schéma pluriannuel de l'emploi et des compétences *					
Elaboration d'un plan de formation commun *					
Réalisation d'un organigramme cible (fin du premier trimestre 2016) *					
Vote des CA et du CNESER relatifs à la demande de publication du décret de création de la nouvelle université (juin 2016) *					
Vote du premier budget initial de la NoU prenant en compte le modèle de dotation et de contribution (décembre 2016) *					

\* Jalons liés au projet nouvelle université (à confirmer courant 2016 – début 2017)

## Annexe financière pour la période 2015-2019 UPEC (Université Paris-Est Créteil Val de Marne)

- L'UPEC qui dispose, conjointement à l'UPEM, d'un volet spécifique dans le contrat de site Université Paris-Est recevra chaque année, conformément à l'article L 712-9 du code de l'éducation, une dotation en crédits qui comprend le montant global de la dotation de l'Etat en distinguant les montants affectés à la masse salariale, les autres crédits de fonctionnement et les crédits d'investissement.
  - Les montants affectés à la masse salariale au sein de la dotation annuelle de l'Etat sont limitatifs et assortis du plafond des emplois que l'établissement est autorisé à rémunérer.
  - L'établissement s'est fixé des objectifs, en matière d'endorecrutement des professeurs et des maîtres de conférences, conformément à l'article L 952-1-1 du code de l'éducation : cf. indicateur N° IC-11.
  - L'établissement s'engage à mettre en place, pendant la durée du contrat, une comptabilité analytique conformément aux articles 59 et 209 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.
- Pour l'année 2015, la dotation prévisionnelle initiale, avant application de la mise en réserve, de l'UPEC financée par le programme 150 "formations supérieures et recherche universitaire" et le programme 231 «vie étudiante» est la suivante :

Dotation prévisionnelle initiale	
UPEC	2015
Masse salariale	168 123 383 €
Fonctionnement	17 819 689 €
<b>Dotation prévisionnelle initiale</b>	<b>185 943 072 €</b>

- Pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019, la dotation prévisionnelle de cet établissement fera l'objet d'une notification qui en précisera le montant annuel.

## Annexe financière pour la période 2015-2019 UPEM (Université Paris-Est Marne-la-Vallée)

- L'UPEM qui dispose , conjointement à l'UPEC d'un volet spécifique dans le contrat de site Université Paris-Est recevra chaque année, conformément à l'article L 712-9 du code de l'éducation, une dotation en crédits qui comprend le montant global de la dotation de l'Etat en distinguant les montants affectés à la masse salariale, les autres crédits de fonctionnement et les crédits d'investissement.
  - Les montants affectés à la masse salariale au sein de la dotation annuelle de l'Etat sont limitatifs et assortis du plafond des emplois que l'établissement est autorisé à rémunérer.
  - L'établissement s'est fixé des objectifs, en matière d'endorecrutement des professeurs et des maîtres de conférences, conformément à l'article L 952-1-1 du code de l'éducation : cf. indicateur N° IC-11.
  - L'établissement s'engage à mettre en place, pendant la durée du contrat, une comptabilité analytique conformément aux articles 59 et 209 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.
- Pour l'année 2015, la dotation prévisionnelle initiale, avant application de la mise en réserve, de l'UPEM financée par le programme 150 "formations supérieures et recherche universitaire" et le programme 231 «vie étudiante» est la suivante :

Dotation prévisionnelle initiale	
UPEM	2015
Masse salariale	68 855 815 €
Fonctionnement	3 386 019 €
<b>Dotation prévisionnelle initiale</b>	<b>72 241 834 €</b>

- Pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019, la dotation prévisionnelle de cet établissement fera l'objet d'une notification qui en précisera le montant annuel.



## INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE DES UNIVERSITES UPEC ET UPEM

### INDICATEURS COMMUNS

<b>FORMATION ET DE RECHERCHE</b>
IC 1 – Taux de réussite en licence en trois ans
IC 2 – Taux de réussite en licence en quatre ans
IC 3 – Réussite en master en 2 ans
IC 4 - Réussite en doctorat
IC 5 – Insertion professionnelle des diplômés
IC 6 – Evaluation des formations et des enseignements
IC 7 – Développement de la formation continue
IC 8 – Revenus consolidés de la valorisation de la recherche
IC 9 – Relations internationales
IC 10 – Variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD
<b>PILOTAGE</b>
IC 11 – Endorecrutement des enseignants – chercheurs : bilan et prévision
IC 12 – Développement des ressources propres hors subventions pour charges de service public
IC 13 – Pilotage financier
IC 14 – Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers
IC 15 – Taux d'occupation des locaux

### INDICATEURS SPECIFIQUES

- Taux de passage de L1 en L2
- Taux d'obtention du DUT en 2 ou 3 ans
- Part des entrants dans l'établissement parmi les étudiants inscrits pour la première fois en M1-M2
- Mesure des évolutions des surfaces immobilières
- Participation espace européen de la recherche

**INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE**

<b>IC 1</b>	<b>TAUX DE RÉUSSITE EN LICENCE EN TROIS ANS</b>	<b>UPEC-UPEM</b>
-------------	---	------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2010 diplômée en 2013
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2010

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature précise des données de base	Étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits administrativement pour la première fois en première année de premier cycle ou de cursus licence à la rentrée universitaire 2010. Sont exclus du champ, les inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles en première année. Cf. « mode de calcul »
Source :	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	<p><b>Le taux de réussite constaté en licence en 3 ans</b> est calculé à <b>partir de la cohorte d'étudiants</b>, bacheliers et non bacheliers, inscrits pour la 1<sup>ère</sup> fois en 1<sup>ère</sup> année de 1<sup>er</sup> cycle ou de cursus licence à la rentrée 2010.</p> <p><b>Méthodes appliquées à partir de la cohorte pour la détermination des taux de réussite en licence à partir de la cohorte :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Méthode 1 : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1<sup>ère</sup> année</b> ; les étudiants qui ont changé tous les ans d'établissement ne sont pas comptabilisés dans le calcul</li> <li>- <b>Méthode 2 : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3<sup>ème</sup> année (L3)</b>, rapportant le nombre de diplômés à celui des inscrits en troisième année</li> <li>- <b>Méthode 3 : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, ont effectué la totalité de leur cursus de licence (L1 à L3) en son sein ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année</b></li> </ul>
Service responsable de l'indicateur	MESR, DGESIP-DGRI, SIES

		Périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3	<i>Ecart taux observé – taux attendu (M3)</i>
Taux de réussite constaté en % (établissement)	UPEC	Diplômés 2012 (cohorte 2009) pour mémoire	28,8	81,3	42,5	6
		Diplômés 2013 (cohorte 2010)	28,6	87,7	43,3	5,4
	UPEM	Diplômés 2012 (cohorte 2009) pour mémoire	31	88,8	48,4	7,7
		Diplômés 2013 (cohorte 2010)	31,3	90,6	48,6	5,8
		<b>Cible 2019 (méthode 3 uniquement) UPEC</b>			<b>45 %</b>	
		<b>Cible 2019 (méthode 3 uniquement) UPEM</b>			<b>49%</b>	

<b>Moyenne nationale (cohorte 2010)</b>	27.6	87.8	42.8	
---	------	------	------	--

Pour mémoire : la cible 2017 inscrite au PAP 2014 est de 30% (prévision 2016 : 29,25%)

Leviers d'action UPEC/UPEM: Les deux universités mettent progressivement en place à partir de septembre 2015 un accompagnement spécifique des nouveaux étudiants intitulé « les 60 premiers jours à l'université » dont l'objectif est de faciliter l'intégration des étudiants et d'anticiper les éventuels problèmes d'orientation. En outre, des parcours diversifiés en licence seront mis en place, reposant sur une pédagogie adaptée à la pluralité de nos publics.

**Commentaires de l'UPEC :** cet indicateur n'est qu'un parmi d'autres pour mesurer la réussite étudiante. Il assimile en effet des situations telle que les réorientations hors UPEC nombreuses en premières année, les étudiants qui préparent des concours et ne poursuivent donc pas jusqu'à l'obtention de la licence, à des échecs.

**Commentaires de l'UPEM :** Les difficultés budgétaires de l'UPEM, associées à son sous-encadrement récurrent et une augmentation des effectifs (et ce malgré les efforts constants pour les maîtriser) ne lui permettent pas de prévoir une cible plus ambitieuse que les résultats à ce jour constatés. Ceci ne remet pas en cause cependant les engagements pris par l'UPEM dans la partie B du dossier d'accréditation déposé en 2014/2015.

### Précisions apportées par le SIES (mars 2011)

Le taux de réussite en licence en trois ans a été calculé à partir de la cohorte d'étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de cursus licence à la rentrée universitaire N-3. Les inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles en première année ont été retirés de la cohorte, afin de ne pas introduire de biais dans le calcul de la réussite. Ces étudiants ont été suivis pendant trois années consécutives afin d'observer leurs résultats au diplôme à la session N (année N-1, N). L'indicateur inclut tous les diplômes de licence, générale ou professionnelle.

La cohorte porte sur des inscriptions administratives recensées dans le système d'information SISE. On ne sait donc pas si les étudiants concernés ont réellement suivi les études dans lesquelles ils étaient inscrits et s'ils se sont présentés aux examens. Ceci contribue à une diminution du taux de réussite en trois ans.

Le parcours de ces étudiants au cours des trois années de leur cursus est très diversifié : seule la moitié d'entre eux poursuivent leur formation dans le même établissement, quelle que soit leur situation (passage dans l'année supérieure, redoublement, réorientation). Les autres étudiants poursuivent dans un autre établissement universitaire, quittent l'université pour se réorienter vers d'autres filières de l'enseignement supérieur ou abandonnent leurs études dans l'enseignement supérieur. Notre système d'information ne permet pas de distinguer les deux derniers cas.

Compte tenu de cette diversité de parcours, la réussite en trois ans à la licence par établissement est difficile à appréhender : en particulier, à quel établissement faut-il attribuer la réussite des étudiants inscrits dans une université et qui seront diplômés trois ans plus tard dans une autre ?

Trois manières complémentaires qui abordent la réussite par établissement sous différents angles sont donc proposées.

#### 1 – Réussite calculée en prenant en compte l'établissement d'inscription en 1ère année (méthode 1).

La réussite des étudiants est attribuée à l'université dans laquelle ils se sont inscrits initialement, quel que soit leur parcours ultérieur. Les étudiants qui ont changé tous les ans d'établissement ne sont pas pris en compte dans le calcul.

Le choix de cet indicateur s'explique par le fait que la première année de L1 est très importante pour la poursuite des étudiants.

#### 2 – Réussite en troisième année (L3) (méthode 2).

Pour cet indicateur, on ne considère que la troisième année. Il correspond au rapport entre le nombre de diplômés et celui des inscrits en troisième année (L3).

Le taux obtenu apporte des informations sur la réussite obtenue par les étudiants dans l'établissement où ils ont terminé leur scolarité, quel que soit leur parcours durant les deux premières années de leur scolarité.

#### 3 - Réussite des étudiants qui ont effectué leur parcours dans la même université (méthode 3).

Cet indicateur ne prend en compte que les étudiants qui ont effectué tout leur cursus de licence au sein du même établissement ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année. Elle donne donc des informations sur les chances de réussite des étudiants dont un seul établissement a assuré la formation durant tout leur parcours. Ceux qui quittent l'université après la deuxième année sont considérés comme des étudiants que l'établissement n'a pas pu conduire jusqu'au diplôme de licence.

Pour chacune de ces trois façons d'appréhender la réussite, un taux simulé par établissement a été calculé. Le taux simulé est le taux que l'on observerait pour un établissement si la réussite des différentes catégories d'étudiants entrant en licence était identique à celle obtenue au niveau national pour les mêmes catégories d'étudiants, définies par les critères suivants :

- sexe
- origine socioprofessionnelle des étudiants
- la série du baccalauréat (littéraire, économique, scientifique, technologique STT, autre bachelier technologique, professionnel, dispensé du baccalauréat)
- l'âge d'obtention du baccalauréat (« à l'heure ou en avance » (18 ans ou avant), « en retard d'un an » (19 ans), « en retard de plus d'un an » (après 19 ans) ;
- ancienneté d'obtention du baccalauréat
- le groupe disciplinaire d'inscription en L1 (Droit -sciences économiques- AES, Lettres- sciences humaines- langues, sciences- STAPS).

Une régression logistique permet de mesurer, toutes choses égales par ailleurs, l'impact de ces critères sur la réussite à la licence. La définition d'un profil d'étudiant de référence permet d'estimer, dans le modèle, l'influence respective de chacune des caractéristiques décrites ci-dessus. L'étudiant de référence est un homme, dont les parents exercent une profession intermédiaire, titulaire d'un baccalauréat économique obtenu avec un an de retard, inscrit en L1 dès l'obtention de celui-ci dans le groupe disciplinaire droit sciences économiques.

Par rapport à cet étudiant de référence, le classement par ordre d'importance des critères qui influent le plus sur les chances de succès place en premier la série du baccalauréat et l'âge d'obtention de celui-ci, dont l'effet est deux fois plus important que celui des autres variables.

Le calcul du taux simulé permet de prendre en compte les effets de structure liés à la population étudiante de l'établissement concerné. Ils correspondent donc à la notion « toutes choses égales par ailleurs » bien que se limitant à ces six critères.

Cependant, même avec le taux simulé tel qu'il est défini, on ne saurait rendre compte complètement des différences entre établissements en ce qui concerne la réussite à la licence.

L'écart entre le taux de réussite simulé et le taux de réussite réel a également été calculé (c'est la valeur ajoutée). La valeur ajoutée permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois pris en compte les effets de structure. La prise en compte simultanée du taux réel et de son correspondant simulé permet une analyse plus objective des résultats à la licence par établissement.

<b>IC 2</b>	<b>TAUX DE REUSSITE EN LICENCE EN QUATRE ANS</b>	<b>UPEC-UPEM</b>
-------------	--	------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2009 diplômée en 2013
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2009

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature précise des données de base	Étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits administrativement pour la première fois en première année de premier cycle ou de cursus licence à la rentrée universitaire 2009. Sont exclus du champ, les inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles en première année. Cf. « mode de calcul »
Source :	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	<p><b>Le taux de réussite constaté en licence en 4 ans</b> est calculé à <b>partir de la cohorte d'étudiants</b>, bacheliers et non bacheliers, inscrits pour la 1<sup>ère</sup> fois en 1<sup>ère</sup> année de 1<sup>er</sup> cycle ou de cursus licence à la rentrée 2009.</p> <p><b>Méthodes appliquées à partir de la cohorte pour la détermination des taux de réussite en licence à partir de la cohorte :</b></p> <p>- <b>Méthode 3 : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, ont effectué la totalité de leur cursus de licence (L1 à L3) en son sein</b> ou bien qui sont sortis du système universitaire en quatrième année.</p> <p>Les étudiants ayant déjà validé une L3 et validant en quatrième année un autre diplôme de L3 sont exclus de la réussite en quatre ans (on ne comptabilise que les primo-licenciés)</p>
Service responsable de l'indicateur	MENESR, DGESIP-DGRI SIES

**Taux de réussite avec une 4<sup>ème</sup> année**

	<b>Avant fusion</b>	Périodes	Méthode 1	Méthode 3 Taux observé en 3 ou 4 ans	Ecart taux observé - taux attendu (M3)
Taux de réussite constaté en %	<b>UPEC</b>	Diplômés 2013 (cohorte 2009)	41 %	56,2 %	5,5
	<b>UPEM</b>	Diplômés 2013 (cohorte 2009)	44,2 %	63,7 %	8,8
		<b>Cible 2019 (méthode 3 uniquement) UPEC</b>		<b>57 %</b>	
		<b>Cible 2019 (méthode 3 uniquement) UPEM</b>		<b>64 %</b>	

**Taux réussite en 4 ans cumulés (réussite en 3 ans + 1 an) avec la méthode 3**

Taux de réussite constaté en %	Périodes	Réussite en 3 ans	Réussite en 4 <sup>e</sup> année	Cumul 4 ans
Taux de réussite constaté en % <b>UPEC</b>	<b>Diplômés 2013 (cohorte 2009)</b>	42,5 %	13,7 %	56,2 %
Taux de réussite constaté en % <b>UPEM</b>	<b>Diplômés 2013 (cohorte 2009)</b>	48,4 %	15,3 %	63,7 %
Taux de réussite constaté en % <b>Données nationales</b>	<b>Diplômés 2013 (cohorte 2009)</b>	41,3 %	14,1 %	55,4 %

## Pour information

Filières d'origine des bacheliers (méthode 3)	Cohorte 2009	Cohorte 2009	Cohorte 2009
	UPEC	UPEM	National
Bac général	70 %	81,2 %	78,8 %
Bac technologique	17,7 %	12,2 %	11,9 %
Bac professionnel	4,3 %	2,4 %	3,9 %
Non bacheliers	8 %	4,2 %	5,3 %

**Leviers d'action : Leviers d'action UPEC/UPEM :** Les deux universités mettent progressivement en place à partir de septembre 2015 un accompagnement spécifique des nouveaux étudiants intitulé « les 60 premiers jours à l'université » dont l'objectif est de faciliter l'intégration des étudiants et d'anticiper les éventuels problèmes d'orientation. En outre, des parcours diversifiés en licence seront mis en place, reposant sur une pédagogie adaptée à la pluralité de nos publics.

**Commentaires de l'UPEC :** identiques aux précédents

**Commentaires de l'UPEM :** Les difficultés budgétaires de l'UPEM, associées à son sous-encadrement récurrent et une augmentation des effectifs (et ce malgré les efforts constants pour les maîtriser) ne lui permettent pas de prévoir une cible plus ambitieuse que les résultats à ce jour constatés. Ceci ne remet pas en cause cependant les engagements pris par l'UPEM dans la partie B du dossier d'accréditation déposé en 2014/2015.

IC 3	RÉUSSITE EN MASTER EN 2 ANS	UPEC-UPEM
------	-----------------------------	-----------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en M

**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Entrées en n, diplômés en n+2
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2010-2011, diplômés en 2012, inscrits en 2011-2012, diplômés en 2013.

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature précise des données de base	Champ : étudiants ayant pris une inscription principale en M1 l'année n / n+1 et qui n'étaient pas inscrits en M1 l'année précédente. Les formations prises en compte en Master sont le master LMD (hors Master enseignement) et le master ingénieur, la Maîtrise et la Maîtrise IUP, le DEA et le DESS. Les ESPE ne sont pas comprises dans l'indicateur.
Mode de collecte des données de base	Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE)
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	SD-SIES
Service responsable de la synthèse des données	DGESIP/SD-SIES
Validation de l'indicateur	DGESIP/SD-SIES
Mode de calcul	Trois méthodes de calcul sont mises en œuvre pour évaluer le taux de réussite d'un établissement. <b>Méthode 1 :</b> Dénominateur : étudiants du champ inscrits dans l'établissement l'année n / n+1. Numérateur : étudiants du champ inscrits dans l'établissement l'année n/n+1 et ayant obtenu un diplôme de master à l'issue de l'année n+1 / n+2 quel que soit l'établissement où le diplôme a été délivré. <b>Méthode 2 :</b> Dénominateur : étudiants du champ inscrits en M2 dans l'établissement l'année n+1 / n+2 (quel que soit l'établissement d'inscription en première année) Numérateur: étudiants du champ inscrits en M2 dans l'établissement l'année n+1 / n+2 (quel que soit l'établissement d'inscription en première année) et ayant validé le diplôme à la fin de l'année. <b>Méthode 3 :</b> Dénominateur : étudiants du champ qui se sont inscrits deux années de suite dans l'établissement (en n / n+1, n+1 / n+2), ou qui se sont inscrits dans l'établissement l'année n / n+1 et qui sont sortis du système universitaire l'année n+1 / n+2. Numérateur : étudiants du champ qui se sont inscrits deux années de suite dans l'établissement (en n / n+1, n+1 / n+2), ou qui se sont inscrits dans l'établissement l'année n / n+1 et qui sont sortis du système universitaire l'année n+1 / n+2, et ayant obtenu un diplôme de master à l'issue de l'année n+1 / n+2. <b>Valeur ajoutée :</b> La valeur ajoutée d'un établissement est égale à l'écart entre le taux de réussite observé pour cet établissement et un taux attendu pour l'établissement qui tient compte des effets de structure liés à son offre de formation (groupes disciplinaires et voies du diplôme) et à la population d'étudiants accueillis (âge, formation précédente).



	AVANT FUSION	Périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3	<i>Ecart taux observé – taux attendu (M3)</i>	
Taux de réussite constaté en % (établissement)	UPEC	Diplômés 2012 (cohorte 2010) pour mémoire	35,8	89,3	31,2	-13,8	
	UPEM	Diplômés 2012 (cohorte 2010) pour mémoire	57	89,8	56,8	11,3	
	UPEC	Diplômés 2013 (cohorte 2011)	47,2	92,4	44,1	-9,9	
	UPEM	Diplômés 2013 (cohorte 2011)	68,3	90,7	68,5	14,4	
	Moyenne nationale (cohorte 2011) en %			51,8	87,4	50,7	
	Cible UPEC 2019 (méthode 3 uniquement)					50 %	
Cible UPEM 2019 (méthode 3 uniquement)					62 %		

Pour mémoire : la cible 2017 inscrite au PAP 2015 est de 60% (prévision 2015 : 56,5%).

**Leviers d'action UPEC/UPEM:** évaluation des facteurs d'échec en master puis mise en place de dispositifs adaptés pour lutter contre l'échec et augmenter l'attractivité des masters.

**Levier d'action UPEM :** la mise en œuvre de la nouvelle offre de formation sera aussi l'occasion de réaliser un suivi renforcé de l'ensemble du dispositif de formation par apprentissage.

**Commentaires de l'UPEM :** Les difficultés budgétaires de l'UPEM, associées à son sous-encadrement récurrent et une augmentation des effectifs (et ce malgré les efforts constants pour les maîtriser) ne lui permettent pas de prévoir une cible plus ambitieuse que les résultats à ce jour constatés. Ceci ne remet pas en cause cependant les engagements pris par l'UPEM dans la partie B du dossier d'accréditation déposé en 2014/2015.

IC 4	REUSSITE EN DOCTORAT (VOIR VOLET COMMUN DU CONTRAT)	UPEC-UPEM
------	---	-----------

Action	Formation initiale et continue de niveau doctorat
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés)

**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Diplômés 2011 au 1er décembre 2013
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature précise des données de base	Les données sont issues d'une enquête sur les doctorants et les docteurs menée auprès des écoles doctorales. Celles-ci répartissent les docteurs ayant soutenu l'année n dans 4 modalités décrivant la durée de réalisation de la thèse (moins de 40 mois, 40 à moins de 52 mois, de 52 à moins de 72 mois, plus de 72 mois)
Source :	SD-SIES
Service responsable de l'indicateur	MENESR-DGESIP-SIES

**VOIR VOLET COMMUN DU CONTRAT**

		Taux des établissements en 2013		Cible 2019 Université nouvelle	Soutenances 2013 (données nationales)	Cible 2017 (PAP 2015)
<b>Part des doctorats obtenus en moins 40 mois</b>	DEG					
	SHS					
	Sciences					
	<b>Ensemble</b>					
<i>Part des doctorats obtenus entre 40 et moins de 52 mois (pour information)</i>	DEG			X		
	SHS					
	Sciences					
	<b>Ensemble</b>					
<b>Part des doctorats obtenus en moins de 52 mois</b>	DEG					
	SHS					
	Sciences					
	<b>Ensemble</b>					
<i>Part des doctorats obtenus entre 52 et 72 mois (pour information)</i>	DEG			X		
	SHS					
	Sciences					
	<b>Ensemble</b>					
<i>Part des doctorats obtenus en plus de 72 mois (6 ans) (pour information)</i>	DEG			X		
	SHS					
	Sciences					
	<b>Ensemble</b>					

Précisions : la mesure propose une vision partielle de la réussite en D puisqu'elle ne porte que sur les thèses soutenues et donc sur les doctorants ayant abouti sur le parcours en D. L'indicateur ne permet pas de statuer sur la réussite globale de l'ensemble des inscrits en D puisque ne sont pas comptabilisés les doctorants n'ayant pas soutenus pour diverses raisons, qui ne sont d'ailleurs pas toujours significatives d'un échec dans le parcours de formation et relèvent souvent d'une insertion professionnelle anticipée

**Commentaires de l'université** : La délivrance du doctorat a été déléguée par les deux universités à la COMUE Université Paris-Est.

IC 5	INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS	UPEC-UPEM
------	--	-----------

Action	Formation initiale et continue de niveau licence et master
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés)

#### Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Diplômés 2011 au 1er décembre 2013
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

#### Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Situation professionnelle au 1er décembre 2013 des diplômés 2011 de master et de licence professionnelle, de nationalité française, issus de la formation initiale, et n'ayant pas poursuivi ou repris des études dans les deux années suivant l'obtention du diplôme.
Source :	Données collectées dans le cadre de la troisième enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master et de licence professionnelle.
Mode de calcul	<p>Le <b>taux de réponses exploitables</b> est égal au nombre de questionnaires recueillis qui permettent de connaître la situation du diplômé rapporté au nombre total de diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête. Les diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête forment une sous-population de l'ensemble des diplômés formée par les diplômés de nationalité française (ou inconnue), âgés de 30 ans au plus à la date d'obtention du diplôme et ne s'étant pas inscrits à l'université dans les deux années suivant l'obtention du diplôme.</p> <p>On distingue 4 situations pour les diplômés interrogés : hors champ (poursuites d'études après le diplôme ou interruption d'études supérieure à deux ans en cours de scolarité), inactivité, emploi, chômage. Les diplômés hors champ ou inactifs ne sont pas pris en compte dans le calcul des indicateurs d'insertion.</p> <p>Le <b>nombre de réponses prises en compte</b> est égal au nombre de réponses exploitables émanant de diplômés vérifiant les critères de l'enquête et présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).</p> <p>Le <b>poinds de la formation</b> est le pourcentage de diplômés de cette formation dans l'ensemble des diplômés de l'université qui sont dans le champ de l'enquête et présents sur le marché du travail. Les effectifs sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.</p> <p>Le <b>taux d'insertion</b> est défini comme étant le nombre de diplômés dans le champ de l'enquête (voir ci-dessus) occupant un emploi, quel qu'il soit, rapporté au nombre de diplômés dans le champ de l'enquête présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage). Les effectifs portés au numérateur et au dénominateur sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.</p>
Service responsable de l'indicateur	MENESR-DGESIP/DGRI-SIES

IC 5	INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS (SUITE 1)	UPEC-UPEM
------	--	-----------

Implication dans l'enquête nationale menée en 2013 sur les diplômés 2011

		Nombre de diplômés	Nombre de réponses exploitables	Taux de réponses exploitables université	Moyenne nationale
Master	UPEC	1 466	934	63,7 %	70.7 %
	UPEM	852	597	70,1 %	
LP	UPEC	619	314	50,7 %	67.4 %
	UPEM	728	987	73,8 %	

Insertion des diplômés 2010 de Master et de Licence professionnelle

	UPEC - Master			UPEM - Master			moyenne nationale %
	nombre réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion université	nombre réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion université	
Ensemble DEG	311	44	89	170	39	92	91
Droit	37	5	78				90
Economie	16	2	Ns				89
Gestion	134	20	96	155	35	91	93
Autres DEG	124	17	82	15	3	Ns	88
Lettres, Langues, Arts	26	4	Ns	41	8	83	87
Ensemble SHS	117	13	92	119	19	92	88
Histoire-Géographie	20	2	Ns				86
Psychologie							92
Information communication	24	3	Ns	34	6	91	89
Autres SHS	73	8	89	85	13	93	85
Ensemble STS	75	9	89	183	31	88	90
Sciences de la vie et de la terre	20	2	Ns				85
Sciences fondamentales	19	2	Ns	18	3	Ns	91
Sciences de l'ingénieur	14	1	Ns	124	20	87	92
Informatique	5	1	Ns	23	4	Ns	96
Autres STS	17	2	Ns	18	3	Ns	91
	UPEC - Licence Pro			UPEM - Licence Pro			moyenne nationale %
	nombre réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion université	nombre réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion université	
Ensemble DEG	102	55	92	258	57	91	92
Droit	5	3	Ns				91
Economie	3	2	Ns	141	32	91	88
Gestion	94	50	94	27	6	Ns	93
Autres DEG				90	20	93	91
Lettres, Langues, Arts				21	4	Ns	84
Ensemble SHS	6	2	Ns	43	9	93	88
Histoire-Géographie							74
Psychologie							84
Information communication	2	1	Ns	42	9	93	87
Autres SHS	4	2	Ns	1	0	Ns	90
Ensemble STS	104	43	94	149	30	92	92
Sciences de la vie et de la terre	2	1	Ns				91
Sciences fondamentales	14	5	Ns				90
Sciences de l'ingénieur	51	21	96	127	25	95	93
Informatique	34	14	91	19	4	Ns	92
Autres STS	3	1	Ns	3	1	Ns	89

**Éléments de contexte socio-économique**

Taux de chômage au 4ème trimestre 2013	Régional	8.6
	<b>National</b>	<b>9,7</b>

% de diplômés boursiers	Master	UPEC	22	LP	UPEC	12
		UPEM	18		UPEM	6
		<b>National</b>	<b>29</b>		<b>National</b>	<b>20</b>

**Leviers d'action UPEC : meilleure prise en compte des valences recherche et professionnelle de masters à présent indifférenciés. Tous les masters devront donc disposer de préparations à l'insertion professionnelle. Cet effort sera particulièrement ciblé vers le domaine juridique. Mise en place de dispositifs améliorant le taux de réponse aux enquêtes et plus généralement le suivi des étudiants diplômés (voir dossier d'accréditation).**

**Commentaires de l'UPEC :**

Sur le volet de l'IP des étudiants diplômés de M et de LP, les marges de progrès de l'UPEC doivent prioritairement être orientées vers une meilleure récolte des informations que la recherche d'un taux d'IP de quelques points supérieur. En effet, se situant le plus souvent dans ou au-dessus de la moyenne nationale, on peut regretter, en revanche, que des pans entiers de formations ne soient pas analysés faute d'une base de répondants statistiquement significative.

Pour ces domaines de formations, trois raisons expliquent l'absence d'information sur l'IP des étudiants :

- Un nombre d'inscrits dans les diplômes de facto trop faible pour tirer une statistique même si tous les étudiants répondaient.
- Une base de sondage imposée qui interdit de tenir compte de la réalité des recrutements des étudiants de certaines formations : étudiants étrangers en mobilité par exemple
- Une difficulté pour retrouver trace des anciens diplômés au moment de l'enquête.

Sur le second point, interrogeant l'ensemble des diplômés (seules les informations souhaitées par la tutelle sont transmises), l'UPEC peut apporter un éclairage supplémentaire sur la réalité de l'IP des diplômés de ces formations ;

Sur le dernier point, la mise en place d'une plateforme d'anciens animée par les services centraux et les composantes devraient permettre de reprendre contact plus facilement avec les diplômés. Le début de la relation avec ces anciens pourrait prendre la forme d'une première enquête d'IP à 6/12 mois après l'obtention du diplôme et autoriser une analyse plus longitudinale de l'IP.

**Leviers d'action UPEM : la mise en place systématique des conseils de perfectionnement, une relation plus étroite des directions de mentions avec notre observatoire (OFIPE) nous permettra d'isoler plus finement les difficultés d'insertion. Nous pourrions également par ce moyen orienter notre politique de formation, en particulier comme nous l'avons annoncé à l'IC3 concernant l'apprentissage.**

**Commentaires de l'UPEM :**

Le calcul des moyennes affichées par disciplines nous interrogent sur la méthode de calcul utilisée.

<b>IC 6</b>	<b>ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS</b>	<b>UPEC-UPEM</b>
-------------	---	------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants)

**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année universitaire 2013-2014 ; cible 2018-2019
Champ de la mesure	Enseignements dispensés en L (hors licences professionnelles) en M et dans les autres diplômes

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature précise des données de base	% de mentions de L, M et autres diplômes dont les enseignements font l'objet d'une évaluation de la part des étudiants. Par évaluation, il faut entendre un dispositif de mesure de la satisfaction des inscrits dans la mention, en vue de l'amélioration des services rendus. L'évaluation peut concerner chaque enseignement pris séparément, et/ou porter sur le dispositif pédagogique pris globalement. En toute hypothèse, il convient d'indiquer, en commentaire, la périodicité de l'évaluation, son périmètre (tout ou partie des enseignements, tout ou partie du dispositif pédagogique), la démarche d'amélioration continue dans laquelle elle s'inscrit.
Source :	établissement
Mode de calcul	(nombre de mentions de L évaluées / nombre total des mentions) X 100 (nombre de mentions de M évaluées / nombre total des mentions) X 100

		Données de l'université 2013 - 2014		UPEC	UPEM	Cible 2019 UPEC	Cible 2019 UPEM
<b>Niveau L</b> Hors LP	Nombre de mentions de L dans l'établissement		21				
	Effectifs d'étudiants inscrits en L		12 425				
	Part des mentions de L faisant l'objet d'une évaluation		100 %	25 %	100 %	90 %	
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de L évaluée		12 425				
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>		29 %	80 %	40 %	95 %	
<b>Niveau M</b> Hors ingénieurs, IEP	Nombre de mentions de M dans l'établissement		32				
	Effectifs d'étudiants inscrits en M		7 864				
	Part des mentions de M faisant l'objet d'une évaluation		100 %	50 %	100 %	100 %	
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de M évaluée		7 864				
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>		27 %	90 %	40 %	95 %	
<b>Autres diplômes</b> DUT (x spécialités), LP (x mentions), Ingénieurs (x diplômes), Classes préparatoires (x classes) et PACES	Nombre de diplômes concernés		50				
	Effectifs d'étudiants inscrits		4 721				
	Part des diplômes faisant l'objet d'une évaluation		%	60 %	100%	95 %	
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation Autres		4 646				
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>		51 %	90 %	70 %	95 %	

Cibles 2019 (réponses cumulées au terme du contrat)		
<i>Taux de réponse aux enquêtes</i>	50 %	90 %
<i>Part des mentions et diplômes faisant l'objet d'au moins une évaluation</i>	100 %	95 %



IC 6	ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS (SUITE)	UPEC-UPEM
------	--	-----------

**Précisions pour la licence**

L'article 19 de l'arrêté licence du 1<sup>er</sup> août 2011 fixe les motifs et les conditions générales de l'évaluation des enseignements :

« Au sein des établissements, des dispositifs d'évaluation sont mis en place pour chaque formation ou pour un groupe de formations, notamment à travers la constitution de conseils de perfectionnement réunissant des représentants des enseignants, des étudiants et du monde socio-professionnel.

Une évaluation des formations et des enseignements est également organisée au moyen d'enquêtes régulières auprès des étudiants.

Ces dispositifs favorisent le dialogue entre les équipes de formation, les étudiants et les employeurs potentiels. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et permettent d'en améliorer la qualité.

Cette évaluation est organisée dans le respect des dispositions des statuts des personnels concernés.

Les résultats des évaluations font l'objet d'un débat au sein du conseil de la composante concernée et du conseil des études et de la vie universitaire ».

**Leviers d'action UPEC/UPEM : nos deux établissements ouvrant une nouvelle offre de formation en septembre 2015, c'est à cette date que sera mis en place un dispositif plus systématique d'évaluation des enseignements et des formations. Celui-ci sera inscrit dans un processus plus global visant à renforcer la qualité de nos formations.**

**Une charte de pilotage des formations et une charte de l'évaluation des formations et des enseignements seront votées à la rentrée 2015. La première précisera notamment le rôle des conseils de perfectionnement, équipes pédagogiques et responsables de mention ainsi que l'usage qu'ils devront faire des évaluations. La seconde formalisera le cadrage des processus d'évaluation des formations et des enseignements (méthodologie, questionnaires, exploitation et traitements des résultats)**

**Commentaires de l'université UPEC :** les dernières données systématiques disponibles datent de 2011-2012 pour le niveau licence et autres diplômes et de 2010/2011 pour le niveau Master. Elles sont reportées dans le tableau ci-dessus.

**Commentaires de l'UPEM :** une amélioration des résultats constatés est attendue par l'harmonisation des procédures et outils employés et notamment un rôle accru de l'OFIPE dans la mise en œuvre de cette harmonisation.

IC 7	DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE	UPEC-UPEM
------	--	-----------

Action	Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie
Objectif	Favoriser l'accroissement de la formation continue
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	- Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie (objectif 1 du programme 150) - Améliorer l'efficacité des opérateurs (objectif 6 du programme 150, évolution des ressources propres)

**Description des indicateurs**

Unités de mesure	1 – heures-stagiaires en millions (les heures-stagiaires sont le cumul des heures suivies par chaque personne en formation) 2 – nombre de diplômés en formation continue (dont VAE) 3 – recettes en euros (€)
Date de la mesure	Année civile précédant la 1 <sup>ère</sup> année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Prestations de formation continue, diplômante ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ.
Mode de renseignement de l'indicateur	établissement

	Situation 2014 (S1) UPEC	Situation 2014 (S2) UPEM	Cible 2019 UPEC	Cible 2019 UPEM	Taux de croissance attendu (C-S1)/S1*100, en % UPEC	Taux de croissance attendu (C-S2)/S2*100, en % UPEM
1-Heures stagiaires	955 407	150 527	1 300 000	180 630	36 %	20,2%
2- Nombre de diplômés en formation continue	1 500	441	1 600	510	6,5 %	15,6%
<i>Dont Validation des acquis de l'expérience (VAE)</i>	52	52	130	100	150 %	92,3 %
3- Chiffre d'affaires de la formation continue	5 271 081	1 523 358 €	8,5 M€	1,58 M€	61 %	3,7 %

**Précisions :** cette fiche peut être adaptée en fonction des orientations retenues dans le contrat. Il n'est pas obligatoire de déterminer une cible chiffrée pour tous les items proposés (colonne « Cible ») : seuls ceux qui correspondent aux priorités de l'établissement doivent faire l'objet d'une cible. En revanche, pour une meilleure compréhension de la situation de l'établissement, il est demandé de compléter tous les items de la colonne « Situation ».

\* : la notion certification est ici entendue dans un sens large : un diplôme, un titre ou un certificat inscrit ou non au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) accréditant qu'une personne est capable d'appliquer des connaissances, des habilités, des attitudes et comportements nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle donnée.

**Leviers d'action UPEM :** les partenariats seront renforcés et stabilisés ; l'UPEM proposera à ses partenaires internationaux une offre de formation élargie. La nouvelle offre de formation a notamment permis de modulariser les différents parcours, ceci devant permettre de répondre au plus près des attentes des usagers quel que soit le type de leur demande (formation à la demande, CPF...)

**Leviers d'action UPEC :** la restructuration en cours du service de formation continue accompagne une stratégie de repositionnement de la formation continue reposant sur une progression de l'activité de VAE et le développement des formations courtes qualifiantes en relation avec les domaines d'expertise en formation et en recherche de l'UPEC. La délivrance de diplômes demeure un objectif important pour l'UPEC mais les modalités d'accès au diplôme seront travaillées dans un esprit de renforcement de l'individualisation des parcours et d'accompagnement des stagiaires.

Les partenariats avec les entreprises seront davantage mobilisés pour identifier et répondre à leurs besoins de qualification de leurs collaborateurs sous la forme de modules courts issus de notre offre actuelle de formation ou construits spécifiquement à la demande.

L'accès au diplôme se construira davantage par la somme de modules acquis en formation ou validés par la VAE que comme un processus linéaire inscrit sur un période longue

IC 8	REVENUS CONSOLIDES DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE	UPEC-UPEM
------	---	-----------

Action	Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche
Objectif	Contribuer à l'amélioration de la compétitivité nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 4 (améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche)

**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	Millier d'euros (K€)
Date de la mesure	31/12/ année n
Champ de la mesure	Établissements d'enseignement supérieur et structures externes chargées de la valorisation de leurs activités recherche

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature précise des données de base	<p><b>Établissement</b> : établissement d'enseignement supérieur ayant qualité d'opérateur et participant à l'exécution du programme 150 dans le cadre d'une contractualisation avec le MENESR.</p> <p><b>Structure externe</b> : structure (établissement public, association, dispositif mutualisé ou filiale) chargée par l'établissement public, agissant seul ou avec d'autres établissements (dans le cadre d'un regroupement à préciser), de gérer tout ou partie des activités de valorisation.</p> <p><b>Organisme</b> : EPST partenaires des établissements au sein des unités mixtes et gérant potentiellement une part des ressources de valorisation</p> <p><b>Données financières</b> au 31/12/ année n de chaque année considérée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- recettes générées par les contrats de recherche (hors financement public sur projet - FPP)</li> <li>- recettes générées par les prestations de service (études et prestations recherche hors contrats)</li> </ul> <p>recettes générées par les revenus de la propriété intellectuelle</p>
Source :	Comptes financiers des établissements d'enseignement supérieurs Bilans financiers annuels des structures externes et des organismes
Mode de calcul	Montants déclarés par catégories de ressources citées plus haut issus du compte financier de l'établissement, augmenté des ressources globales des structures externes concernées et des ressources éventuellement gérées par les organismes pour le compte d'unités mixtes de l'établissement. Les ressources des structures externes mutualisées ne sont pas ventilées par établissement faute de pouvoir déterminer a priori la bonne clé de répartition. Cependant, les établissements sont invités à commenter les résultats et le cas échéant à expliciter leur niveau de participation au dispositif mutualisé y compris si la valorisation est gérée au niveau du regroupement.
Responsable de l'indicateur	DGRI – DGESIP
Date de disponibilité de l'indicateur	Mars de chaque année n pour n-1

IC 8	REVENUS CONSOLIDES DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE (SUITE)	UPEC-UPEM
------	---	-----------

		Ressources en euros € (2014)			Cible 2019 (évolution en %)
		Contrats hors FPP	Prestations	Redevances PI	
1- Périmètre établissement	UPEC	731 248 €			23 % (900 000 €)
	UPEM	814 771€			4,4 % (850 000 €)
	TOTAL				
2- Périmètre structure(s) externe(s) propre(s) à l'établissement	UPEC				
	UPEM				
	TOTAL				
3- Périmètre structure(s) externe(s) mutualisées	UPEC				
	UPEM				
	TOTAL				
4 Périmètre - « organismes »	UPEC				
	UPEM				
	TOTAL				
<b>Total Général</b>					

La négociation des contrats fait l'objet d'un effort particulier qui sera renforcé au sein des compétences du SAIC, pour l'UPEM, et de la DRV, pour l'UPEC. Par ailleurs, est lancée la constitution

- d'un répertoire de compétences des unités de recherche
- d'un répertoire d'experts

aux fins de définir et de valoriser une offre de services. Enfin, sont attendus les premiers résultats de la création de la SATT IDF Innov, avec les produits de la commercialisation des inventions.

La nature des recherches conduites dans nos unités de recherche fait que les financements sur appels à projets de financeurs publics (ANR, FUI, collectivités territoriales, Europe) sont plus importants que les financements privés. Depuis deux ans, des mesures organisationnelles et incitatives ont été prises pour développer les projets sur financements européens (mission Europe du SAIC, recrutement spécialisé à l'UPEC). Pour cette raison, l'UPEM et l'UPEC propose un indicateur spécifique sur la participation à l'espace européen de la recherche.

**Précisions – Remarques importantes :**

Les financements publics sur projet (FPP), par exemple en provenance de l'ANR, du FUI, de l'UE (PCRD), ou des collectivités territoriales sont exclus du périmètre de l'indicateur.

**Cet indicateur financier ne rend compte que partiellement de la mission de valorisation de la recherche confiée aux établissements et de la dynamique en place.** Un tableau de bord de suivi des résultats construit conformément à la volonté de la CPU, devra permettre de faire évoluer cet indicateur de même que la diffusion des analyses conduites sur la base de l'enquête Curie.

En outre les universités sont invitées à compléter cet indicateur d'éventuels commentaires ou compléments d'information.

IC 9	RELATIONS INTERNATIONALES	UPEC-UPEM
------	---------------------------	-----------

Action	Relations internationales des établissements
Objectif	Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements

### IS - Part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat sur l'ensemble des étudiants de ces mêmes formations

#### Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année universitaire n
Champ de la mesure	Etudiants inscrits en Master et Doctorat

#### Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Est rapporté le nombre d'étudiants de nationalité étrangère et non titulaires d'un baccalauréat français inscrits dans des diplômes équivalents au cursus Master hors santé, ou pour le second sous-indicateur, dans des diplômes équivalents au cursus doctorat à l'ensemble des étudiants de ces mêmes formations
Source	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	Nombre d'étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger / nombre total d'inscrits*100

	Avant fusion	2012-2013	2013-2014	Cible 2019
Proportion d'étudiants étrangers parmi l'ensemble des inscrits en Master	UPEC	19,7 %	15,4 %	21 %
	UPEM	17 %	16 %	17 %
Proportion d'étudiants étrangers parmi l'ensemble des inscrits en Doctorat (cf. COMUE)	UPEC			
	UPEM			

**Commentaire UPEC** : outils mis en place par l'UPEC pour faire face à la baisse entre 2012/2013 et 2013/2014 : analyse des situations selon les composantes, promotion systématique des masters auprès des partenaires, Summer School. L'ambition est de retrouver un dynamisme positif en la matière.

**Commentaires de l'UPEM** : en dépit de ses difficultés budgétaires et d'encadrement, l'UPEM souhaite s'engager pleinement dans l'internationalisation des Masters au bénéfice de ses étudiants.

Les effectifs restent faibles malgré les efforts mis en œuvre. L'UPEM compte renforcer et stabiliser les partenariats ERASMUS mais également profiter des partenariats spécifiques développés avec des établissements étrangers pour assurer un flux plus régulier d'échanges dans la durée.

### IS - Mobilité entrante, part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger

#### Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Année universitaire n
Champ de la mesure	Tout inscrit (inscription principale) de l'établissement

#### Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Les étudiants étrangers concernés sont titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires étranger ou d'un diplôme reconnu équivalent. Les étrangers titulaires d'un baccalauréat français sont exclus du champ.
Source	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	Nombre d'étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger / nombre total d'inscrits *100

	Avant fusion	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Cible 2019
Nombre d'inscrits étrangers non titulaire d'un baccalauréat français	UPEC	3 842	3 621	3 275	3 965
	UPEM	795	806	720	750
	<b>Total 1</b>	<b>4 637</b>	<b>4 427</b>	<b>3 995</b>	<b>4 715</b>
Nombre total d'inscrits (note UPEC : inscriptions administratives principales)	UPEC	28 404	28 750	30 019	30 500
	UPEM	10 660	10 479	10 802	10 800
	<b>Total 2</b>	<b>39 064</b>	<b>39 229</b>	<b>40 821</b>	<b>41 300</b>
Part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger	UPEC	13,5 %	12,6 %	10,9 %	13 %
	UPEM	7,5 %	7,7 %	6,7 %	7 %
	<b>Total 1/Total 2 (%)</b>	<b>11,9 %</b>	<b>11,3 %</b>	<b>9,8 %</b>	<b>11,4%</b>

**Commentaires de l'UPEM** : Les effectifs restent faibles malgré les efforts pratiqués. En conséquence, la moindre fluctuation impacte de façon très conséquente les résultats observés. L'UPEM compte renforcer et stabiliser les partenariats ERASMUS mais également profiter des partenariats spécifiques développés avec des établissements étrangers pour assurer un flux plus régulier d'échanges dans la durée.

### IS - Mobilité sortante, part des diplômés ayant suivi au moins 1 mois de stage ou de formation universitaire dans un pays étranger pendant leur cursus

#### Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Diplômés de l'année n
Champ de la mesure	Tout diplômé de l'établissement ou champ à choisir par l'établissement

#### Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	La durée de référence est de 1 mois, consécutifs ou non
Source	Établissement
Mode de calcul	Nombre de diplômés ayant suivi au moins 1 mois de stage ou de formation dans un pays étranger pendant leur cursus / nombre total de diplômés *100

	Avant fusion	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Cible 2019
Part des diplômés ayant effectué une mobilité sortante (%)	UPEC	3,7 %	4,5 %	5,2 %	7 %
	UPEM	2.9%	4.3%	3.8%	5%
Pour mémoire : part des diplômés ayant effectué une mobilité sortante d'au moins 1 mois (%) UPEM : sur 2 semestres	UPEC	3,7 %	4,5 %	5,2 %	
	UPEM	0.9%	0.6%	0.6%	

L'augmentation du nombre d'étudiants en mobilité internationale fait l'objet d'un effort important dans un contexte de forte baisse des subventions régionales.

**Commentaires de l'UPEM** : Les effectifs restent faibles malgré les efforts pratiqués. En conséquence, la moindre fluctuation impacte de façon très conséquente les résultats observés. L'UPEM compte renforcer et stabiliser les partenariats ERASMUS mais également profiter des partenariats spécifiques développés avec des établissements étrangers pour assurer un flux plus régulier d'échanges dans la durée.



**IS - Nombre de cotutelles de thèses à l'international (cf. COMUE)**
**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	%
Date de la mesure	année n
Champ de la mesure	établissement

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature précise des données de base	Nombre de cotutelles de thèses à l'international
Source	Établissement

		2011-2012	2012-2013	2013-2014	Cible 2019 Université nouvelle
Nombre de cotutelles de thèses à l'international	UPEC				
	UPEM				
	<b>Total</b>				

**Leviers d'action**
**Commentaires de l'université**

IC 10	VARIATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SCD OU DU SICD	UPEC-UPEM
-------	--	-----------

Action	Bibliothèques et documentation
Objectif	Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche par l'augmentation des horaires d'ouverture
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

#### Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage
Date et source de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Sont prises en compte dans le calcul de la cible les bibliothèques universitaires et les bibliothèques intégrées du SCD ou du SICD, et répondant également aux deux critères suivants : - ouvertes au moins 45 heures par semaine ; - dotées de plus de 100 places assises. Les bibliothèques non intégrées au SCD ou au SICD sont exclues du champ de la mesure.

#### Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Pourcentage d'augmentation globale de l'ouverture hebdomadaire dans l'ensemble des bibliothèques universitaires et intégrées répondant aux critères définis dans la rubrique « Champ de la mesure », entre l'année 2014 et l'année d'échéance du présent contrat. La moyenne est calculée sur la base des horaires en vigueur durant la plus grande partie de l'année pour chaque bibliothèque prise en compte dans le calcul. Les extensions ou réductions ponctuelles ne doivent donc pas être prises en compte dans ce calcul ; elles peuvent en revanche être signalées dans la partie Commentaires comme élément d'appréciation complémentaire.
Mode de calcul	Vd (valeur de départ) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année 2013, en nombre d'heures. Va (valeur d'arrivée) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année de l'échéance du contrat, en nombre d'heures. La cible correspond à la marge de progression réalisée, exprimée en pourcentage, et calculée de la manière suivante : $T = (Va - Vd) / Vd \times 100$

Compte tenu de sa situation propre et des orientations stratégiques définies pour le contrat quinquennal, l'Université se donne les objectifs suivants :

	UPEC	UPEM
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées en 2014 (Vd)	64	50
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées à l'échéance du contrat (Va)	68	58
Variation (Va-Vd)	4	8
<b>Cible 2019 (%) UPEC</b>	<b>6,25 %</b>	<b>16 %</b>

#### Précisions

L'indicateur est destiné à mesurer l'effort accompli par l'établissement pour améliorer l'accessibilité des ressources documentaires à son public. Le « Plan Renouveau des Bibliothèques » lancé en 2010 par le MENESR a souligné l'importance de l'extension des horaires dans la réalisation de cet objectif.

Pour autant, l'histoire et les spécificités propres à chaque établissement peuvent impliquer des stratégies différenciées en la matière, telles que :

- privilégier une amélioration des services offerts par la bibliothèque à une augmentation des horaires (dans le cas, par exemple, d'une bibliothèque déjà très ouverte)
- maintenir le niveau d'ouverture hebdomadaire mais augmenter le nombre de jours d'ouverture dans l'année (périodes de vacances, notamment)
- concentrer les efforts sur un ou deux sites stratégiques en proposant une extension significative des horaires, ou au contraire, chercher à harmoniser les horaires des différentes sections du SCD.

Le contrat peut également être marqué par des regroupements de bibliothèques ou des fermetures temporaires de sites, voire des constructions de nouvelles bibliothèques, constituant autant d'éléments susceptibles de faire varier la politique poursuivie en matière d'horaires d'ouverture.

L'établissement est donc invité à donner en commentaires toutes les précisions ou compléments d'information qui lui paraîtraient utiles à une juste interprétation de la cible, notamment en ce qui concerne les bibliothèques restant à intégrer.

### Leviers d'action

**Commentaires de l'UPEM** : Ouverture de la Bibliothèque Georges Perec en 2016, 58h par semaine. Elle regroupera les bibliothèques ouvertes en moyenne 50h/semaine actuellement.

**Commentaires UPEC** : ouverture des bibliothèques du campus centre, économie-gestion et Droit sur le site de Créteil jusqu'à 20 heures à la rentrée 2016, portant les horaires hebdomadaires d'ouverture à 65h/semaine. La bibliothèque de Médecine est ouverte 78h/semaine.

**INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE**

IC 11	ENDORECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS / BILAN ET PRÉVISION	UPEC-UPEM
-------	---	-----------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international et accroître le dynamisme des équipes de recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	Effectifs physiques d'enseignants-chercheurs titulaires et stagiaires ; pourcentages
Date de la mesure	Recrutements avec affectation au cours de l'année civile considérée
Champ de la mesure	Toutes disciplines du Conseil national des universités (CNU) hors médecine et odontologie

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature précise des données de base et Source	<p>Pour les maîtres de conférences (MCF), le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement.</p> <p>Pour les professeurs des universités (PR), le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).</p>
Mode de calcul	Le numérateur dénombre les recrutements internes. Le dénominateur comprend tous types de concours d'enseignants-chercheurs titulaires.
Service responsable de l'indicateur	MENESR - DGRH

Recrutement interne d'enseignants-chercheurs ou endorecrutement			2012	2013	2014	Données cumulées 2012, 2013, 2014	Cible 2019
Maîtres de conférences	UPEC	Effectifs*	0/33	0/33	1/30	1/96	
		%**	0 %	0 %	3,3 %	1 %	5 %
	UPEM	Effectifs*	2/12	2/22	1/8	5/42	
		%**	16 %	9 %	12,5 %	11,9%	12,5 %
	Total	Effectifs*	2/45	2/55	2/38	6/138	
		%**	4,4 %	3,6 %	5,3 %	4,3 %	
Professeurs des universités	UPEC	Effectifs*	2/10	4/18	4/13	10/41	
		%**	20 %	22,2 %	30,8 %	24,4 %	25 %
	UPEM	Effectifs*	3/7	4/9	3/7	10/23	
		%**	43 %	44 %	43 %	43,5%	43 %
	Total	Effectifs*	5/17	8/27	7/20	20/64	
		%**	29,4 %	29,6 %	35 %	31,2 %	

\* recrutement interne

\*\* 'recrutement interne / (recrutement total \*100)

**Commentaires de l'UPEM** : le contexte difficile que connaît l'établissement en matière d'emploi ne rendra probablement pas possible le recrutement de façon large à l'externe.

**Commentaire de l'UPEC** : l'UPEC pourra réfléchir en lien avec la COMUE à une meilleure articulation pour augmenter le recrutement des doctorants issus des laboratoires de l'université

IC 12	<b>DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES hors subventions pour charges de service public</b>	<b>UPEC-UPEM</b>
-------	---	------------------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6 du programme 150)
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs), évolution des ressources propres des établissements

#### Description des indicateurs

<b>Unité de mesure</b>	Millier d'euros (K€)
<b>Date de la mesure</b>	Deux années civiles précédant la 1 <sup>ère</sup> année du contrat ; dernière année civile du contrat
<b>Champ de la mesure</b>	Ressources financières hors subvention pour charges de service public, à savoir : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. les droits d'inscription (70611 – 70612 – 70613)</li> <li>2. les recettes de la formation continue (7065)</li> <li>3. la taxe d'apprentissage (7481)</li> <li>4. les contrats et prestations de recherche</li> <li>5. les subventions (hors subvention pour charges de service public)</li> <li>6. les dons et legs des fondations (7581 – 7582 – 7585 – 7586 – 7587)</li> <li>7. les produits exceptionnels (771 – 772 – 775 – 778)</li> <li>8. les autres ressources propres (701 – 702 – 703 – 7063 – 7064 – 7066 – 7067 -70681 – 70688 – 707- 708 – 7091 – 7092 – 7093 – 7094 – 7095 – 7096 – 7097 – 7098 – 7445 – 746 – 752 – 755 – 757 – 7583 – 7584 – 7588 – 76)</li> </ol> Non pris en compte : 756 – 7562 – 777.
<b>Mode de renseignement</b>	Données fournies par l'établissement

	2013		2014		Cible 2019	
	UPEC	UPEM	UPEC	UPEM	UPEC	UPEM
<b>Droits d'inscription (1)</b>	<b>4 788</b>	<b>1 747</b>	<b>5 005</b>	<b>1 939</b>	<b>6 000</b>	<b>2 090</b>
<b>Formation continue (2)</b>	<b>5 313</b>	<b>1 572</b>	<b>5 010</b>	<b>1 523</b>	<b>6 000</b>	<b>1 580</b>
<b>Taxe d'apprentissage (3)</b>	<b>1 121</b>	<b>855</b>	<b>1 019</b>	<b>702</b>	<b>1 000</b>	<b>630</b>
<b>Formation par apprentissage</b>	<b>9 589</b>	<b>4 455</b>	<b>9 989</b>	<b>5 400</b>	<b>12 000</b>	<b>5 600</b>
<b>Contrats et prestations de recherche (4)</b>	<b>5 501</b>	<b>1 289</b>	<b>6 856</b>	<b>1 772</b>	<b>9 000</b>	<b>1 546</b>
<i>ANR investissements d'avenir (74411)</i>	<i>583</i>		<i>372</i>			
<i>ANR hors investissement d'avenir (74412)</i>	<i>1 155</i>	<i>904</i>	<i>792</i>	<i>1 389</i>		<i>1 166</i>
<i>Autres (704 – 705 – 7062 – 751)</i>	<i>3 763</i>	<i>386</i>	<i>5 693</i>	<i>384</i>		<i>380</i>
<b>Subventions (hors subvention pour charges de service public) (5)</b>	<b>3 854</b>	<b>1 304</b>	<b>4 752</b>	<b>2 468</b>	<b>5 000</b>	<b>2 850</b>
<i>Régions (7442)</i>	<i>841</i>	<i>380</i>	<i>822</i>	<i>645</i>		<i>650</i>
<i>Union européenne (7446)</i>	<i>60</i>	<i>159</i>	<i>103</i>	<i>487</i>		<i>600</i>
<i>Autres (7418 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 7488)</i>	<i>2 953</i>	<i>765</i>	<i>3 828</i>	<i>1 335</i>		<i>1 400</i>
<b>Dons et legs des fondations (6)</b>						
<b>Produits exceptionnels (7)</b>	<b>60</b>	<b>229</b>	<b>425</b>	<b>28</b>	<b>500</b>	
<b>Autres ressources propres (8)</b>	<b>2 786</b>	<b>2 766</b>	<b>3 018</b>	<b>1 306</b>	<b>3 500</b>	<b>1 400</b>
<b>Total</b>	<b>33 012</b>	<b>14 219</b>	<b>36 074</b>	<b>15 139</b>	<b>43 000</b>	<b>15 696</b>

**Précisions** : cette fiche est destinée à fixer des objectifs d'évolution des ressources en fonction des orientations retenues dans le contrat. La classification des ressources est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M 9-3. Des cibles peuvent être fixées pour la totalité des catégories de ressources, ou pour une partie d'entre elles seulement, selon les priorités de l'établissement.

#### Leviers d'action

##### Commentaires de l'UPEM

L'établissement s'inscrit dans une logique pro active conformément aux recommandations formulées par les IGAENR dans le diagnostic flash de juillet 2014 en développant ses ressources propres.

L'année 2014 est importante en ce qu'elle correspond à une augmentation des ressources propres par rapport aux années précédentes.

Cette tendance dans une logique prudentielle devrait se confirmer dans la durée en se basant sur le développement du contrôle interne budgétaire comptable et financier (CIBCF) au sein de l'établissement et sur les postulats méthodologiques suivant :

- hausse de la FAP avec modification des conventions en particulier avec le CFA Descartes (augmentation du coût horaire)
- hausse des contrats européens du fait de l'expertise du SAIC
- droits d'inscriptions et formation continue identiques à 2015
- baisse de la TAP eu égard aux évolutions textuelles.

**Commentaires de l'UPEC :**

Pour l'UPEC, les actions planifiées pour poursuivre le développement des ressources propres sont les suivantes :

- restructuration de l'accompagnement du développement de la formation par l'apprentissage, de la formation continue et de la formation qualifiante
- soutien accru aux porteurs de projets scientifiques par la direction de la recherche et de la valorisation
- recherche de financements européens en lien étroit avec la région Ile-de-France et la COMUE.

<b>IC 13</b>	<b>PILOTAGE FINANCIER</b>	<b>UPEC-UPEM</b>
--------------	---------------------------	------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la qualité du pilotage financier de l'établissement
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

**Description des indicateurs**

Unité de mesure	<p><b>Objectif I-1</b> (Sincérité des prévisions budgétaires) : <b>taux d'exécution</b> des prévisions de fonctionnement et d'investissement, exprimé en pourcentage.</p> <p><b>Autres objectifs</b> : réalisation de l'objectif mesurée à l'aide d'une cote.  <b>0</b> = l'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi  <b>1</b> = l'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel  <b>2</b> = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels</p>
Date de la mesure	Année précédant la première année du contrat ; dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Remplir les cases correspondant à la situation de l'établissement

**I - Inscrire l'établissement dans une démarche de performance et de pilotage budgétaire :**

Actions prévues	Situation actuelle (2014)		Commentaire établissement		Cible 2019	
	UPEC	UPEM	UPEC	UPEM	UPEC	UPEM
<p><b>1- Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires</b> par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats.                      L'indicateur mesure les taux d'exécution (CF/ Budget modifié).</p>	<p>Fonctionnement : 98,4 %                      Investissement : 77,5 %</p>	<p>Fonctionnement : 94,7%                      Investissement : 62,9%</p>	<p>Le taux d'exécution des recettes fera également l'objet de la vigilance de l'établissement afin d'être maintenu (2014 : 99,6%) et pour améliorer le recouvrement.</p>	<p><b>Concernant le fonctionnement :</b>  <b>Dépenses :</b>                      Les dépenses de masse salariale sont inférieures de 1,4M€ à la prévision dont 0,4M€ pour le SAIC et 1M€ pour l'établissement central. Ce delta s'explique par en particulier par:                      • La marge de précaution incluse dans la prévision                      • les passifs sociaux</p> <p><b>Recettes :</b>                      Bien que les recettes résultent en grande partie par la subvention pour charge de service public, il est à noter que les recettes propres ont augmenté en 2014 (15,14M€) par rapport à 2013 (13,65M€) et ont été pour la plupart réalisées à 100% (ex : FAPP, FC...)</p> <p><b>Concernant</b></p>	<p><b>Fonctionnement 99 %</b>  <b>Investissement 80 %</b></p>	<p><b>Fonctionnement 95 %</b>  <b>Investissement 70%</b></p>



				<b>l'investissement :</b> <b>Dépenses :</b> Les dépenses ont doublé par rapport à 2013 et commencent à intégrer une politique de maintenance préventive qui a été reconduite en 2015. <b>Recettes :</b> Une subvention Région d'un montant de 3,4M€ a basculé en 2015.		
<b>2- Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel</b> , pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution, l'établissement devra se doter de tableaux de bord permettant le suivi infra annuel des principaux agrégats de gestion : résultat, CAF, variation du fonds de roulement...	1,5 Tableaux de bord mensuels sur l'exécution des dépenses et suivi des agrégats de gestion lors des différents budgets (initial et rectifiés).	2	Projet de tableau de bord de suivi des recettes de formation continue	Un tableau de bord a été mis en place visant en particulier les risques de l'université.	1,5	2
<b>3- Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles</b> (et notamment plan pluriannuel d'investissement).	1,5	1	Annexes systématiques aux documents budgétaires d'un PPI et d'un PPR	Les annexes aux opérations pluriannuelles sont réalisées dans le cadre des contrats de recherche. Le volet immobilier sera initié avec le PPP Copernic.	1,5	1,5
<b>4- Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale</b> , la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être comprise entre -0.5 et +0.5%).	1,5 <b>Ecart BI / exécution : - 0,2 %</b> - Tableaux de bord mensuels de suivi des emplois et de la masse salariale, analysés en réunion par un comité de pilotage (DRH - DSF - DGS). - Outils utilisés : tableaux excel alimentés par des données internes (requêtes BO/KX) et les données de l'application OREMS. - Prévisions et suivis trimestriels des emplois et de la masse salariale, avec analyse des facteurs d'évolution, dans le cadre du DPG.	1	même commentaire que l'UPEM	En l'absence actuelle de logiciel de pilotage de la masse salariale, différents services (DRH, AC, DAF, PAP) ont construit des outils de suivi et de projection à partir des données issues des applications Cocktail et SIFAC. Dans la perspective de la fusion UPEM UPEC, une mise en cohérence des SI peut permettre de pallier ce dysfonctionnement par la mise en place d'un nouvel outil commun SIHAM PMS	2	2

**II - Sécuriser les processus comptables et consolider la qualité comptable :**

Actions prévues	Situation actuelle (2014)		Cible 2019	
	UPEC	UPEM	UPEC	UPEM
<b>1- Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan</b>	2  Recours à un prestataire de service pour procéder à la réalisation de l'inventaire physique (hors bâtiments) et assurer le rapprochement entre cet inventaire et l'inventaire comptable. Les travaux ont été achevés à l'automne 2014. La réserve est levée à l'occasion de l'audit des comptes 2014.	Un inventaire immobilier est en cours avec France domaine alors que le volet mobilier commencera mi-2015.	2	2
<b>2 –Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire</b> (cartographie des risques)	1  Dispositif poursuivi en 2014 avec la réalisation d'une cartographie des macro-processus et d'une cartographie des remontées à l'infocentre de la DGFIP des données comptables. Bien entendu, les cartographies initiées antérieurement font l'objet d'une mise à jour, notamment celle sur le processus rémunérations.	Le contrôle interne comptable a été initié en 2014 avec l'élaboration d'une cartographie des risques et l'élaboration des processus prioritaires pour l'université en particulier les recettes et la masse salariale.	1,5	1,5

**Commentaires de l'UPEM** : L'UPEM s'est engagée dans une démarche volontariste de redressement budgétaire par la mise en place d'un plan de rétablissement de l'équilibre financier (PREF) sur la période 2014 à 2016. L'année 2014 est donc la première annuité de ce retour à l'équilibre.

La mise en œuvre du contrôle interne comptable et financier (CICF) a été activée en 2014 en insistant sur les processus prioritaires pour l'université engendrant des résultats tangibles dès 2014 (hausse des recettes et maîtrise de la masse salariale). Ainsi, les efforts de rationalisation des dépenses de fonctionnement ont atteint les objectifs recherchés en maintenant les dépenses 2014 au niveau 2013 engendrant un respect du plan de rétablissement de l'équilibre financier.

L'année 2015 sera l'année clé du PREF. Des efforts supplémentaires ont été consentis en particulier en matière de maîtrise de la masse salariale (postes gelés au sein de l'établissement). L'établissement continue de consolider ses outils de pilotage financiers en inscrivant la problématique infra-annuelle dans une logique pluriannuelle (triennale).

**Commentaires de l'UPEC** : Dans le cadre de la préparation du passage à la GBCP et de la création de la Nouvelle université, l'UPEC poursuivra avec l'UPEM les chantiers d'outillage de la fonction financière et comptable (SIHAM PMS, relance du CICF, déploiement généralisé de l'outil de suivi de l'inventaire physique, dématérialisation des factures, audit interne, suivi des services enseignants).

IC 14	PILOTAGE DU SYSTEME D'INFORMATION ET DES SERVICES NUMERIQUES AUX USAGERS	UPEC-UPEM
-------	--	-----------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements d'enseignement supérieur
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	Cote chiffrée de 0 à 5 0. Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés. 1. Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels. 2. Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces. 3. Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces. 4. Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation. 5. Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.
Date de la mesure	Situation actuelle : année précédant la première année du contrat Cible : dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Les cotes chiffrées constituent, pour chacun des cinq thèmes stratégiques, la synthèse d'un certain nombre d'indicateurs opérationnels dont la liste figure en commentaire.

Thèmes	Situation actuelle (2014)		Cibles 2019 UPEC	Cibles 2019 UPEM
	UPEC	UPEM		
1-La gouvernance de la politique numérique et du système d'Information	2	2	4	4
2-Le système d'information et les services numériques	3	3	4	4
3-Le numérique au service de la formation des étudiants	4	2	4	4
4-La politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation (et la culture scientifique et technique)	3	2	3	3
5-Le numérique au service de la recherche et de la valorisation	2	4	3	3
6- La conduite du changement et la politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique	3	2	4	4

IC 15	TAUX D'OCCUPATION DES LOCAUX	UPEC-UPEM
-------	------------------------------	-----------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	Pourcentage représentant la durée réelle d'occupation des locaux par rapport au quota horaire de référence
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Établissement

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature précise des données de base et Source	Enquête annuelle sur la situation immobilière
Mode de calcul	<p>Le taux d'occupation des locaux de l'établissement est établi en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (amphithéâtres et salles banalisées) en fonction de la formule présentée plus bas ;</li> <li>- détermination du taux d'occupation de l'établissement à partir de la moyenne pondérée des taux d'occupation de chaque type de salles par leurs surfaces respectives.</li> </ul> <p>Le calcul du taux d'occupation pour un type de salles correspond au rapport entre l'occupation « réelle » et le quota horaire de référence (occupation théorique) où l'occupation « réelle » est le rapport de nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles avec le nombre de salles. Il se résume par la formule suivante :</p> $T = \frac{(U/S)}{H}$ <p>T : taux d'occupation d'un type de salles                  U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles,                  S : nombre de ce même type de salles                  H : quota horaire de référence (1 120 h)</p> <p><i>A titre d'exemple : un établissement disposant de 66 salles banalisées (5 100 m<sup>2</sup>) qu'il utilise 58 195 h par an, présente un taux d'occupation de :</i></p> $\frac{(58\ 195\ h / 66\ salles)}{1\ 120\ h} \text{ soit } 79\ \% \text{ pour les salles banalisées}$ <p><i>Ce même établissement présente un taux d'occupation de ses amphithéâtres (3 000 m<sup>2</sup>) de 62 % pour ses amphithéâtres ;</i></p> <p><i>Son taux d'occupation est de : <math>(62\ \% \times 3\ 000\ m^2) + (79\ \% \times 5\ 100\ m^2) = 73\ \%</math>.</i></p> $\frac{62\ \% \times 3\ 000\ m^2 + 79\ \% \times 5\ 100\ m^2}{8\ 100\ m^2}$
Service responsable de l'indicateur	MENESR - DGESIP

**Précisions :** Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur du programme 150 n° 6.4 « Taux d'occupation des locaux ». Ce taux est estimé à 71% en réalisation 2012 (PAP 2015) à partir des données recueillies par enquête auprès des établissements.  
 Cible 2017 à 72%. (PLF 2015).

Occupation des locaux	Avant fusion	Situation actuelle (2014)				Taux d'occupation attendu en 2019
		Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel	
Amphithéâtres	UPEC	37 941	45	11 027	75	75
	UPEM	927	14	3 973	59	65
<b>Sous Total (1)</b>		38 868	59	15 000		
Salles banalisées	UPEC	268 648	367	24 942	65	68
	UPEM	166 896	238	21 037	63	65
<b>Sous Total (2)</b>		435 544	605	45 979		
<b>Total (1+2)</b>					68	70

**Leviers d'action UPEM :** Prendre en compte les utilisations faites par les étudiants hors cours et TD – la mise en place d'un système de réservation centralisée, applicable hors cours et TD, devrait largement contribuer à cette prise en compte.

**Leviers d'action UPEC :**

- Fermeture de sites vétustes ou inadaptés ce qui induira, du fait du report de l'activité sur d'autres bâtiments, une augmentation du taux d'occupation global de l'établissement (exemple : site de Melun) ;
- Travail avec les composantes sur la fiabilisation des données d'utilisation saisies dans le système de gestion de salles ADE et sur le lissage des pics et creux d'activité pour permettre une optimisation de l'utilisation des locaux ;
- Utilisation accrue des locaux pour des activités en lien avec la vie de l'étudiant ;
- Conventionnement avec d'autres utilisateurs et/ou partenaires en vue de la mise à disposition ponctuelle de salles pour des activités d'enseignement et des manifestations (exemples : site de Saint-Denis, sites Boule, Mail des mèches) ;
- Développement de nouvelles activités de formation aux marges de l'année universitaire (summer school).

**Commentaires de l'UPEM :** la spécificité de l'établissement, quant au nombre de formations ouvertes à l'apprentissage, fait que le dénominateur de quota horaire de référence de 1 120 H ne correspond pas à l'image des potentialités de présence des étudiants. De plus, l'ampleur du bassin de recrutement de l'UPEM et ses difficultés de desserte en termes de transports expliquent pour partie des taux d'occupation relativement faibles : peu ou pas de desserte de certaines zones avant 9h et après 18h.

**Commentaires de l'UPEC :** Le taux d'occupation des amphithéâtres a atteint un maximum, compte tenu des temporalités propres aux nombreuses formations incluant des stages en semestre 2 – ou de l'alternance en entreprise et des besoins spécifiques liés à l'organisation des examens. Le raisonnement vaut également pour les salles banalisées de certains bâtiments, ce qui implique un travail d'optimisation inter-composantes mentionné dans les leviers d'actions. Un report, lorsque cela est possible, de certains cours d'amphi vers de grandes salles de TD banalisées permettra ponctuellement de desserrer la contrainte sur les amphithéâtres et de compenser la fermeture de certains d'entre eux.

**INDICATEUR SPECIFIQUE**

<b>IS</b>	<b>TAUX DE PASSAGE DE L1 EN L2</b>	<b>UPEC-UPEM</b>
-----------	------------------------------------	------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Années universitaires 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013, futures années 2018-2019 Disponible en mai de l'année n+1
Champ de la mesure	Champ : nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur (enseignement public universités et assimilées – France entière) inscrits pour la première fois en L1, et inscrits l'année suivante en 2 <sup>ème</sup> année de Licence, ou dans une formation équivalente de 2 <sup>ème</sup> année. Seuls les primo-entrants en L1 sont pris en compte dans la cohorte. Les étudiants inscrits en parallèle en CPGE, BTS ou DUT sont supprimés de la cohorte. Les fichiers SISE-inscrits sont utilisés et appariés sur la base de l'identifiant (INE) deux années consécutives.
Service responsable de l'indicateur	MENESR, DGESIP-DGRI SIES

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature précise des données de base	Inscriptions principales
Source :	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	<p>Suivi de cohorte entre deux années consécutives à une première inscription en licence (cursus LMD) 1<sup>ère</sup> année en n-1/n</p> <p>Calcul du taux de passage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre d'étudiants inscrits en L2 ou dans des formations équivalentes à l'issue d'une année universitaire n-n+1 est rapporté au nombre total des inscrits en L1 en n-n+1</li> </ul> <p>Calcul du taux de redoublement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre d'étudiants qui redoublent à l'issue d'une année universitaire n-n+1 (redoublement dans la même formation ou dans une autre formation L1) est rapporté au nombre total des inscrits en L1 en n-n+1.</li> </ul> <p>Calcul du taux de réorientation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le taux de changement d'orientation correspond à la part des étudiants qui se sont réorientés vers d'autres filières au sein de l'université (diplôme d'université, formations de santé,...) quel que soit l'établissement dans lequel cette réorientation a eu lieu, rapportée au nombre total des inscrits en L1 en n-n+1.</li> </ul> <p>Calcul du taux de sortie de l'université :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les étudiants non retrouvés dans le fichier SISE des inscrits de l'année n+1 sont considérés comme étant non réinscrits en cursus L. Le nombre de ces étudiants est rapporté au nombre total des inscrits en L1 et n-n+1.</li> </ul> <p>Précisions importantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un étudiant inscrit en BTS après une L1 est considéré comme sorti de l'université</li> <li>- un étudiant inscrit en 1<sup>ère</sup> année d'IUT après une L1 est considéré comme changeant d'orientation</li> <li>- un étudiant inscrit en 2<sup>ème</sup> année d'IUT après une L1 est considéré comme accédant en L2 ou formation équivalente</li> </ul> <p>Une augmentation de la valeur de cet indicateur montre une augmentation du taux de passage entre la première et la deuxième année du cursus Licence</p> <p>Lecture : 40,1% des étudiants inscrits en L1 pour l'année universitaire 2011-2012 sont passés en L2 ou équivalent en 2012-2013.</p> <p>Le champ de la cohorte a été modifié pour correspondre à celui des autres cohortes rendant compte de la réussite en Licence. Le profil de la courbe reste identique mais l'indicateur s'établit à un niveau plus faible que sur l'ancienne série.</p>

<b>IS</b>	<b>TAUX DE PASSAGE DE L1 EN L2 (SUITE)</b>	<b>UPEC-UPEM</b>
-----------	--	------------------

Données de l'établissement fournies par le MENESR

Devenir des étudiants inscrits	Inscrits à la rentrée 2010-2011		Inscrits à la rentrée 2011-2012		Inscrits à la rentrée 2012-2013		Cible 2019	
	UPEC	UPEM	UPEC	UPEM	UPEC	UPEM	UPEC	UPEM
Effectifs des étudiants inscrits en L1 l'année n-1/n	3 160	1 312	3 364	1 351	3 405	1 345		
Part de redoublants (redoublements dans ou hors de l'établissement) inscrits en année n/n+1	25,8	16,6	27,3	17,3	28,8	17,7		
Part de changements d'orientation en année n/n+1	1,9	3,7	2,2	3	2,2	2,7		
Part des inscrits en L1 en n-1/n non présents en université à la rentrée n/n+1 quelle que soit l'université	29,9	31,6	32,4	29,2	28,6	29,1		
<b>Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante</b>	<b>42,5</b>	<b>48,1</b>	<b>38,2</b>	<b>50,6</b>	<b>40,4</b>	<b>50,6</b>	<b>44 %</b>	<b>51 %</b>

**A noter** : la fixation d'une cible n'est obligatoire que pour la « part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante » ; cependant, des cibles peuvent être décidées d'un commun accord pour les autres items du tableau, soit à titre informatif, soit comme indicateurs spécifiques.

Données toutes universités	Inscrits à la rentrée 2010-2011	Inscrits à la rentrée 2011-2012	Inscrits à la rentrée 2012-2013
Effectifs des étudiants inscrits en L1 l'année n-1/n	168 674	172 931	177 832
Part de redoublants (redoublements dans ou hors de l'établissement) inscrits en année n/n+1	25,9	26,0	27,3
Part de changements d'orientation en année n/n+1	2,8	2,6	2,5
Part des inscrits en L1 en n non présents en université à la rentrée n/n+1 quelle que soit l'université	30,7	31,4	30,6
<b>Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante</b>	<b>40,6</b>	<b>40,1</b>	<b>39,7</b>

**Précisions :**

L'écart par rapport à 100% correspond aux étudiants qui ont quitté l'université et qui se sont réorientés vers d'autres filières au sein de l'université.

Les admissions en cours de cursus ne sont pas prises en compte. Un étudiant inscrit en L1 dans une université X passant en L2 dans une autre université Y est pris en compte dans le taux de passage de l'université X. Un étudiant inscrit en L1 dans une université X redoublant en L1 dans une autre université Y est pris en compte dans le taux de redoublement de l'université X. Une seule inscription principale par étudiant est prise en compte dans les effectifs. Quand les étudiants ont pris une inscription dans des universités différentes, une seule est conservée.

**Leviers d'action** : Les deux universités mettent progressivement en place à partir de septembre 2015 un accompagnement spécifique des nouveaux étudiants intitulé « les 60 premiers jours à l'université » dont l'objectif est de faciliter l'intégration des étudiants et d'anticiper les éventuels problèmes d'orientation. En outre, des parcours diversifiés en licence seront mis en place, reposant sur une pédagogie adaptée à la pluralité de nos publics.

**Commentaire de l'UPEC** : La mise en place de ces leviers d'actions sera progressive. Il convient donc d'être prudent dans la progression attendue.

**Commentaires de l'UPEM** : Les difficultés budgétaires de l'UPEM, associées à son sous-encadrement récurrent et une augmentation des effectifs (et ce malgré les efforts constants pour les maîtriser) ne lui permettent pas de prévoir une cible plus ambitieuse que les résultats à ce jour constatés. Ceci ne remet pas en cause cependant les engagements pris par l'UPEM dans la partie B du dossier d'accréditation déposé en 2014/2015.



**INDICATEUR SPECIFIQUE**

<b>IS</b>	<b>TAUX D'OBTENTION DU DUT EN 2 OU 3 ANS</b>	<b>UPEC-UPEM</b>
-----------	--	------------------

Action	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation

*Description de l'indicateur*

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2010 diplômée en 2012 et 2013
Champ de la mesure	inscriptions en cours, paiement validé, hors statuts auditeurs libres, passagers, visiteurs, et hors formation continue non diplômante.

*Élaboration et qualités de l'indicateur*

Nature précise des données de base	Etudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits administrativement pour la première fois en première année de premier cycle ou de cursus licence à la rentrée universitaire 2011-2012, et inscrits en 1 <sup>ère</sup> année de DUT (inscriptions principales uniquement). Sont exclus du champ, les inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles en première année. Chiffres arrêtés en fin d'année universitaire.
Source	SISE
Mode de calcul	Nombre d'admis en DUT 2 en n+2 ou n+3 / Nb d'inscrits en DUT 1 en n
Service responsable de l'indicateur	MENESR DGESIP - SIES

		Nombre d'inscrits en 1 <sup>ère</sup> année de DUT	Nombre de diplômés en DUT en 2 ans	Taux de réussite en 2 ans	Nombre de diplômés en DUT en 3 ans	Taux de réussite en 3 ans
Cohorte 2010 (diplômés en 2012 ou en 2013)	UPEC	1 230	743	60,4%	149	12,1%
	UPEM	661	449	67,9%	68	10,3%
Cohorte 2014 (diplômés en 2016 ou en 2017)	UPEC			64%		12%
	UPEM			70%		15%

**Commentaires de l'UPEC :** Le taux de réussite en 2 ans a connu une hausse significative depuis 2010. Cette hausse devrait se poursuivre avec la pérennisation des dispositifs de lutte contre l'échec.

**Commentaires de l'UPEM :** Les difficultés budgétaires de l'UPEM, associées à son sous-encadrement récurrent et une augmentation des effectifs (et ce malgré les efforts constants pour les maîtriser) ne lui permettent pas de prévoir une cible plus ambitieuse que les résultats à ce jour constatés. Ceci ne remet pas en cause cependant les engagements pris par l'UPEM dans la partie B du dossier d'accréditation déposé en 2014/2015.

La mise en œuvre des nouveaux PPN amène à modifier les pratiques pédagogiques et conduira à un examen suivi des promotions actuellement en cours.

**INDICATEUR SPECIFIQUE**

<b>IS</b>	<b>Part des entrants dans l'établissement parmi les étudiants inscrits pour la première fois en M1 – M2 – Doctorat</b>	<b>UPEC-UPEM-UPE</b>
-----------	--	----------------------

La partie M1-M2 sera renseignée par UPEC/ UPEM dans leur volet spécifique, celle concernant le doctorat sera renseignée par l'UPE dans le volet commun du contrat de site.

Action	Formation initiale et continue de niveau Master et Doctorat
Objectif	Répondre aux besoins de qualifications supérieures
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en M et en D

**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Années universitaires 2012-2013, 2013-2014 et 2017-2018
Champ de la mesure	Inscrits en cursus M et D –Champ SISE universités

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature précise des données de base	Établissement d'origine des entrants en M1 et M2 - Effectifs d'inscrits en M1 et M2 (inscriptions principales) Établissement d'origine des entrants en D - Effectifs d'inscrits en D
Source	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	<p><b>Établissement d'origine des entrants en M1</b> : Pour chaque année considérée : nombre d'étudiants inscrits en M1 (redoublants exclus) absents de l'établissement l'année précédente / nombre total des étudiants inscrits dans l'établissement en M1, (redoublants exclus) x 100 En M1 sont pris en compte les inscrits en : maîtrise, master LMD (hors Master enseignement), master IUP</p> <p><b>Établissement d'origine des entrants en M2</b> : Pour chaque année considérée : nombre d'étudiants inscrits en M2 (redoublants exclus) absents de l'établissement l'année précédente / nombre total des étudiants inscrits dans l'établissement en M2, (redoublants exclus) x 100 En M2 sont pris en compte les inscrits en : master LMD (hors Master enseignement), DEA, DESS. <i>A noter : les agrégats M1 et M2 ont été homogénéisés en 2009, ce qui peut expliquer d'éventuels écarts avec les données calculées antérieurement.</i></p> <p><b>Établissement d'origine des entrants en D</b> : nombre d'étudiants inscrits pour la première fois en D absents de l'établissement les deux années précédentes / nombre total des étudiants inscrits pour la première fois en D dans l'établissement, x 100</p>

	Années	Total des inscriptions	Effectif de l'année exclu redoublants	Étudiants non présents en n-1	Taux
Part des étudiants non-présents en n-1 dans l'établissement parmi les nouveaux inscrits en <b>M1</b> <b>UPEC</b>	2012 - 2013	2 785	2 362	876	37,1%
	2013 - 2014	2 764	2 371	744	31,4%
Part des étudiants non-présents en n-1 dans l'établissement parmi les nouveaux inscrits en <b>M1</b> <b>UPEM</b>	2012 - 2013	1 150	1 046	651	62,2%
	2013 - 2014	1 070	968	583	60,2%
<b>UPEC</b>	<b>Cible 2019</b>				<b>32%</b>
<b>UPEM</b>	<b>Cible 2019</b>				<b>60%</b>
<b>Toutes universités</b>	2012 - 2013	142 305	116 753	47 862	<b>41%</b>
	2013 - 2014	139 421	115 128	48 263	<b>41.9%</b>
Part des étudiants non-présents en n-1 dans l'établissement parmi les nouveaux inscrits en <b>M2</b> <b>UPEC</b>	2012 - 2013	2 393	2 140	1 009	47,1%
	2013 - 2014	2 415	2 198	1 044	47,5%
Part des étudiants non-présents en n-1 dans l'établissement parmi les nouveaux inscrits en <b>M2</b> <b>UPEM</b>	2012 - 2013	1 531	1 331	604	45,4%
	2013 - 2014	1 524	1 348	571	42,4%
<b>UPEC</b>	<b>Cible 2019</b>				<b>45%</b>
<b>UPEM</b>	<b>Cible 2019</b>				<b>44%</b>
<b>Toutes universités</b>	2012 - 2013	130 962	110 434	42 149	<b>38.2%</b>
	2013 - 2014	132 230	112 450	42 936	<b>38.2%</b>

### Leviers d'action

**Commentaires de l'UPEC** : la part actuelle des étudiants non-présents en n-1 dans l'établissement parmi les nouveaux inscrits en M2 paraît correcte et ne nous paraît pas nécessiter d'action spécifique. Elle devrait connaître un léger tassement suite à la suppression de la sélection à l'entrée en 2<sup>ème</sup> année de master pour les étudiants de l'UPEC et de l'UPEM ayant réussi leur première année.

**Commentaires de l'UPEM** : la nouvelle offre de formation permet une meilleure visibilité des parcours et une attractivité renforcée.

**INDICATEUR SPECIFIQUE**

<b>IS 1</b>	<b>MESURE DES EVOLUTIONS DE SURFACES IMMOBILIERES (solde en m<sup>2</sup>)</b>	<i>UPEC+UPEM</i>
-------------	--	------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier

*Description de l'indicateur*

Unité de mesure	m <sup>2</sup> SHON
Date de la mesure	annuelle
Champ de la mesure	Surfaces immobilières recensées dans l'enquête immobilière DGESIP

*Élaboration et qualités de l'indicateur*

Nature précise des données de base	Enquête immobilière de la DGESIP
Source	établissement
Mode de calcul	Evolution des surfaces immobilières = nombre de m <sup>2</sup> existants – (nombre de m <sup>2</sup> libérés + nombre de m <sup>2</sup> nouveaux)
Service responsable de l'indicateur	MENESR DGESIP

Années	Situation existante UPEC			Objectifs UPEC		
	Surface concernée	Situation domaniale	m <sup>2</sup> existants	Objectifs prévisionnels de m <sup>2</sup> libérés	Objectifs prévisionnels de m <sup>2</sup> nouveaux	Objectif d'évolution des surfaces immobilières (m <sup>2</sup> )
2015	Campus centre - Bâtiment I	Domaine public de l'Etat	11 625 m <sup>2</sup>		550 m <sup>2</sup>	+ 550 m <sup>2</sup>
	Campus Centre – Amphithéâtre marron	Domaine public de l'Etat	650 m <sup>2</sup>	650 m <sup>2</sup>		-650 m <sup>2</sup>
	Enesco	Location	500 m <sup>2</sup>	500 m <sup>2</sup>		-500 m <sup>2</sup>
<b>Total année 2015</b>			<b>12 775 m<sup>2</sup></b>	<b>1 150 m<sup>2</sup></b>	<b>550 m<sup>2</sup></b>	<b>-600 m<sup>2</sup></b>
2016	Site de Sénart – Bibliothèque universitaire	Domaine public de l'Etat			1 700 m <sup>2</sup>	+1 700 m <sup>2</sup>
	Site Melun Belle-Ombre	Locaux mis à disposition par le Conseil Général 77 (domaine public du CG 77)	10 810 m <sup>2</sup>	10 810 m <sup>2</sup>		-10 810 m <sup>2</sup>
<b>Total année 2016</b>			<b>10 810 m<sup>2</sup></b>	<b>10 810 m<sup>2</sup></b>	<b>1 700 m<sup>2</sup></b>	<b>-9 110 m<sup>2</sup></b>
2017	Campus Centre – Maison des Sciences et de l'environnement	Domaine public de l'Etat			3 800 m <sup>2</sup>	+3 800 m <sup>2</sup>
	Faculté de médecine - Animalerie	Domaine public de l'Etat			1 200 m <sup>2</sup>	+1 200 m <sup>2</sup>
<b>Total année 2017</b>					<b>5 000 m<sup>2</sup></b>	<b>+5 000 m<sup>2</sup></b>
2018	Bâtiment des licences professionnelles - Sénart	Domaine public de l'Etat			2 000 m <sup>2</sup>	+2 000 m <sup>2</sup>
<b>Total année 2018</b>					<b>2 000 m<sup>2</sup></b>	<b>+2 000 m<sup>2</sup></b>

Années	Situation existante UPEM			Objectifs UPEM		
	Surface concernée	Situation domaniale	m <sup>2</sup> existants	Objectifs prévisionnels de m <sup>2</sup> libérés	Objectifs prévisionnels de m <sup>2</sup> nouveaux	Objectif d'évolution des surfaces immobilières (m <sup>2</sup> )
2015	100 250,89	131845	100 250,89	0	0	100 250,89
2016	100 250,89	131845	100 250,89	0	0	100 250,89
2017	100 250,89	131845	100 250,89	0	0	100 250,89
2018	100 250,89	131845	100 250,89	0	0	100 250,89
2019	100 250,89	131845	100 250,89	400	0	99 850,89
Evolution des m <sup>2</sup> en solde à l'issue du contrat	X					

Années	Objectifs UPEC+UPEM		
	Objectifs prévisionnels de m <sup>2</sup> libérés	Objectifs prévisionnels de m <sup>2</sup> nouveaux	Objectif d'évolution des surfaces immobilières (m <sup>2</sup> )
2015	1 150	550	- 600
2016	10 810	1 700	- 9 110
2017	0	5 000	+ 5 000
2018	0	2 0000	+ 2000
2019	400	0	- 400
Evolution des m <sup>2</sup> en solde à l'issue du contrat	12 360	7 250	- 3 110

#### Précisions :

Par m<sup>2</sup> libérés on entend les surfaces inutilisées qui ne sont plus occupées par une activité de l'établissement, les surfaces remises aux domaines ou cédés, rendues (fin de mise à disposition ou de location) ou vouées à la démolition.

Les m<sup>2</sup> nouveaux correspondent à des surfaces nouvelles : construction neuve, extension, mise à disposition, location, acquisition...

#### Commentaires :

Le projet de création de la nouvelle Université UPEM UPEC n'est pour l'instant qu'au stade de l'évaluation de l'existant. Nous ne pourrions avancer sur les potentiels objectifs de cette nouvelle structure, en matière d'immobilier, que lorsque le nouvel organigramme sera connu et les impacts des regroupements, délocalisations, structurations d'implantation seront arrêtés. Il sera nécessaire de travailler sur un nouveau schéma directeur général de cette nouvelle structure à partir de 2017.

A ce jour, pour l'UPEM, ce qui est connu pour l'instant, est la réalisation du programme de rénovation thermique du bâtiment Copernic, à Champs sur Marne. Au terme des travaux prévus vers 2019, seul l'actuel bâtiment provisoire « type Algéco », 400 m<sup>2</sup>, sera démonté et les activités rapatriées sur Copernic. Les résultats du CPER 2016/2021 permettront de réaliser un nouveau bâtiment pour quitter celui mis à disposition actuellement par le SAN Val d'Europe à Serris (4 523.00 m<sup>2</sup>), surface pour surface.

Les 100 250,89 m<sup>2</sup> comptabilisés pour 2015, correspondent à la déclaration 2014, soit 88 398 m<sup>2</sup>, plus la mise en service de : la Maison des Etudiants, 1945 m<sup>2</sup>, la Bibliothèque centrale Georges Perec 8 799 m<sup>2</sup> et un prorata de surface occupé entre UPEC et UPEM à Bienvenue, soit 1 108.89 m<sup>2</sup> (43%) dans le Bâtiment Bienvenue. Tous ces bâtiments sont sur Champs sur Marne.

A l'UPEC, les évolutions de surface annoncées dans le précédent tableau correspondent à des années pleines d'utilisation ou de sortie du patrimoine de l'université des bâtiments mentionnés. Elles découlent de la stratégie immobilière de l'établissement telle qu'elle figure au schéma directeur immobilier et d'aménagement approuvé en 2013 (SDIA). Ce schéma prévoit, à horizon 2025, une réduction des surfaces immobilières de l'université de 3500 m<sup>2</sup>, du fait de la fermeture de sites vétustes (site de Melun) ou de la résiliation de contrats de location (site Enesco). Les créations de surface indiquées ci-dessus sont liées principalement à l'achèvement du CPER 2007-2013 (Maison de l'environnement, bibliothèque de Sénart...) et à des montages financiers spécifiques (Contrat Particulier Région Département pour le bâtiment des licences professionnelles de Sénart). La constatation de l'intégration en année pleine des

constructions attendues du CPER 2015-2020 (bâtiment recherche biomédicale de Mondor) n'interviendra qu'après 2019. Ces surfaces nouvelles sont d'ailleurs incluses dans le solde de -3500 m<sup>2</sup> prévu au schéma directeur immobilier de 2013. La révision du schéma directeur sera elle-même engagée, postérieurement à la création de la nouvelle université, à partir de 2017 en vue de l'adoption d'un nouveau schéma directeur immobilier d'ici le terme du contrat quinquennal.

**INDICATEUR SPECIFIQUE**

<b>IS</b>	<b>Participation à l'espace européen de la recherche</b>	<b>UPEC-UPEM</b>
-----------	--	------------------

Action	Recherche
Objectif	Développer la participation à l'espace européen de la recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 3 (produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international).

**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	Euros (€)
Date de la mesure	31/12/ année n
Champ de la mesure	Etablissement

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature précise des données de base	Recettes générées par les subventions européennes en recherche, qu'elles soient versées directement par la Commission européenne ou par des organismes reversant aux établissements des financements de la Commission européenne (FSE, PUF...).
Source	Compte financier
Mode de calcul	Somme de l'ensemble des recettes de recherche sur financements européens, dont compte 7446

		Ressources en euros € (2014)	Cible 2019
		Subventions européennes recherche	
1- Périmètre établissement	UPEC	517 809 €	600 000 €
	UPEM	402 148 €	500 000 €
	<b>TOTAL</b>		

La nature des recherches conduites dans nos unités de recherche fait que les financements sur appels à projets de financeurs publics (ANR, FUI, collectivités territoriales, Europe) sont plus importants que les financements privés. Depuis deux ans, des mesures organisationnelles et incitatives ont été prises pour développer les projets sur financements européens (mission Europe du SAIC, recrutement spécialisé à l'UPEC). Pour cette raison, l'UPEM et l'UPEC proposent un indicateur spécifique sur la participation à l'espace européen de la recherche.

**Leviers d'action :**

- développer la Mission Europe du SAIC (UPEM) ;
- accroître en compétences de type fonction de soutien pour le montage de projet européen (UPEC) ;
- développer une politique de RNA recherche permettant aux porteurs de projet de dégager du temps, positionner les EC dans les réseaux européens.



## Université Paris 12/UPEC

## Liste des structures de recherche (2015)

Label	n°	Sigle	Intitulé	Responsable	Etablissements
<b>1 – Mathématiques et applications</b>					
UMR	8050	LAMA	LABORATOIRE D'ANALYSE ET DE MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES	SABOUREAU Stéphane	UNIVERSITÉ MARNE LA VALLÉE, CNRS
EA	4434	LDAR	LABORATOIRE DE DIDACTIQUE ANDRÉ REVUZ MATHÉMATIQUES PHYSIQUE CHIMIE	DE HOSSON Cécile	UNIVERSITÉ DE CERGY PONTOISE, UNIVERSITÉ DE ROUEN, UNIVERSITÉ D'ARTOIS, Université Paris VII
FR	3522		FÉDÉRATION DE RECHERCHE BEZOUT	LOUBATON Philippe	UNIVERSITÉ MARNE LA VALLÉE, ENPC, ESIEE Paris, CNRS

<b>3– Sciences de la terre, de l'univers, Espace</b>					
UMR	7583	LISA	LABORATOIRE INTERUNIVERSITAIRE DES SYSTÈMES ATMOSPHERIQUES	COLL Patrice	UNIVERSIT ÉPARIS VII, CNRS
UMR MA	102	LEESU	LABORATOIRE EAU, ENVIRONNEMENT ET SYSTÈMES URBAINS	MOILLERON Régis	ENPC, AGRO PARISTECH
FR	636		INSTITUT PIERRE SIMON LAPLACE	LE TREUT Hervé	UNIVERSITÉ VERSAILLES -ST QUENTIN
UMS	3563		ENVELOPPES FLUIDES : DE LA VILLE A L'EXOBILOGIE		CNRS

<b>4– Chimie</b>					
UMR	7182		INSTITUT DE CHIMIE ET DES MATÉRIAUX PARIS EST	LATROCHE Michel	CNRS

<b>5 – Biologie-Médecine-Santé</b>					
EA	7375	EC2M3	EARLY DETECTION OF COLON CANCER USING MICROBIOTA	SOBHANI Iradj	
EA	7376	CEPIA	CLINICAL EPIDEMIOLOGY AND AGEING : GERIATRIE SOINS PRIMAIRES ET SANTE PUBLIQUE	BASTUJI-GARIN Sylvie	
EA	4391	ENT	EXCITABILITÉ NERVEUSE ET THÉRAPEUTHIQUE	LEFAUCHEUR Jean-Pascal	
UMR	955	IMRB	INSTITUT MONDOR DE RECHERCHE BIOMÉDICALE	BOCZKOWSKI Jorge	Inserm
EA	4390	ARCHES	ANALYSE DU RISQUE DANS LES SYSTÈMES DE SOINS COMPLEXES	MARTY Jean	
EA	7377	BIOTN	BIOINGÉNIERIE, TISSUS ET NEUROPLASTICITE	PORTERO Pierre	
EA	7379	EPIDERME	ÉPIDÉMIOLOGIE EN DERMATOLOGIE	WOLKENSTEIN Pierre	

ET ÉVALUATION DES  
THÉRAPEUTIQUES : DU PHÉNOTYPE A  
LA THÉRAPEUTIQUE

### 5 – Biologie-Médecine-Santé (suite)

EA	7380		DYNAMIC	GUILLOT Jacques	ENVA
EA	4397	CRRET	LABORATOIRE DE RECHERCHE SUR LA CROISSANCE CELLULAIRE, LA RÉPARATION ET LA RÉGÉNÉRATION TISSULAIRES	PAPY GARCIA Dulce	

### 6 – Sciences Humaines et Humanités

EA	4384		CIRCEFT	DELARUE BRETON Catherine	UNIVERSITÉ PARIS VIII
EA	4004	CHART	COGNITION HUMAINE ET ARTIFICIELLE	TIJUS Charles ALAMARGOT Denis (UPEC)	UNIVERSITÉ PARIS VIII EPHE, UNIVERSITE PARIS X
EA	3958	IMAGER	INSTITUT DES MONDES ANGLOPHONE, GERMANIQUE ET ROMAN	VILLANUEVA Graciela	
EA	7313	LIRTES	LABORATOIRE INTERDISCIPLINAIRE DE RECHERCHE SUR LES TRANSFORMATIONS DES PRATIQUES ÉDUCATIVES ET DES PRATIQUES SOCIALES	FRETIGNE Cedric	
EA	3119	CEDITEC	CENTRE D'ÉTUDE DES DISCOURS, IMAGES, TEXTES, ÉCRITS ET COMMUNICATIONS	DUCARD Dominique OLLIVIER- YANIV Caroline	
EA	4392	CRHEC	CENTRE DE RECHERCHES EN HISTOIRE EUROPÉENNE COMPARÉE DE L'ANTIQUITÉ A NOS JOURS	BRICE Catherine	
EA	7374		LAB'URBA	LELEVRIER Christine	UNIVERSITÉ MARNE LA VALLÉE
EA	4395	LIS	LETTRES, SAVOIRS, IDÉES	PETÉY-GIRARD Bruno et SEVERAC Pascal	
UMR	8591	LGP	LABORATOIRE DE GÉOGRAPHIE PHYSIQUE : ENVIRONNEMENTS QUATERNAIRES ET ACTUELS	LESPEZ Laurent	UNIVERSITÉ PARIS 1, CNRS

### 7 – Sciences Sociales

EA	7382	MIL	MARCHÉS, INSTITUTIONS, LIBERTÉS	MAITROT DE LA MOTTE Alexandre	
EA	2354	IRG	INSTITUT DE RECHERCHE EN GESTION	ALLARD-POESI Florence	UNIVERSITÉ MARNE LA VALLÉE
EA	7373	LIPHA	LABORATOIRE INTERDISCIPLINAIRE D'ÉTUDE POLITIQUE-HANNAH ARENDT DE PARIS EST	GLAYMANN Dominique	UNIVERSITÉ MARNE LA VALLÉE
EA	437	ERUDITE	ÉQUIPE DE RECHERCHE SUR L'UTILISATION DES DONNÉES INDIVIDUELLES TEMPORELLES	DOS SANTOS Manon	UNIVERSITÉ MARNE LA VALLÉE
FR	3435	TEPP	TRAVAIL EMPLOI ET POLITIQUES PUBLIQUES	L'HORTY Yannick	UNIVERSITÉ DE CAEN, UNIVERSITÉ D'EVRY, UNIVERSITÉ MARNE LA

VALLÉE ,  
 UNIVERSITÉ  
 RENNES 1,  
 UNIVERSITÉ  
 DE NANTES,  
 CNRS

8 – Sciences pour l'ingénieur					
UMR	8208	MSME	MODÉLISATION ET SIMULATION MULTI ÉCHELLE	NAILI Salah	UNIVERSITÉ MARNE LA VALLÉE CNRS
EA	3481	CERTES	CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE EN THERMIQUE, ÉNERGETIQUES ET SYSTÈMES	GEHIN Evelyne	
FR	2609	F2M-msp	FÉDÉRATION FRANCILIENNE DE MÉCANIQUE, MATÉRIAUX, STRUCTURES ET PROCÉDÉS	FOREST Samuel	UNIVERSITÉ MARNE LA VALLÉE, ENSAM, Ecole polytechnique, Mines Paristech, ENPC, UPMC, Ecole centrale Paris, CNRS, CNAM, ENSC, ENSTA, IFSTTAR

9 – Sciences et Technologies de l'information					
EA	4219	LACL	LABORATOIRE D'ALGORITHMIQUE, COMPLEXITÉ ET LOGIQUE	LALEAU Régine	
EA	3956	LISSI	LABORATOIRE IMAGES, SIGNAUX ET SYSTÈMES INTELLIGENTS	AMIRAT Yacine	

10– Sciences agronomiques et écologiques					
UMR	7618	IEES	INSTITUT D'ÉCOLOGIE ET DES SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT	ABBADIE LUC MORA Philippe (UPEC)	UNIVERSITÉ PARIS VI, CNRS IRD ENS INRA Agro ParisTech

## Université de Marne La Vallée - UPEM

## Liste des structures de recherche (2015)

Label	n°	Sigle	Intitulé	Responsable	Etablissements
-------	----	-------	----------	-------------	----------------

**1 – Mathématiques et applications**

UMR	8050	LAMA	LABORATOIRE D'ANALYSE ET DE MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES	SABOURAU Stéphane	UNIVERSITÉ PARIS 12 CNRS
FR	3522		FÉDÉRATION DE RECHERCHE BEZOUT	LOUBATON Philippe	U PARIS 12, ENPC, ESIEE Paris, CNRS

**3 – Sciences de la terre, de l'univers, Espace**

EA	4508	LGE	LABORATOIRE GÉOMATÉRIEAUX ET ENVIRONNEMENT	ROSSANO Stéphanie	
----	------	-----	--	-------------------	--

**6 – Sciences Humaines et Humanités**

EA	7339	DICEN	DISPOSITIFS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION A L'ÈRE NUMÉRIQUE-PARIS-ILE-DE-FRANCE	ZACKLAD Emmanuel	CNAM PARIS 10
EA	7374		LAB'URBA	LELEVRIER Christine	UNIVERSITÉ PARIS 12
EA	4120	LISAA	LITTÉRATURES, SAVOIRS ET ARTS	SEGINGER Gisèle	

**7 – Sciences Sociales**

EA	3550	ACP	ANALYSE COMPARÉE DES POUVOIRS	VADELORGE Loïc	
UMR	8134	LATTS	LABORATOIRE TECHNIQUES, TERRITOIRES ET SOCIÉTÉS	COUTARD Olivier	ENPC-CNRS
UMRT	9403	LVMT	LABORATOIRE VILLE MOBILITÉ TRANSPORT	ZEMBRI Pierre	ENPC IFSTTAR
EA	2354	IRG	INSTITUT DE RECHERCHE EN GESTION	ALLARD POESI Florence	UNIVERSITÉ PARIS 12
EA	7373	LIPHA	LABORATOIRE INTERDISCIPLINAIRE D'ÉTUDE DU POLITIQUE-HANNAH ARENDT DE PARIS EST	GLAYMANN Dominique	UNIVERSITÉ PARIS 12
EA	437	ERUDITE	ÉQUIPE DE RECHERCHE SUR L'UTILISATION DES DONNÉES INDIVIDUELLES EN LIEN AVEC LA THEORIE ECONOMIQUE	DOS SANTOS Manon	UNIVERSITÉ PARIS 12
FRE	3705	LISIS	LABORATOIRE INTERDISCIPLINAIRE, SCIENCES INNOVATIONS, SOCIÉTÉS	JOLY Pierre-Benoît	ESIEE Paris, CNRS, INRA
FR	3435	TEPP	TRAVAIL EMPLOI ET POLITIQUES PUBLIQUES	L'HORTY Yannick	UNIVERSITÉ DE CAEN, UNIVERSITÉ D'EVRY, UNIVERSITÉ PARIS 12, UNIVERSITÉ Panthéon Assas, UNIVERSITÉ du Maine UNIVERSITÉ RENNES 1, UNIVERSITÉ DE NANTES, CNRS

8 – Sciences pour l'ingénieur					
UMR	8208	MSME	MODELISATION ET SIMULATION MULTI ÉCHELLE	NAILI Salah	UNIVERSITÉ PARIS 12
FED	29		FÉDÉRATION DE TRANSFERTS DE MASSE ET DE CHALEUR	SOUFIANI Anouar	Ecole Centrale, SUPELEC, UNIVERSITE PARIS VI UNIVERSITE D'EVRY
FR	2609	F2M-msp	FÉDÉRATION FRANCILIENNE DE MÉCANIQUE, MATÉRIAUX, STRUCTURES ET PROCÉDÉS	FOREST Samuel	UNIVERSITÉ PARIS 12, ENSAM, Ecole polytechnique, Mines Paristech, ENPC, UPMC, Ecole centrale Paris, CNRS, CNAM, ENSC, ENSTA, IFSTTAR

9 – Sciences et Technologies de l'information					
UMR	8049	LIGM	LABORATOIRE D'INFORMATIQUE GASPARD MONGE	NICAUD Cyril	ENPC, ESIEE Paris, CNRS
EA	2552	ESYCOM	ÉLECTRONIQUE, SYSTÈMES DE COMMUNICATIONS ET MICROSYSTÈMES	LAHEURTE Jean-Marc	CNAM, ESIEE Paris

CNESER du 19 mai 2015 - Vague E – COMUE Université Paris-Est

[Offre de formation 2015-2019](#)**Licence****Université de Paris 12***Le président de l'université*

<b>ALL</b>	Langues, Littératures et civilisations étrangères et régionales	co-accréditée Université de Marne La Vallée
<b>ALL</b>	Langues étrangères appliquées	co-accréditée Université de Marne La Vallée
<b>ALL</b>	Lettres	co-accréditée Université de Marne La Vallée
<b>DEG</b>	Administration publique	
<b>DEG</b>	Administration et échanges internationaux	
<b>DEG</b>	Droit	
<b>DEG</b>	Economie et Gestion	co-accréditée Université de Marne La Vallée
<b>DEG</b>	Science politique	co-accréditée Université de Marne La Vallée
<b>SHS</b>	Géographie et Aménagement	co-accréditée Université de Marne La Vallée
<b>SHS</b>	Histoire	co-accréditée Université de Marne La Vallée
<b>SHS</b>	Philosophie	
<b>SHS</b>	Sciences de l'éducation	
<b>SHS</b>	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	co-accréditée Université de Marne La Vallée
<b>STS</b>	Chimie	
<b>STS</b>	Informatique	co-accréditée Université de Marne La Vallée
<b>STS</b>	Mathématiques	co-accréditée Université de Marne La Vallée
<b>STS</b>	Physique	
<b>STS</b>	Sciences de la vie et de la terre	
<b>STS</b>	Sciences pour l'ingénieur	co-accréditée Université de Marne La Vallée
<b>DEG</b>	Capacité en Droit	
<b>SHS</b>	Diplôme d'accès aux études universitaires DAEU Option A	
<b>STS</b>	Diplôme d'accès aux études universitaires DAEU Option B	

CNESER du 19 mai 2015 - Vague E – COMUE Université Paris-Est

[Offre de formation 2015-2019](#)

**Licence professionnelle**

**Université Paris 12**

*Le président de l'université*

<b>DEG</b>	Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier	co-accréditée Université de Marne La Vallée
<b>DEG</b>	Assurance, banque, finance : chargé de clientèle	co-accréditée Université de Marne La Vallée
<b>DEG</b>	Commerce et distribution	co-accréditée Université de Marne La Vallée
<b>DEG</b>	E commerce et marketing numérique	
<b>DEG</b>	Gestion des organisations de l'économie sociale et solidaire	co-accréditée Université de Marne La Vallée
<b>DEG</b>	Management des processus logistiques	co-accréditée Université de Marne La Vallée
<b>DEG</b>	Métiers de l'entrepreneuriat	co-accréditée Université de Marne La Vallée
<b>DEG</b>	Métiers de l'immobilier : transaction et commercialisation de biens immobiliers	
<b>DEG</b>	Métiers de la GRH : assistant	co-accréditée Université de Marne La Vallée
<b>DEG</b>	Métiers du commerce international	co-accréditée Université de Marne La Vallée
<b>DEG</b>	Métiers du marketing opérationnel	
<b>DEG</b>	Métiers de la gestion et de la comptabilité : Contrôle de gestion	
<b>DEG</b>	Technico-commercial	co-accréditée Université de Marne La Vallée
<b>SHS</b>	Métiers de la communication chargé de communication	co-accréditée Université de Marne La Vallée
<b>SHS</b>	Intervention sociale : accompagnement de publics spécifiques	
<b>SHS</b>	Intervention sociale : accompagnement social	
<b>SHS</b>	Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme	co-accréditée Université de Marne La Vallée
<b>SHS</b>	Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration	co-accréditée Université de Marne La Vallée
<b>STS</b>	Cartographie, topographie et systèmes d'information géographique	
<b>STS</b>	Chimie analytique, contrôle, qualité, environnement	
<b>STS</b>	Chimie et physique des matériaux	
<b>STS</b>	Domotique	



<b>STS</b>	Industries agroalimentaires : gestion, production et valorisation	
<b>STS</b>	Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation	
<b>STS</b>	Maintenance et technologie : systèmes pluritechniques	co-accréditée Université de Marne La Vallée
<b>STS</b>	Maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable	
<b>STS</b>	Métiers de l'industrie : mécatronique, robotique	
<b>STS</b>	Métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes et des réseaux	co-accréditée Université de Marne La Vallée
<b>STS</b>	Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels	co-accréditée Université de Marne La Vallée
<b>STS</b>	Métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité	
<b>STS</b>	Métiers de l'électricité et de l'énergie	
<b>STS</b>	Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique	
<b>STS</b>	Métiers des réseaux informatiques et télécommunications	
<b>STS</b>	Métiers du BTP : bâtiment et construction	co-accréditée Université de Marne La Vallée
<b>STS</b>	Santé, vieillissement et activités physiques adaptées	co-accréditée Université de Marne La Vallée
<b>STS</b>	Systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle	
<b>Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques</b>		
<b>SHS</b>	Métiers de la Forme	

CNESER du 19 mai 2015 - Vague E – COMUE Université Paris-Est

[Offre de formation 2015-2019](#)

**Master**

**Université Paris 12**

*Le président de l'université*

<b>ALL</b>	Langues étrangères appliquées	co-accréditée Université de Marne La Vallée
<b>ALL</b>	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	
<b>ALL</b>	Lettres	
<b>DEG</b>	Administration et échanges internationaux	
<b>DEG</b>	Comptabilité Contrôle Audit	co-accréditée Université de Marne La Vallée
<b>DEG</b>	Contrôle de gestion et audit organisationnel	
<b>DEG</b>	Droit de l'immobilier	
<b>DEG</b>	Droit de la propriété intellectuelle	
<b>DEG</b>	Droit de la santé	
<b>DEG</b>	Droit des affaires	
<b>DEG</b>	Droit des assurances	
<b>DEG</b>	Droit du numérique	
<b>DEG</b>	Droit européen	
<b>DEG</b>	Droit fiscal	
<b>DEG</b>	Droit notarial	
<b>DEG</b>	Droit privé	
<b>DEG</b>	Droit public des affaires	
<b>DEG</b>	Droit pénal et sciences criminelles	
<b>DEG</b>	Economie appliquée	co-accréditée Université de Marne La Vallée
<b>DEG</b>	Economie internationale	co-accréditée Université de Marne La Vallée
<b>DEG</b>	Entrepreneuriat et management de projets	
<b>DEG</b>	Finance	co-accréditée Université de Marne La Vallée
<b>DEG</b>	Gestion de patrimoine	
<b>DEG</b>	Gestion de production, logistique, achats	

<b>DEG</b>	Gestion des ressources humaines	co-accréditée Université de Marne La Vallée
<b>DEG</b>	Gestion des territoires et développement local	
<b>DEG</b>	Justice, procès et procédures	
<b>DEG</b> <b>SHS</b>	Management université de Cergy Pontoise	co-accréditée Université de Marne La Vallée,
<b>DEG</b>	Management et administration des entreprises	
<b>DEG</b>	Management et commerce international	
<b>DEG</b>	Management public	
<b>DEG</b>	Management sectoriel	
<b>DEG</b>	Marketing , vente	co-accréditée Université de Marne La Vallée
<b>DEG</b>	Monnaie, banque, finance, assurance	
<b>DEG</b>	Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises-MIAGE	
<b>DEG</b>	Politiques Publiques	co-accréditée Université de Marne La Vallée
<b>DEG</b>	STAPS : management du sport	co-accréditée Université de Marne La Vallée
<b>SHS</b>	Géographie U Paris 1, U Paris 7, U Paris 10, ENS Paris	co-accréditée U de Marne La Vallée,
<b>SHS</b>	Histoire	co-accréditée Université de Marne La Vallée
<b>SHS</b>	Humanités numériques	co-accréditée Université de Marne La Vallée
<b>SHS</b>	Philosophie	co-accréditée Université de Marne La Vallée
<b>SHS</b>	Science politique	co-accréditée Université de Marne La Vallée
<b>SHS</b>	Transport, mobilités, réseaux ENPC Champs Sur Marne	co-accréditée Université de Marne La Vallée,
<b>SHS</b>	Urbanisme et aménagement	co-accréditée Université de Marne La Vallée
<b>SHS</b>	Communication publique et politique	
<b>SHS</b>	Intervention et développement social	
<b>SHS</b>	Sciences de l'éducation	
<b>STS</b>	Biologie-santé Co-accréditée U.Caen, U. Grenoble 1, U. Paris 7, Agroparisrech, U. Paris 5, U Evry Val d'Essonne, U. Paris 11, U Paris 13nU. Paris 12, ENS Cachan	
<b>STS</b>	Chimie	co-accréditée Université de Marne la Vallée
<b>STS</b>	Génie civil ENPC Champs Sur Marne	co-accréditée Université de Marne La Vallée,
<b>STS</b>	Génie industriel	co-accréditée Université de Marne La Vallée

<b>STS</b>	Informatique	co-accréditée Université de Marne La Vallée
<b>STS</b>	Ingénierie des systèmes complexes	
<b>STS</b>	Mathématiques et applications	co-accréditée Université de Marne La Vallée
<b>STS</b>	Mécanique ENPC Champs Sur Marne	co-accréditée Université de Marne La Vallée,
<b>STS</b>	Optique, image, vision, multimédia	
<b>STS</b>	Santé	
<b>STS</b>	Sciences et génie des matériaux ENPC Champs Sur Marne	co-accréditée Université de Marne La Vallée,
<b>STS</b>	Sciences et technologie de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement	co accréditée AgroParistech
<b>STS</b>	STAPS : entraînement et optimisation de la performance sportive	co- accréditée INSEP
<b>STS</b>	Traitement du signal et des images	

**FORMATIONS DE SANTE REGLEMENTEES - UPEC**
**MEDECINE**

<b>Intitulé du diplôme</b>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
<b>1er cycle</b>			
Diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM)	2015-2016	5 ans	2019-2020
<b>2ème cycle</b>			
Diplôme de formation approfondie en sciences médicales (DFASM)	2015-2016	5 ans	2019-2020
<b>3<sup>ème</sup> cycle Diplôme d'Etat de docteur en médecine Diplômes d'études spécialisées (DES)</b>			
Diplôme d'Etat de docteur en médecine <i>Spécialités médicales</i> Anatomie et cytologie pathologiques Cardiologie et maladies vasculaires Dermatologie et vénéréologie Endocrinologie, diabétologie, maladies métaboliques Gastro-entérologie et hépatologie Génétique médicale Hématologie Médecine interne Médecine nucléaire Médecine physique et de réadaptation Néphrologie Neurologie Oncologie Pneumologie Radiodiagnostic et imagerie médicale Rhumatologie  <i>Spécialités chirurgicales</i> Chirurgie générale Neurochirurgie Ophtalmologie Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale Stomatologie  <i>Autres spécialités</i> Anesthésie-réanimation Biologie médicale Gynécologie médicale Gynécologie-obstétrique	2015-2016	5 ans	2019-2020

Médecine générale Médecine du travail Pédiatrie Psychiatrie Santé publique et médecine sociale Chirurgie orale			
<b>3<sup>ème</sup> cycle Diplômes d'études spécialisées complémentaires de type II (qualifiants) : DESC II</b>			
Chirurgie infantile Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie Chirurgie de la face et du cou Chirurgie orthopédique et traumatologie Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire Chirurgie urologique Chirurgie vasculaire Chirurgie viscérale et digestive Gériatrie Réanimation médicale	2015-2016	5 ans	2019-2020
<b>3<sup>ème</sup> cycle Diplômes d'études spécialisées complémentaires de type I (non-qualifiants) : DESC I</b>			
Addictologie Allergologie et immunologie clinique Andrologie Cancérologie Dermatopathologie Foetopathologie Hémodiagnostic-transfusion Médecine de la douleur et médecine palliative Médecine de la reproduction Médecine légale et expertises médicales Médecine du sport Médecine d'urgence Médecine vasculaire Néonatalogie Neuropathologie Nutrition Orthopédie dento-maxillo-faciale  Pathologie infectieuse et tropicale, clinique et biologique Pharmacologie clinique et évaluation des thérapeutiques Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent Radiopharmacie et radiobiologie	2015-2016	5 ans	2019-2020

Toxicologie biologique Cytogénétique humaine Biochimie hormonale et métabolique Biologie des agents infectieux Biologie moléculaire Hématologie biologique Pharmacocinétique et métabolisme des médicaments			
<b>Diplôme de formation continue : Capacités habilitées</b>			
Evaluation et de traitement de la douleur Gériatrie Médecine de catastrophe Technologie transfusionnelle	2015-2016	5 ans	2019-2020

## UNIVERSITE PARIS XII

**Offre de formation conduisant au diplôme universitaire de technologie  
« cursus licence »  
Accréditation à la rentrée 2015**

## IUT de CRETEIL

<b>Implantati on</b>	<b>Spécialité</b>	<b>Options</b>	<b>Date d'accréditation</b>	<b>Durée</b>	<b>Date d'échéance</b>
CRETEIL	<b>GENIE BIOLOGIQUE</b>	ANALYSES BIOLOGIQUES ET BIOCHIMIQUES  INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES ET BIOLOGIQUES  DIETETIQUE	2015-2016	5 ans	2019-2020
CRETEIL	<b>GENIE ELECTRIQUE ET INFORMATIQUE INDUSTRIELLE</b>		2015-2016	5 ans	2019-2020
CRETEIL	<b>MESURES PHYSIQUES</b>		2015-2016	5 ans	2019-2020
CRETEIL	<b>TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION</b>		2015-2016	5 ans	2019-2020
VITRY-SUR- SEINE	<b>CHIMIE</b>	CHIMIE ANALYTIQUE ET DE SYNTHESE	2015-2016	5 ans	2019-2020
VITRY-SUR- SEINE	<b>RESEAUX ET TELECOMMUNICATIONS</b>		2015-2016	5 ans	2019-2020



## UNIVERSITE PARIS XII

**Offre de formation conduisant au diplôme universitaire de technologie  
« cursus licence »  
Accréditation à la rentrée 2015**

## IUT de SEINE ET MARNE SUD

<b>Implantation</b>	<b>Spécialité</b>	<b>Options</b>	<b>Date d'accréditation</b>	<b>Durée</b>	<b>Date d'échéance</b>
LIEUSAIN/SENART	<b>GENIE ELECTRIQUE ET INFORMATIQUE INDUSTRIELLE</b>		2015-2016	5 ans	2019-2020
LIEUSAIN/SENART	<b>GENIE INDUSTRIEL ET MAINTENANCE</b>		2015-2016	5 ans	2019-2020
LIEUSAIN/SENART	<b>CARRIERES SOCIALES</b>	ANIMATION SOCIALE ET SOCIO-CULTURELLE	2015-2016	5 ans	2019-2020
LIEUSAIN/SENART	<b>GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS</b>	GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE GESTION ET MANAGEMENT DES ORGANISATIONS GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	2015-2016	5 ans	2019-2020
LIEUSAIN/SENART	<b>TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION</b>		2015-2016	5 ans	2019-2020
FONTAINEBLEAU	<b>INFORMATIQUE</b>		2015-2016	<b>3 ans</b>	<b>2017-2018</b>
FONTAINEBLEAU	<b>GESTION DES ENTREPRISES ET DES AMINISTRATIONS</b>	GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE GESTION ET MANAGEMENT DES ORGANISATIONS GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	2015-2016	5 ans	2019-2020

CNESER du 19 mai 2015 - Vague E – COMUE Université Paris-Est

[Offre de formation 2015-2019](#)**Licence****Université de Marne La  
Vallée***Le président de l'université*

<b>ALL</b>	Arts	
<b>ALL</b>	Langues, Littératures et civilisations étrangères et régionales	co-accréditée Université Paris 12
<b>ALL</b>	Langues étrangères appliquées	co-accréditée Université Paris 12
<b>ALL</b>	Lettres	co-accréditée Université Paris 12
<b>DEG</b>	Economie et Gestion	co-accréditée Université Paris 12
<b>DEG</b>	Science politique	co-accréditée Université Paris 12
<b>SHS</b>	Géographie et Aménagement	co-accréditée Université Paris 12
<b>SHS</b>	Histoire	co-accréditée Université Paris 12
<b>SHS</b>	Sociologie	
<b>SHS</b>	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	co-accréditée Université Paris 12
<b>STS</b>	Informatique	co-accréditée Université Paris 12
<b>STS</b>	Mathématiques	co-accréditée Université Paris 12
<b>STS</b>	Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales	
<b>STS</b>	Physique, Chimie	
<b>STS</b>	Sciences pour l'ingénieur	co-accréditée Université Paris 12
<b>SHS</b>	Diplôme d'accès aux études universitaires DAEU Option A	

CNESER du 19 mai 2015 - Vague E – COMUE Université Paris-Est

[Offre de formation 2015-2019](#)**Licence professionnelle****Université de Marne La  
Vallée***Le président de l'université*

<b>ALL</b>	Métiers du livre : édition et commerce du livre	
<b>ALL</b>	Techniques du son et de l'image	
<b>DEG</b>	Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier	co-accréditée Université Paris 12
<b>DEG</b>	Assurance, banque, finance : chargé de clientèle	co-accréditée Université Paris 12
<b>DEG</b>	Commerce et distribution	co-accréditée Université Paris 12
<b>DEG</b>	Management des processus logistiques	co-accréditée Université Paris 12
<b>DEG</b>	Management et gestion des organisations	
<b>DEG</b>	Métiers de l'entrepreneuriat	co-accréditée Université Paris 12
<b>DEG</b>	Métiers de la GRH : assistant	co-accréditée Université Paris 12
<b>DEG</b>	Métiers du commerce international	co-accréditée Université Paris 12
<b>DEG</b>	Technico-commercial	co-accréditée Université Paris 12
<b>DEG</b>	Commercialisation de produits et services	
<b>DEG</b>	Commercialisation des produits alimentaires	
<b>DEG</b>	Gestion des achats et des approvisionnements	
<b>DEG</b>	Gestion des organisations de l'économie sociale et solidaire	co-accréditée Université Paris 12
<b>DEG</b>	Métiers de la GRH : formation, compétences et emploi	
<b>SHS</b>	Métiers de la communication chargé de communication	co-accréditée Université Paris 12
<b>SHS</b>	Animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives	
<b>SHS</b>	Gestion des structures sanitaires et sociales	
<b>SHS</b>	Guide conférencier	
<b>SHS</b>	Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme	co-accréditée Université Paris 12
<b>SHS</b>	Métiers de la mode	
<b>SHS</b>	Métiers du tourisme : commercialisation des produits touristiques	
<b>SHS</b>	Métiers du tourisme et des loisirs	

<b>SHS</b>	Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration	co-accréditée Université Paris 12
<b>SHS</b>	Tourisme et loisirs sportifs	
<b>STS</b>	Maintenance et technologie : systèmes pluritechniques	co-accréditée Université Paris 12
<b>STS</b>	Métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes et des réseaux	co-accréditée Université Paris 12
<b>STS</b>	Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels	co-accréditée Université Paris 12
<b>STS</b>	Métiers du BTP : bâtiment et construction	co-accréditée Université Paris 12
<b>STS</b>	Santé, vieillissement et activités physiques adaptées	co-accréditée Université Paris 12
<b>STS</b>	Agencement	
<b>STS</b>	Gestion et maintenance des installations énergétiques	
<b>STS</b>	Maintenance des systèmes industriels, de production et d'énergie	
<b>STS</b>	Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement	
<b>STS</b>	Métiers du BTP : génie civil et construction	
<b>STS</b>	Métiers du BTP : performance énergétique et environnementale des bâtiments	
<b>STS</b>	Métiers du design	
<b>STS</b>	Métiers du décisionnel et de la statistique	
<b>STS</b>	Métiers du numérique : conception Rédaction et réalisation web	
<b>STS</b>	Organisation, management des services de l'automobile	
<b>STS</b>	Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement	

CNESER du 19 mai 2015 - Vague E – COMUE Université Paris-Est

[Offre de formation 2015-2019](#)**Master****Université de Marne La  
Vallée***Le président de l'université*

<b>ALL</b>	Arts, lettres et civilisations	
<b>ALL</b>	Langues étrangères appliquées	co-accréditée Université Paris 12
<b>ALL</b>	Métiers du livre et de l'édition	
<b>ALL</b>	Traduction et interprétation	
<b>DEG</b>	Comptabilité Contrôle Audit	co-accréditée Université Paris 12
<b>DEG</b>	Economie appliquée	co-accréditée Université Paris 12
<b>DEG</b>	Economie internationale	co-accréditée Université Paris 12
<b>DEG</b>	Finance	co-accréditée Université Paris 12
<b>DEG</b>	Gestion des ressources humaines	co-accréditée Université Paris 12
<b>DEG</b> <b>SHS</b>	Management Université de Cergy Pontoise	co-accréditée Université Paris 12,
<b>DEG</b>	Marketing , vente	co-accréditée Université Paris 12
<b>DEG</b>	Politiques Publiques	co-accréditée Université Paris 12
<b>DEG</b>	STAPS : management du sport	co-accréditée Université Paris 12
<b>DEG</b>	Economie sociale et solidaire	
<b>DEG</b>	Management de l'innovation	
<b>DEG</b>	Tourisme	
<b>SHS</b>	Géographie U Paris 7, U Paris 10, ENS Paris	co-accréditée U Paris 12, U Paris 1,
<b>SHS</b>	Histoire	co-accréditée Université Paris 12
<b>SHS</b>	Humanités numériques	co-accréditée Université Paris 12
<b>SHS</b>	Philosophie	co-accréditée Université Paris 12
<b>SHS</b>	Science politique	co-accréditée Université Paris 12
<b>SHS</b>	Transport, mobilités, réseaux ENPC Champs Sur Marne	co-accréditée Université Paris 12 ,
<b>SHS</b>	Urbanisme et aménagement	co-accréditée Université Paris 12

<b>SHS</b>	Intelligence économique	
<b>SHS</b>	Sciences sociales	
<b>STS</b>	Chimie	co-accréditée Université Paris 12
<b>STS</b>	Génie civil ENPC Champs Sur Marne	co-accréditée Université Paris 12 ,
<b>STS</b>	Génie industriel	co-accréditée Université Paris 12
<b>STS</b>	Génie urbain (mention dérogatoire)	
<b>STS</b>	Informatique	co-accréditée Université Paris 12
<b>STS</b>	Mathématiques et applications	co-accréditée Université Paris 12
<b>STS</b>	Mécanique ENPC Champs Sur Marne	co-accréditée Université Paris 12 ,
<b>STS</b>	Sciences et génie des matériaux ENPC Champs Sur Marne	co-accréditée Université Paris 12 ,
<b>STS</b>	Actuariat	
<b>STS</b>	Electronique, énergie électrique, automatique	co-accréditée CNAM paris, IGN
<b>STS</b>	Géomatique	
<b>STS</b>	Qualité, hygiène, sécurité	
<b>STS</b>	Risques et environnement	

## UNIVERSITE DE MARNE-LA-VALLEE

**Offre de formation conduisant au diplôme universitaire de technologie  
« cursus licence »  
Accréditation à la rentrée 2015**

## IUT de MARNE-LA-VALLEE

<b>Implantation</b>	<b>Spécialité</b>	<b>Options</b>	<b>Date d'accréditation</b>	<b>Durée</b>	<b>Date d'échéance</b>
CHAMPS-SUR-MARNE	<b>GENIE CIVIL – CONSTRUCTION DURABLE</b>		2015-2016	5 ans	2019-2020
CHAMPS-SUR-MARNE	<b>GENIE THERMIQUE ET ENERGIE</b>		2015-2016	5 ans	2019-2020
CHAMPS-SUR-MARNE	<b>INFORMATIQUE</b>		2015-2016	<b>3 ans</b>	<b>2017-2018</b>
CHAMPS-SUR-MARNE	<b>METIERS DU MULTIMEDIA ET DE L'INTERNET</b>		2015-2016	5 ans	2019-2020
MEAUX	<b>GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS</b>	GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE GESTION ET MANAGEMENT DES ORGANISATIONS GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	2015-2016	5 ans	2019-2020
MEAUX	<b>METIERS DU MULTIMEDIA ET DE L'INTERNET</b>		2015-2016	5 ans	2019-2020
MEAUX	<b>TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION</b>		2015-2016	5 ans	2019-2020